This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

VOLTAIRE

AU COLLÉGE

Le dépôt de cet ouvrage a été opéré conformément à la loi. Toute reproduction ou traduction faite sans l'aveu de l'auteur est, par conséquent, interdite.

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

VOLTAIRE

AU COLLÉGE

SA FAMILLE — SES ÉTUDES — SES PREMIERS AMIS

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

PAR

HENRI BEAUNE

PARIS

AMYOT, LIBRAIRE-ÉDITEUR, RUE DE LA PAIX

MDCCCLXVII

AL53875

AVANT-PROPOS.

Encore des lettres de Voltaire? Mais on en trouvera jusqu'au jugement dernier! Après l'édition si savante et si minutieuse de M. Beuchot, après les suppléments de MM. de Cayrol, Foisset et Bavoux, quand nous possédons déjà neuf ou dix mille lettres de l'auteur de *Zaïre*, à quoi bon en publier de nouvelles?

Le reproche est peut-être mérité, le lecteur en jugera. J'ai pensé toutefois qu'une correspondance qui embrassait une période de soixante-sept années, de 1711 à 1778, qui s'ouvrait au collége pour se clore à deux pas de la tombe, ne pouvait être inutile ni à l'histoire des lettres ni surtout à celle de Voltaire, et qu'elle aiderait à combler certaines lacunes dont s'offense parfois l'œil infatigable des curieux.

VOLTAIRE

AU COLLÉGE

« Le lundi, vingt-deux novembre mil six cent quatre-vingt-quatorze fut baptisé François-Marie, né la veille, fils de M. François Arouet, conseiller du roi, ancien notaire au Châtelet de Paris et de dame Marguerite Daumart, sa femme. Le parrain, Me François Castagnon, abbé commendataire de Varenne, la marraine, dame Marie Parent, épouse de M. de Symphoreaux-Daumart (*lisez :* Symphorien Daumart), contrôleur de la gendarmerie du roi, écuyer[1]. »

Cependant Condorcet, Duvernet, Le Pan, Paillet de Warcy et quelques autres écrivains affirment que le poëte naquit à Châtenay, près de Sceaux, le samedi 20 février de la même année; que son extrême faiblesse empêcha son transport à l'église du village et qu'on fut obligé de l'ondoyer sur place. Baculard, d'Arnaud, Taillefer, répètent cette date du 20 février. Quand le nouveau-né put être conduit à Paris, « on laissa ignorer, raconte Duvernet, au prêtre de l'église Saint-André-des-Arcs, auquel on présenta l'enfant, qu'il était né depuis neuf mois, sur une autre paroisse et qu'il avait été ondoyé. C'eût été un scandale et un crime grave

1. On lit ensuite : « Donné le 16 juin 1778 par M. l'abbé Goberon, sacristain de l'église Saint-André des Arcs, qui a copié cet extrait sur les registres de cette église. »

d'avoir gardé un enfant aussi longtemps sans avertir le curé. »

Outre les biographes qui viennent d'être cités, cette opinion a pour elle deux autorités considérables, M. Clogenson qui a consacré sa vie à l'étude du philosophe et Voltaire lui-même.

Dans le *Commentaire historique* attribué à son secrétaire Wagnière, mais plus vraisemblablement écrit par Voltaire en 1776, ou tout au moins revu et corrigé par lui, on lit « qu'à sa naissance, on désespéra de sa vie, et qu'ayant été ondoyé, la cérémonie de son baptême fut différée plusieurs mois. Bien mieux, dans plusieurs pages de sa correspondance, le poëte désigne le 20 février comme le jour de son entrée dans le monde [1].

Quant à M. Clogenson, le mieux instruit et le plus patient de ses biographes, il croit pouvoir expliquer l'erreur qu'il signale dans l'acte de baptême par une innocente supercherie, imputable à la vanité de la famille [2]. Les priviléges attachés à la qualité de bourgeois de Paris sous l'ancien régime n'étaient point à dédaigner : Arouet père les possédait ; il a voulu les transmettre à son fils, car ce

1. Voy. *Corresp. génér.* Au maréchal de Richelieu, 27 février 1765; à Damilaville, 21 février et 10 mai 1765.

2. Voy. Clogenson, *lettre à M. le rédacteur du Nouvelliste de Rouen sur la naissance de Voltaire*, 23 février 1860, p. 1, 2.

titre lui tenait presque lieu de noblesse. De là, la dissimulation du lieu et de la date de la naissance; de là l'erreur commise par le vicaire de Saint-André-des-Arcs.

Oserons-nous le dire ? l'opinion de Voltaire sur cette question de fait nous touche peu. Les souvenirs personnels ne peuvent avoir ici une grande valeur et il est bon de remarquer que si, de 1750 à 1778, il s'est dit né le 20 février, de 1716 à 1750 il a regardé le mois de novembre comme le mois de sa naissance[1]. Le *Commentaire historique* ne précise rien : « les uns, dit-il, font naître François de Voltaire le 20 février 1694 ; les autres le 20 novembre de la même année. » D'ailleurs dans ses belles *Études sur la vie de Bossuet,* M. Floquet n'a-t-il pas prouvé que l'on peut facilement se tromper sur une date, et que la parole de l'intéressé lui-même ne saurait inspirer plus de confiance qu'un acte public en bonne forme[2] ?

1. L'auteur de la *Jeunesse de Voltaire* en cite un curieux exemple. En 1719, le jeune poëte, exilé à Sully-sur-Loire, protesta de nullité contre un billet de 500 livres qu'il avait souscrit à l'âge de 13 ans au profit d'une femme Thomas, et, à l'appui de sa protestation, produisit son acte de baptême, daté du 22 novembre 1694, et qui le déclarait né le jour précédent. (*Jeunesse de Voltaire*, p. 180 et suiv.)

2. Bossuet croyait avoir été baptisé le 29 septembre et célébrait ce jour une messe commémorative. M. Floquet a démontré

L'ingénieuse hypothèse de M. Clogenson inspire au premier abord plus de créance. Le père de Voltaire avait en effet une sœur, Mme Marchand, qui habitait le joli village de Châtenay. Pourquoi Mme Arouet ne serait-elle point allée faire ses couches à la campagne, chez sa belle-sœur? Si l'enfant y est né et s'il y a été ondoyé à raison de sa faiblesse, il est évident qu'on n'a pu le présenter dès le lendemain aux fonts baptismaux de Saint-André-des-Arcs. Pourquoi d'ailleurs aurait-on retardé le baptême pendant huit ou neuf mois, s'il était né à Paris? En donnant la date du 21 novembre, la famille a donc commis une erreur volontaire, dans le but de conférer à l'enfant, *ipso facto*, le droit de bourgeoisie.

Mais comme l'a très-bien fait remarquer M. Berriat Saint-Prix[1], cette déclaration mensongère serait plus qu'une erreur, ce serait un faux, et il répugne d'imputer une fraude aussi grave à un notaire honnête, bien posé dans sa paroisse, même en vue d'un avantage sérieux au profit de l'enfant. Il est en outre difficile de supposer que le prêtre de Saint-André-des-Arcs ait été assez peu clair-

pièces en main que l'illustre évêque commettait une erreur et avait reçu l'eau sainte le 27 du même mois.

1. *Essai sur Boileau*, en tête de ses *Œuvres complètes* éditées par M. Berriat Saint-Prix en 1830.

voyant pour confondre un enfant de neuf mois avec un nouveau-né de la veille seulement. Puis, est-il bien certain que cette innocente supercherie, c'est le nom que lui donne M. Clogenson, ait conféré quelque privilége au fils du notaire Arouet? Il est vrai que par ordonnance du 9 août 1371, Charles V avait accordé aux bourgeois de Paris le droit d'acquérir et de posséder des fiefs nobles, sans être nobles eux-mêmes. Il est vrai que ces bourgeois avaient, par la même ordonnance, la garde noble de leurs enfants; que Louis XI les avait autorisés à porter brides d'or et armoiries de chevaliers ; qu'ils étaient exempts du droit de franc-fief et du logement des gens de guerre, et qu'ils ne pouvaient être distraits de leurs juges naturels, etc. Mais ces beaux priviléges, qui n'étaient pas la noblesse[1], ne s'acquéraient pas seulement par la naissance dans les murs de Paris; ils étaient aussi attachés au domicile : c'étaient autant de statuts *réels* que l'on avait le droit d'invoquer, tant que l'on conservait son *domicile* dans la grande cité, mais qui ne suivaient pas le Parisien hors de ses murailles, lorsqu'il venait à perdre

1. La noblesse proprement dite n'était accordée qu'aux prévôts des marchands, échevins, procureurs du Roi, greffiers et receveurs de la ville. (Édits de 1577, 1659, 1706).

l'incolat. Le père d'Arouet n'ignorait pas sans doute qu'un enfant né à Châtenay pouvait jouir des priviléges de la bourgeoisie de Paris, s'il y fixait son domicile, ou s'il y conservait celui de son père[1]. Sa pieuse supercherie eût donc été fort inutile, et si elle ne se justifie que par ce motif, on a le droit de la regarder comme très-peu vraisemblable.

Reste l'acte de baptême. On peut en suspecter les énonciations, mais de simples conjectures ne permettent pas de les repousser entièrement. On n'oubliera pas qu'il est muet sur la cérémonie précédente de l'ondoiement. Cependant les lois de l'Église romaine sont loin de la prohiber dans les cas urgents, et il paraît étrange que l'abbé Duvernet ait perdu le souvenir des règles canoniques au point de voir « un scandale et un crime grave » dans un retard que la nécessité eût absous aux yeux des casuistes les plus sévères.

Au surplus, le doute ne nous semble plus permis depuis la découverte d'un document cité pour la première fois par M. Benjamin Fillon, dans ses

1. Il est bon de faire remarquer que ce titre de *bourgeois de Paris* fut pris par Voltaire dans l'acte d'inhumation de son frère aîné (Voy. aux archives de l'hôtel de ville, les registres de la paroisse Saint-Barthélemy, année 1745).

Lettres écrites de la Vendée[1]. Pierre Bailly, cousin issu de germain du nouveau-né, écrivait de Paris, le 24 novembre 1694, la lettre suivante à son père, fabricant d'étoffes à la Châtaigneraye : « Mon père, nos cousins ont un autre fils, né d'il y a trois jours. Mme Arouet me donnera pour vous et pour la famille des dragées du baptême. Elle a esté très-malade ; mais on espère qu'elle va mieux. L'enfant n'a pas grosse mine, s'estant senti de la cheute de sa mère[2]. »

Ainsi tout s'explique et s'éclaircit. Mme Arouet n'est point accouchée à Châtenay, mais à Paris ; sa « cheute » qui ne lui aurait point permis un voyage, est la cause de la faiblesse de son enfant, et la cérémonie du baptême s'est accomplie, le lendemain même de la naissance, dans la paroisse de la famille[3].

1. *Lettres écrites de la Vendée à M. Anatole de Montaiglon*, par Benjamin Fillon. Paris, Tross, 1861, 1 vol. in-8°.

2. L'auteur de cette lettre était petit-fils de Vincent Bailly, sieur de la Cantière, marchand à la Chateigneraye (Vendée) et de Françoise Arouet, tante du père de Voltaire. Il avait été élevé à Paris chez l'aïeul de celui-ci et alla quelques années après mourir à Québec, après une malheureuse banqueroute, à la fin du dix-septième siècle.

3. Ajoutons ici pour dissiper tous les doutes, qu'il y a eu confusion. C'est Armand Arouet qui a été ondoyé dans la maison paternelle et non son frère. M. G. Desnoiresterres a retrouvé sur les registres de la paroisse Saint-Germain-le-Vieil, l'acte de

On peut donc s'étonner à bon droit qu'avant d'écrire la vie de Voltaire, Condorcet n'ait pas pris la vulgaire précaution de consulter l'acte de naissance inscrit sur les registres de Saint-André-des-Arcs, ou qu'il l'ait sans preuve révoqué en doute. On pourrait s'étonner bien davantage que Voltaire lui-même ait si souvent varié sur la date de sa naissance, quand il se servait tous les six mois de cet acte pour toucher ses rentes viagères. Mais on sait qu'il eut toujours l'ambition de se vieillir et de passer pour moribond. Cette manie, selon les uns, ce calcul, d'après les autres, ne le quitta point durant cinquante années. « Vous êtes bien injuste et bien lésineux de m'accorder à peine 75 ans, lorsque je suis possesseur de la 76e, écrit-il le 5 janvier 1770 au comte d'Argental. Il faut dire que j'en ai 78 et n'y pas manquer; car, après tout, on se fait une conscience d'affliger trop un pauvre homme qui approche de 80. » — « Vous n'ignorez pas, dit-il à Mme du Deffand le 21 février 1770, combien la réputation d'octogénaire me flatte et *m'est nécessaire*. » — Et le 1er janvier 1777, au comte d'Argental : « Ne dites point, je

baptême d'Armand, dans lequel on lit : « Né le 22 mars dernier, et ondoyé à la maison à cause du péril où il s'est trouvé.» (*Jeunesse de Voltaire*, p. 2.)

vous prie, que je n'ai que quatre-vingt-deux ans ; c'est une calomnie cruelle. *Quand il serait vrai, selon un maudit extrait baptistaire, que je fusse né en* 1694, *au mois de novembre*, il faudrait toujours m'accorder que je suis dans ma 83e année. Vous me dites que 83 ne me sauveront pas plus que 82 de la rage des barbares qui me persécutent ; cependant ma remarque subsiste. » Oui, elle subsiste, et d'Argental eût été un niais de ne pas comprendre. Quand, malgré 80 000 livres de rentes viagères, on place chaque jour à fonds perdus, il n'est pas inutile de se donner une année de plus, et d'escompter d'autant sa tombe.

II

LA FAMILLE AROUET.

Je prie les lecteurs que fatiguent les recherches généalogiques de passer ce chapitre. Voltaire n'a pas assurément besoin d'ancêtres : il appartient à la race de ces vigoureux génies issus d'eux-mêmes, dont l'humanité est la véritable famille ; leurs plus proches aïeux, ce sont leurs maîtres, et leurs disciples leur servent de postérité. Toutefois, si l'on veut pénétrer à fond dans les secrets de leur puissante nature, il n'est peut-être pas inutile de remonter à leur origine, afin de mesurer la course qu'ils ont parcourue dans l'arène sociale.

Que Voltaire ait été noble ou paysan, en soi cela n'importe : ni la gloire ni la honte ne dépend du hasard de la naissance. Je ne le louerais pas

d'être né gentilhomme : je ne le louerai pas plus d'être né *peuple*, comme un écrivain de démocratique mémoire, dont le fastueux seigneur de Ferney aurait peut-être eu le mauvais goût de ne point priser le compliment. L'homme est ce qu'il se fait et non ce qu'il naît : si j'étais femme, je me défierais de Lauzun dans un bouge comme à la cour : Proudhon couronné cacherait en vain sous la pourpre royale le bras noueux et le rude poignet de Jacques Bonhomme. Mais l'homme ne se fait pas seul ; il se fait d'abord au sein de la famille, puis au contact de ses condisciples, et, soit que la Providence l'ait jeté dans un milieu simple, modeste, sévère, comme la bourgeoisie du dix-septième siècle, soit qu'elle l'ait mollement bercé sur les genoux d'une petite maîtresse dans un boudoir de Versailles, il gardera de sa première enfance une empreinte ineffaçable dont les contours s'accuseront sous les rides de la vieillesse, sous les voiles les plus épais de l'âme, malgré les plus radicales transformations de la pensée.

Ce n'est donc pas une étude tout à fait oiseuse que l'étude des origines et du berceau du philosophe. Ajoutons pour les curieux que cette étude est nouvelle, et que, grâce à des recherches récentes, le lecteur pourra se flatter de mieux con-

naître la famille de Voltaire que Voltaire lui-même[1].

En 1523, il existait à Saint-Jouin de Marnes, petit bourg du Poitou, appartenant aujourd'hui au département des Deux-Sèvres, un maître tanneur nommé Helenus Arouet. L'art de la préparation des peaux n'a jamais anobli son artisan ; mais sous le régime des maîtrises et des jurandes, les mégissiers et les tanneurs occupaient parmi les corps de métiers l'une des premières places, et maître Helenus Arouet n'était pas moins fier de sa profession que de ses deux petits domaines, le Pas-de-Cygne et la Motte-aux-Fées, double fruit de ses laborieuses épargnes. Après avoir épousé Nicole Forget, originaire de Saint-Loup et fille d'un maître tanneur elle-même, il partagea sa modeste fortune entre ses trois enfants, Helenus, Pierre, Marguerite, et s'endormit paisiblement dans le sein du Seigneur au milieu du seizième siècle.

Le partage fut bientôt fait : Pierre eut la tannerie de Saint-Jouin qu'il dirigea de 1559 à 1577 ; sa femme s'appelait Jeanne Duval ; c'est tout ce que nous savons de son obscure existence. Helenus,

1. Voy. plus loin les lettres de Voltaire à M. Bourgeois, de la Rochelle.

l'aîné, reçut le domaine du Pas-de-Cygne, et Marguerite, épouse de Jacob Fouqueteau, marchand à Airvault, prit possession de la Motte-aux-Fées.

Ici la généalogie s'interrompt et nous rencontrons une première lacune. Helenus eut-il des enfants ? ceci est probable, car peu d'années après l'on trouve non plus à Saint-Jouin de Marnes, mais à Saint-Loup, bourg voisin situé sur les bords de la Thouet qui devient désormais le siége principal de la famille[1], un Helenus Arouet, qualifié de *sieur* du Pas-de-Cygne, tanneur et marchand, dont la femme s'appelait Jacqueline Marcheton. M. Fillon, dans ses *lettres écrites de la Vendée*, a relevé sur les murs de l'église de Saint-Loup l'épitaphe de cette dernière[2].

CI GIST LE CORPS DE HONORABLE JACQUELINE MARCHETON, VEUVE DE HONORABLE HELENUS AROUET, DÉCÉDÉE LE 27 SEPTEMBRE 1621.

Helenus Arouet et Jacqueline Marcheton eurent cinq enfants.

1. Saint-Loup prit à la Révolution le nom de *Voltaire*.

2. Les inscriptions tumulaires et les actes notariés sont les seuls documents que l'on puisse consulter sur cette généalogie, car les registres de l'état civil de Saint-Loup ne remontent pas au delà de l'année 1668.

Le premier, Helenus, dit le *jeune*, né en 1599, tanneur à Saint-Loup, épousa le 13 août 1630, Perrine Macé, fille d'André Macé, sieur de Saint-Germain, avocat, et de Jeanne du Gué ; il mourut le 15 juin 1631 et fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Loup, avec cette épitaphe :

CI GIST LE CORPS D'HONORABLE HELENUS AROUET, LE JEUNE, VIVANT MARCHAND, DEMEURANT DANS LA VILLE DE SAINT-LOUP, QUI DÉCÉDA LE 15 JUIN 1631, AGÉ DE 32 ANS. PRIEZ DIEU POUR SON AME.

Le second fut Jean, sieur de Villeneuve, marchand apothicaire à Bressuire, puis à Saint-Loup, dont le fils Helenus se fixa à Paris.

Le troisième se nommait François, sieur de la Motte-aux-Fées ; il fit son apprentissage à la Châteigneraye, dans la fabrique d'étoffes de son beau-frère, Vincent Bailly, dont nous parlerons tout à l'heure, puis alla s'établir à Paris, rue Saint-Denis, vis-à-vis la rue de la Haumerie, à l'enseigne de l'*Aigle royale*, où il se livra fructueusement au commerce.

Il était installé en 1666, nous dit M. G. Desnoiresterres, dans une maison qui reviendra plus tard à Mme Mignot, sœur de Voltaire. (Archives

de la ville de Paris, *Registres des mariages de la paroisse Saint-Germain l'Auxerrois*, du lundi 1er mars 1666). François Arouet épousa Marie Mallepart, fille d'un marchand comme lui, qui lui procura de bonnes relations et favorisa sa fortune.

Le quatrième était une fille, Hélène, femme de René Suyre, notaire garde-notes et greffier à Saint-Loup; M. Fillon cite également son inscription tumulaire :

LE 24 AVRIL 1677, DÉCÉDA HÉLÈNE AROUET, LEUR FILLE, ET FEMME DE RENÉ SUYRE, GREFFIER.

La cinquième, Françoise, née en mai 1600, fut peut-être la plus riche de la famille. Elle s'unit à Vincent Bailly, sieur de la Cantière, qui avait créé à La Châteigneraye (Vendée) une de ces fabriques de drap indigène, si vivement encouragées par Colbert; grâce à cette industrie, la communauté fut heureuse, et pour soulager ses frères et sœurs, plus maltraités par le sort, Mme de la Cantière recueillit quelques-uns d'entre eux dans sa maison, surveilla leur éducation professionnelle, excita leur zèle et ne les abandonna que lorsqu'elle les vit sur le chemin de la fortune. Il était de tradition, chez les Arouet de Paris, que la tante

Bailly était le principal auteur de la prospérité de leur famille.

Françoise reçut la sépulture dans l'église des Jacobins de la Châteigneraye : sa tombe portait l'inscription suivante :

ICI REPOSE LE CORPS DE DAME FRANÇOISE AROUET, VEUFVE DE HONORABLE HOMME VINCENT BAILLY, SIEUR DE LA CANTIÈRE, MARCHAND A LA CHASTEIGNERAYE, DÉCÉDÉE DANS LA NUIT DU 6 AU 7 JUILLET 1680, AAGÉE DE PRÈS DE 80 ANS. PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON AME.

Ainsi la famille grandissait lentement, au prix d'un constant labeur, mais enfin elle grandissait. Les petits tanneurs de Saint-Jouin de Marnes s'étaient alliés à un avocat, à un riche industriel; grâce à leur persévérance, les artisans étaient devenus bourgeois[1] et leur premier acte en pénétrant

1. L'un d'eux, Samuel Arouet, fut notaire de la baronnie de Saint-Loup de 1618 à 1641. Un autre, Pierre Arouet, fut avocat du roi en l'élection de Thouars, et serait, selon M. Desnoiresterres, le même qu'un procureur fiscal du comté de Secondigny, cité par M. Henri Filleau dans son *Dictionnaire biographique de l'ancien Poitou*. C'est probablement à ce Pierre Arouet que fait allusion Voltaire lorsqu'il écrit : « J'ai refusé la charge d'avocat du roi à Paris, que ma famille, *qui a exercé longtemps des charges de judicature en province*, voulait m'acheter. »

(*Œuvres complètes*, édit. Beuchot, t. XXVIII, p. 348.)

dans une classe longtemps enviée avait été le choix d'une qualification terrienne, comme la bourgeoisie avait alors l'usage d'en porter. Tout en demeurant fidèles au négoce qui les avait tirés de l'obscurité, les sieurs du Pas-de-Cygne, de la Motte-aux-Fées, comptaient désormais parmi les personnages les plus importants de leur pays natal, et, à ce titre, briguaient l'honneur d'être inhumés dans les caveaux de l'église paroissiale qui ne s'ouvraient qu'à beaux deniers comptants. Chose digne de remarque, quand il s'agit des ancêtres de Voltaire, la descendance du tanneur Arouet était renommée par son attachement à la foi catholique, malgré le voisinage des temples protestants de la Saintonge, de l'Aunis et du Poitou, fréquentés par de nombreux disciples de Calvin. Un curieux patient retrouvera peut-être un jour dans les archives ecclésiastiques de Saint-Loup, de la Châteigneraye, d'Airvault ou des bourgs voisins la trace de fondations pieuses dues à quelque aïeul obscur du plus virulent adversaire de l'Église dans les temps modernes. On pourrait même découvrir parmi les Arouet des moines et des religieuses. Voltaire parle quelque part d'une cousine, la mère Madeleine, supérieure d'un couvent de sœurs grises, « laquelle m'écrivait, dit-il, autant qu'il m'en

souvient, *qu'elle aimait Jésus et Marie plus que sa vie*[1]. »

J'éprouve donc, malgré l'identité du nom, une certaine hésitation à comprendre dans la même famille le poitevin Arouet qui périt victime de la Saint-Barthélemy[2]. Mais je n'en ressens aucune pour repousser la généalogie suspecte qui, selon le marquis de Luchet[3], donnerait pour aïeul à Voltaire un savant ou un poëte inconnu de Loudun, mort en 1499. Cet érudit oublié, qui, s'il faut ajouter foi au journal d'Étienne Rousseau, enquêteur au bailliage de Loudun, préféra son repos à la renommée littéraire, s'appelait René Adouet[4], et voici comment le changement d'une seule lettre excita, sur la fin de la vie de Voltaire, la vanité patriotique des Loudunois. Un officier d'artillerie, auteur d'une *histoire de Loudun*, M. Dumoustier de la Fonds, découvrit un jour dans ses papiers de famille une pièce de vers composée par l'un de ses ancêtres, Antoine Dumoustier, sur la mort de son

1. *Le dernier volume des œuvres de Voltaire*, p. 394.
2. *L'Artiste*, 16 avril 1864, p. 190.
3. Luchet, *Histoire littéraire de M. de Voltaire*. Cassel, 1781, t. I, p. 2.
4. La Biographie Didot lui donne, sur la foi de M. Dumoustier, le nom d'Arouet. Mais c'est une erreur accréditée par celui-ci, dans l'intérêt de sa découverte.

ami René Adouet, qui y était comparé à Caton et à Virgile. Les lettres du patriarche de Ferney avaient alors un grand prix, quoique celui-ci s'en montrât fort prodigue ; M. de la Fonds voulut avoir la sienne et adressa au philosophe une copie des vers de son aïeul. Il en reçut la réponse suivante :

« Paris, 7 avril 1778.

« Monsieur, l'île de Délos eut son Apollon, la Sicile ses Muses et Athènes sa Minerve. Les villes de Loudun et de Saint-Loup, à l'exemple des sept villes qui combattirent autrefois pour la naissance d'Homère, voudraient-elles aujourd'hui combattre pour être le lieu de la naissance de mes ancêtres ? Je n'ai aucune voie de conciliation à leur proposer. Si cette découverte les intéresse, elles ne manquent pas de moyen pour le faire. Les vers que fit Antoine Dumoustier, un de vos ancêtres, sur la mort de René Arouet, qui peut être aussi un des miens, sont animés d'un caractère d'amitié qui fait honneur au cœur de celui qui les a écrits.

« Puisque vous travaillez à l'histoire de votre province, évitez avec soin le trop grand flegme de style, assez ordinaire aux personnes qui, comme vous, par état ou par goût, s'appliquent aux mathématiques.

« Je suis avec toute la considération que vous méritez, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« AROUET DE VOLTAIRE[1]. »

Cette lettre est polie, mais c'est tout. Voltaire, qui connaissait d'ailleurs fort mal les origines de sa famille, accueillit cette parenté nouvelle avec autant de froideur qu'un nabab, au *retour de l'Inde*, reçoit un cousin pauvre accouru du fond de sa province. « J'ai beaucoup d'indifférence pour toutes ces pauvretés-là, » écrivait-il le 15 avril 1752 à un académicien de Berlin, qui l'interrogeait sur ses aïeux ; « on a dit, d'après l'équitable et véridique abbé Desfontaines, que je ressemblais à Virgile par ma naissance et que je pouvais dire apparemment comme lui :

O fortunatos nimium, sua si bona norint
Agricolas!

GEORG. II.

« Je pense sur cela comme Virgile et tout me paraît fort égal. » Il est permis d'en douter quand on lit quelques lignes plus bas : « Ne dois-je pas à ma famille de répondre que je suis né égal à ceux

1. Voltaire, *Œuvres complètes*. Ed. Furne, 1846, t. XIII, p. 440.

qui ont la même place que moi (celle de gentilhomme ordinaire), et que si j'ai parlé sur cet article avec la modestie convenable, c'est parce que cette même place a été occupée autrefois par les Montmorency et par les Châtillon ? »

Quoi qu'on pense de la modestie du poëte, qui rappelle la célèbre réponse de M. Alexandre Dumas dans la patrie de Corneille, il est certain que le père de Voltaire avait ménagé à son fils une place honorable dans la bourgeoisie parisienne.

François Arouet, sieur de la Motte-aux-Fées, et marchand drapier à Paris, n'eut de Marie Mallepart que deux enfants : une fille née le 25 mars 1647, qui épousa Mathurin Marchand, pourvoyeur de *Monsieur*, frère de Louis XIV, et François, le futur tabellion, qui donna le jour à Voltaire. Ce François naquit à Paris[1] le 21 août 1649, et avait été tenu, le 29 du même mois, sur les fonts baptismaux par une de ses parentes, Marie Arouet, au nom de sa tante Françoise, l'infatigable providence de la famille. Cette tendre protectrice veilla sur lui jusque par de là le tombeau, car, trois ans

1. On n'oublie pas en effet que son père était fixé à Paris depuis 1621. M. G. Desnoiresterres a retrouvé l'acte de baptême du père de Voltaire sur les registres de la paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois.

après la mort de sa marraine, le 7 juin 1683, François Arouet épousait à Paris une jeune, spirituelle et aimable fille que Mme de la Cantière lui avait fait connaître dans l'une de ses visites au drapier de la rue Saint-Denis[1].

Marie-Catherine Daumart de Mauléon[2] appartenait à une bonne maison Poitevine, alliée aux Ferrand, aux Darrot et à un grand nombre d'autres familles aussi estimées dans leur province qu'inconnues ailleurs. S'il faut en croire son fils, elle aurait épuisé et retenu tout l'esprit de sa race, mais les plaisanteries du « vieil ermite » ne sont point toutes paroles d'Évangile[3]. Son père, Nicolas Daumart, avait été greffier criminel au parlement de Paris. La poussière du greffe ne lui aurait peut-être pas délié l'intelligence, mais son oncle, Symphorien Daumart, écuyer, sieur de Millorierea, ancien conseiller du roi, contrôleur général des guerres de la maison de S. M.[4], qui

1. *Registres de la paroisse Saint-Germain l'Auxerrois.*

2. L'acte de baptême de Voltaire lui donne à tort le prénom de Marguerite.

3. « C'est une bien malheureuse créature que ce d'Aumart (un de ses cousins qui était venu le voir à Ferney); mais son père était encore plus sot que lui et son grand-père encore plus. Je n'ai pas connu le bisaïeul, mais ce devait être un rare homme. » (*Corresp. génér.* A Mme de Fontaine, 27 février 1761).

4. On lit ces qualifications dans *l'Armorial général*, ou *État*

avait un pied dans la cour, l'y avait conduite de bonne heure et lui avait, par échappées, fait jeter un coup d'œil sur ce monde si léger et si brillant qui remplissait les antichambres de Versailles. Elle connaissait enfin Ninon de Lenclos, c'est Voltaire lui-même qui nous le confie, et, malgré son éducation modeste et retirée, qui était celle de toute la bourgeoisie parlementaire, elle s'était bien vite convertie aux mœurs plus frivoles des amies de Ninon. Mme Arouet n'était point prude, c'était son moindre défaut, que la médisance contemporaine n'a pas songé à lui reprocher : son entrain, sa gaieté, son caractère aimable et folâtre ont donné sans doute plus de prise à la malveillance, et il n'est point jusqu'à certaines licences poétiques de son fils que l'on n'ait malignement interprétées contre sa vertu[1]. Mais le biographe le plus indiscret ne saurait trancher à la légère une question aussi grave, et, puisque le bon homme Arouet ne s'est jamais plaint de sa femme, nous n'aurons pas le mauvais goût d'être plus sévères que lui.

des armoiries des personnes et communautés envoyées aux bureaux établis en exécution de l'édit du mois de novembre 1696, déposé aux manuscrits de la Bibliothèque impériale, t. II, p. 115.

1. *Corresp. génér.* Au duc de Richelieu, 8 juin 1744. — Vers à Duché, *Œuvres complètes*, Furne, 1846, t. II, p. 759.

Les nombreuses relations de Mme Arouet ne furent point d'ailleurs inutiles à son mari. C'est à elle sans doute qu'il dut la confiance dont l'honoraient de puissantes familles, comme les Saint-Simon, les Richelieu, les Béthune-Sully, les Caumartin, les Nicolaï, les Châteauneuf, dont on retrouve les noms dans les minutes de son étude ou dans l'inventaire dressé après son décès. On tenait à honneur d'être admis chez la sémillante femme du notaire, et lorsqu'un hasard avait ouvert les portes de sa maison, celui qui les avait franchies une première fois y revenait, ramené au même lieu par un vague, mais irrésistible attrait. Acquéreur d'une charge de notaire au Châtelet de Paris le 10 février 1675[1], moyennant la somme de 10 000 livres, M. Arouet compta bientôt après son mariage autant de clients dans son étude que d'amis dans son salon[2].

Ce n'était pas du reste un homme vulgaire, tant s'en faut; honoré dans sa profession qu'il remplissait avec intelligence et probité, instruit, distingué, plus ami des belles-lettres qu'il ne voulait le pa-

1. Et non en 1649, date de sa naissance, que certains biographes ont confondue avec celle de son entrée dans le notariat.

2. Disait-on étude et salon au dix-septième siècle? Peut-être non, mais je ne fais pas ici de la couleur locale.

raître, d'une humeur égale et sociable, il était en tout point digne de cette vieille bourgeoisie parisienne, si riche en mâles vertus dans les deux derniers siècles. Il avait voulu faire fortune, moins par cupidité qu'afin de laisser à sa famille cette honnête aisance, la plus digne, selon un ancien, et la meilleure sauvegarde de la vertu : *Haud facile emergunt quorum virtutibus obstat res angusta domi.* Son goût naturel pour les mœurs élégantes et polies était singulièrement encouragé par sa femme qui se plaisait dans le monde et y plaisait. Après avoir exercé les fonctions de notaire pendant dix-sept ans, il céda son office à Claude Leroy le 16 décembre 1692, et le remplaça bientôt par une charge de receveur alternatif et triennal des épices, vacations et amendes de la chambre des comptes de Paris, charge lucrative dont le revenu dépassait 13 000 livres, qui le rapprochait d'ailleurs un peu plus de la robe et pouvait au besoin lui prêter un faux air de noblesse. Ses provisions portent-elles la date du 10 octobre 1696, comme l'écrit un spirituel et érudit biographe de Voltaire[1], ou seulement une date plus récente? Peu importe;

1. M. Gustave Desnoiresterres, *les Étapes de Voltaire*, dans *la Revue des Provinces*, 1864, t. IV, p. 202. — M. Bavoux donne la date du 10 septembre 1696.

il suffit de rappeler qu'il ne fut admis au serment qu'en 1701 et qu'il exerça ces nouvelles fonctions pendant vingt années, jusqu'à la veille de sa mort[1]. Peut-être Mme Arouet, dont les instincts aristocratiques n'étaient pas exempts de préjugés dédaigneux à l'endroit du tabellionnage, ne fut-elle

1. Voy. les registres de la chambre des Comptes de Paris. L'assertion de Condorcet, qui lui donne le titre de *trésorier* de la chambre des Comptes n'est pas plus exacte que celle de ce libelliste qui le disait *porte-clefs du parlement.*

J'ai d'ailleurs entre les mains une quittance de la main même du père de Voltaire, qui indique son véritable titre. « Je soussigné receveur des épices de la chambre des Comptes, reconnois avoir reçeu de M. Jacques Oursin du Mesme, payeur de la CXXIIe partie des rentes de l'hôtel de ville à Paris, la somme de trois mil neuf cens cinquante deux livres XIIIIe CIId, pour les épices de son compte de l'année 1706, de laquelle somme je le quitte et tous autres. Fait à Paris ce vingt-neufvieme jour de mars mil sept cens huit. AROUET. »

Voici enfin l'acte de décès du père de Voltaire, tel qu'il est inscrit sur les registres de la paroisse Saint-Barthélemy :

« Le 2 janvier 1722 a été inhumé en cette église François Arouet, conseiller du roi, receveur des épices de la chambre des Comptes de Paris, âgé d'environ soixante-douze ans, décédé le jour précédent cour-vieille du palais de cette paroisse. Ont assisté au convoi : Armand Arouet, conseiller du roi, receveur des épices de ladite chambre des Comptes, François-Marie Arouet de Voltaire, tous deux fils dudit défunt demeurant susdites cour et paroisse, M. Pierre François Mignot, conseiller du roi, correcteur en ladite chambre des comptes, gendre, demeurant rue des Deux-Boules, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, et plusieurs autres.

Signé : Armand Arouet, François Marie Arouet de Voltaire, Mignot. »

point étrangère à ce changement de profession. Peut-être aussi, et ceci paraît même plus probable, inspira-t-elle à son mari l'innocente fantaisie de prendre des armes, afin d'accoler ce jeune blason à celui des Daumart. Quoi qu'il en soit, on lit dans l'*Armorial* dressé en exécution de l'édit de 1696, sous la rubrique *Généralité de Paris*, la mention suivante : « François Arouet, conseiller du roy, receveur des épices à la chambre des Comptes, porte d'or à trois flammes de gueules. » (T. I, p. 1226.) Les trois flammes rouges sur champ d'or devaient bien se marier en effet avec la *tour d'argent sur champ d'azur* qui ornait l'écusson des Daumart. Mais si sa femme en tira quelque vanité, l'honnête receveur n'en devint pas plus glorieux, et il eut même l'esprit de rappeler à l'occasion, comme plus tard Beaumarchais, que ses armoiries étaient bien à lui, car il les avait payées[1].

La modestie du père ne parvint pas toutefois à désarmer la jalousie à l'égard du fils, qui n'avait hérité de cette vertu paternelle qu'en cadet de Normandie, réduit à la simple légitime. Lorsque Mme de Pompadour voulut faire nommer Voltaire gentil-

1. Le fisc percevait un droit sur la collation des armoiries et bon nombre de bourgeois reçurent ainsi d'office, en 1696, des armes auxquelles ils n'avaient jamais prétendu.

homme de la chambre, les ennemis du poëte devenu l'arbitre des lettres françaises ne furent pas seuls à s'indigner : un petit coin de terre protesta, et ce fut précisément, pour rendre hommage à la sagesse antique, le berceau de la famille de Voltaire. Aux yeux des bons Poitevins, qu'était l'auteur de *Mérope?* un mince folliculaire, un méchant aligneur de rimes, un parvenu. Les parents des Daumart, fiers de leur origine, se mirent en campagne et ameutèrent tous les gentillâtres des environs. Le descendant de tanneurs, le fils d'un grattepapiers devenir leur égal, quelle profanation ! Un M. Charles-Joseph Darrot, seigneur du Cerisier et de l'Huillière, se plaça à la tête des conjurés. D'après M. B. Fillon, il écrivit en 1744 ou 1745 à son oncle M. Ferrand, seigneur de Méré, la lettre suivante, dont le style et l'orthographe méritent d'être respectés :

« A Monsieur de Méré, à Vernay.

« On m'averti, mon respéquetable oncle, que le Roy, insité en aireurs par des malintencionés, gratiffie du titre de gentilhomme de sa chambre un quidam nomé Arouet, des Arouet de Saint-Lou, fils d'une Domar, qui s'est fet conoitre du nom de

Voltere. Le Roy ne fera pas l'affront à la noblesse de dispancer ce cuidam de ses preuve, qui pour ce les procuré se voirat obligé de les cherché dans les parans de sa mère, pars qui lest de la rautur du cauté paternel ; ce qui serait un dézoneur pour des gentilshommes de nom et d'arme, nobles de pérenfilz de temps imémorable. Je pri la décision, mon cher oncle, apes avoir pri l'avi des gentilshommes nos parans, qui ne se soucie de dérogé, qui li a lieux de fermé nos titres et nos portes à ce Voltere, que la court malintencioné aux gentilshommes de sang, puisqu'il n'en son pas, pretent élevé pour nous abessé. Vous nous dirés vostre avi dimanche au diné de Vernay. Le cheval rouge est ronpu de la course dier : si le griset étoit à la maison, j'irois vous parlé au lieu de vous écrire.

» Je sui, mon cher oncle, votre tres humble et tres obéissant serviteur,

« Le chevalier de LHUILLIÈRE. »

Nous ignorons malheureusement si M. Ferrand de Méré (l'aïeul du comte Ferrand, ministre sous la Restauration) approuva le vigoureux parti proposé par son neveu. Mais si la porte de M. le chevalier de Lhuillière fut irrévocablement fermée au « cuidam nomé Arouet, » la Cour et Voltaire furent

bien punis ! Privé désormais de la vue de M. de Lhuillière et de son cheval rouge, le poëte alla sans doute se consoler près du duc de Richelieu, qui ne se piquait pas de mieux connaître l'orthographe, mais qui avait au moins l'excuse de ne pas être « un gentilhomme de sang » comme M. Darrot.

III

ENFANCE DE VOLTAIRE. SES FRÈRES ET SŒURS. LE CERCLE DE LA FAMILLE.

La maison où s'écoula l'enfance de Voltaire a aujourd'hui disparu du sol parisien. Elle était située rue de Jérusalem, à l'angle de la rue de Nazareth, en face de celle où vécut Boileau[1]. Son père habita aussi, dit-on, une maison dans la Cité, rue de Glatigny, au coin de celle des Marmousets, sur la paroisse de la Madeleine; mais en 1694, il n'avait pas encore abandonné le logis notarial

1. « Dans la Cour du Palais je naquis ton voisin. »
(*Épître à Boileau*).

Ce qui, par parenthèse, est une erreur, car Voltaire est né sur la paroisse Saint-André-des-Arcs, tandis que le Palais dépendait de la paroisse Saint-Barthélemy. On ne saurait désigner exactement ni la rue ni la maison habitée par M. Arouet au moment de la naissance de son dernier fils.

où se réunissaient les tabellions, ses confrères, et où, en 1683, il avait minuté avec l'un d'eux, Me Leclerc, le testament de Nicolas Despréaux.

Le satirique était un des hôtes de la maison Arouet; il y avait été introduit par son ami l'abbé de Châteauneuf, dont je parlerai plus loin, et par son propre frère, l'abbé Boileau, docteur de Sorbonne, que son canonicat à la Sainte-Chapelle plaçait naturellement dans le voisinage du notaire. La liaison des Arouet et des Boileau était assez intime, c'est Voltaire lui-même qui nous l'apprend. Le tabellion rendait de fréquentes visites à la petite maison d'Auteuil dont le jardinier

Pour rimer plantait le chèvrefeuil,

ou plus souvent encore à la villa voisine de M. Dongois, cet *illustre* neveu de Despréaux [1],

Bon bourgeois qui se crut un homme d'importance [2].

Il se faisait accompagner dans ses courses par sa femme et son second fils, tout jeune encore, qui ne pouvait se séparer de sa mère, et qui ne

1. Boileau lui donne quelque part cette ambitieuse épithète. M. Dongois n'était cependant que le fils d'un greffier en chef du parlement de Paris.
2. Voltaire, *Épître à Boileau.*

paraît pas avoir conservé un bien riant souvenir de cette villégiature, car il traite peu respectueusement le studieux asile des correctes muses[1]. Mais ces promenades étaient la distraction des vacances; le reste de l'année, M. Arouet recevait chez lui MM. Boileau. « Bon livre, mais sot homme, » disait la fille de Daumart en parlant du poëte; on comprend sans peine qu'elle lui préférât Rochebrune et Châteauneuf.

Je ne crois pas que ni la satire des *femmes* ni surtout l'*histoire des Flagellants*[2] aient été inspirées par l'aimable reine de ce logis épicurien, bien que l'austère chanoine ait eu souvent l'occasion d'y blâmer

Cet abus odieux
D'étaler et d'offrir aux yeux
Ce que leur doit toujours cacher la bienséance[3];

l'humeur maligne des deux frères savait au besoin ménager leurs amis et, sans compter M. Arouet

1. « Cette maison, dit-il, était fort vilaine et le jardin aussi. »
2. On sait que le frère du poëte publia en 1700 l'*Historia Flagellantium*, si fort critiquée par les journalistes de Trévoux. Voltaire disait de lui à propos de ce livre : « L'abbé Boileau écrit en latin, afin de n'être point compris par les gens trop curieux. » (Lettre à Thiériot, Londres, 11 avril 1728.) L'abbé Boileau était janséniste.
3. Épigramme de Boileau contre les Jésuites de Trévoux.

dont ils estimaient l'un et l'autre le loyal caractère, ils en rencontraient un certain nombre dans la petite maison de la rue de Jérusalem[1]. Au premier rang figuraient Châteauneuf et l'abbé Gédoyn.

On aurait depuis longtemps oublié le nom de l'abbé de Châteauneuf s'il n'était le parrain de Voltaire. François de Castagner était un Savoyard, originaire de Chambéry, qui était venu avec son frère chercher fortune à Paris. Ils y réussirent tous deux, grâce à leur esprit, à leur éducation et à leur savoir-faire. L'un, le marquis, fut ambassadeur de France à Constantinople, puis à la Haye près des Provinces-Unies : il avait, dit Saint-Simon qui ne flatte guère, un grand fond et un grand sens. L'autre devint abbé commendataire de Varenne, mais surtout un joyeux vivant, un assidu convive du Temple, un fidèle ami de Vendôme, de Chaulieu, de Ninon. Du reste, dit encore Saint-Simon, « homme de bonne compagnie, désiré dans les meilleures. » Comment pénétra-t-il dans le petit cénacle du tabellion? Y fut-il introduit par Boileau ou par Mlle de Lenclos? On ne

1. La pièce principale de la maison, divisée en arcades, était remarquable par un haut plafond à voussures. (M. Bavoux, *Voltaire à Ferney*, p. 7). C'était dans cette pièce que les amis se réunissaient.

saurait le dire : ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y fut bientôt admis sur le pied de l'intimité, au point de faire ombrage à Rochebrune, chansonnier aimable, qui avait le privilége d'égayer Mme Arouet. « Ma mère, dit Voltaire, était fort amie de l'abbé de Châteauneuf[1]. » Je prends ce mot dans le bon sens, comme un fils a dû l'écrire, et je ne crois pas qu'à près de deux siècles de distance, sans des preuves plus graves, on doive le souligner, comme l'a fait un récent biographe de Voltaire.

Nicolas Gédoyn a longtemps passé, comme Châteauneuf, pour le dernier amant de Ninon dont il était le parent éloigné. Je ne veux pas éclaircir l'anecdote plus ou moins authentique qu'on rapporte à ce sujet[2]; tout ce qu'il m'importe de dire, c'est qu'au moment où nous le rencontrons chez les Arouet il valait mieux que la réputation dont les médisants l'ont gratifiée. Il sortait alors de l'Institut des Jésuites auquel il avait appartenu pendant dix ans, et se réconciliait avec le monde qu'il n'aurait jamais dû quitter. Un canonicat à la Sainte-Chapelle, que la cour lui avait accordé en 1701,

1. *Œuvres complètes*, t. XXXIX, p. 408.
2. Voir les *Mémoires sur la vie de Mademoiselle de Lenclos* par Bret, Amsterdam, 1751.

l'avait naturellement rapproché du receveur à la chambre des comptes. « Il n'avait d'autre maison que la nôtre, » dit quelque part Voltaire. Érudit distingué, causeur infatigable, plein de douceur dans les mœurs et d'agrément dans l'esprit, il eût été l'ornement des salons parisiens, sans son goût pour la dispute qui l'entraînait souvent à des vivacités dont il était le premier à se repentir. C'était le plus pétulant auxiliaire de Despréaux dans sa querelle pour les anciens contre les modernes : il pardonnait à l'antiquité son Néron en faveur de son Virgile, et eût volontiers canonisé Horace afin de mieux écraser Perrault[1]. Les réunions de l'après-dîner, où les beaux-esprits se donnaient rendez-vous, voyaient presque chaque jour des scènes de naïve colère dont s'égayait fort Mme Arouet et que stimulait le complaisant Rochebrune, pour ajouter au plaisir de son amie. Malgré ce léger travers, l'abbé Gédoyn était un homme de goût, un excellent humaniste qui ne fit pas tort à l'Académie française, et qui eût été pour Voltaire un très-bon maître, si celui-ci ne se fût trop défié de la maison paternelle.

Le véritable maître de l'enfant ne fut pas, quoi

1. Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, État des principaux écrivains de ce siècle.

que Voltaire en dise[1], le poëte Rochebrune, qui lui portait cependant le plus vif intérêt, mais son parrain, l'abbé de Châteauneuf, l'ami de Ninon de Lenclos.

Tandis que l'abbé Gédoyn dissertait sur Homère, Pausanias et Quintilien avec les graves robins qui fréquentaient le cabinet du receveur aux comptes, l'abbé de Châteauneuf faisait apprendre par cœur à *Zozo* (c'était le surnom familier de Voltaire), les vers impies de la *Moïsade*[2]. Cette édifiante éducation commençait dès la quatrième année, et l'on

1. « Je crains bien qu'en cherchant de l'esprit et des traits,
Le Bâtard de Rochebrune
Ne fatigue et n'importune
Le successeur d'Armand et les esprits bien faits. »
(*Corresp. génér.* Au maréchal de Richelieu, 8 juin 1744). Qu'on ne cherche pas une équivoque dans ces vers. Il s'agit bien évidemment d'une paternité poétique, la seule que Voltaire pût respectueusement avouer.

2. Duvernet, *Vie de Voltaire*, Genève, 1786, p. 11. — J'ai peu cité Duvernet dans cette étude, parce qu'il est suspect à plus d'un titre. Sa *Vie de Voltaire* est un pamphlet philosophique avant d'être une biographie. Elle ne le protégea point cependant contre les proscriptions révolutionnaires, car on lit dans une lettre qu'il adressait le 8 brumaire an II, de la prison de Bicêtre, à Lhuillier, procureur général du département de Paris, ces lignes trop significatives : « J'observe encore qu'il est triste pour l'auteur de la *Vie de Voltaire*, pour l'auteur de l'*Histoire de la Sorbonne*, j'oserois presque dire pour un philosophe, qui depuis trente ans n'a pas prêtrisé, d'être parqué à Bicêtre avec quarante prêtres qui vivent dans la crainte continuelle d'être égorgés. » (*Lettres inédites.*)

ne voit pas malheureusement que la mère de famille s'y soit opposée. Peut-être Mme Arouet l'ignora-t-elle, bien qu'il suffît d'une indiscrétion enfantine pour éveiller sa juste défiance; peut-être aussi regardait-elle comme un jeu ce qu'une mère plus vigilante eût interdit dès le premier jour. Quoi qu'il en soit, Châteauneuf, charmé de la gentillesse et des spirituelles vivacités de son filleul, se l'attacha bientôt par les louanges dont il flatta sa précoce vanité. Armand Arouet, frère aîné de Voltaire, celui que l'on surnomma plus tard le *janséniste*, avec une intelligence plus lente, ne manquait ni de verve ni de piquant. Châteauneuf et ses amis prenaient plaisir à exciter les deux frères l'un contre l'autre, et dans ces assauts d'épigrammes, la victoire demeurait souvent au plus jeune. Dès cette époque on augura, dit-on, qu'il était appelé à une haute destinée dans les lettres. J'ai quelque peine à le croire : de tous les enfants prodiges il en est peu qui aient fourni jusqu'au bout une brillante carrière, et, selon Voltaire lui-même, ce qui détermina la sienne au sortir du collége fut la manière choquante dont on enseignait alors le droit que son père voulait lui faire étudier[1].

1. *Commentaire historique*, p. 2.

Parmi les amis de la famille Arouet, il serait injuste d'en omettre trois autres, moins intimes, il est vrai, et plus effacés que Châteauneuf, mais qui ne laissèrent pas d'exercer une certaine influence sur la destinée du futur philosophe. Je veux parler de MM. de Caumartin et Leclerc de Lesseville, anciens clients du notaire et restés ses amis.

Issu de cette illustre famille parlementaire qui donna un garde des sceaux à Louis XIII, l'intendant des finances, Louis-Urbain Lefèvre de Caumartin, marquis de Saint-Ange, était passionné pour les lettres et ne négligeait pas le petit cercle de la rue de Jérusalem, où poëtes, chansonniers, musiciens[1], chanoines de la Sainte-Chapelle et hommes de loi se groupaient sous l'aimable présidence de la fille de Nicolas Daumart. Ce fut lui qui intervint entre le père et le fils, après l'équipée de Voltaire en Hollande en 1714, qui lui inspira la première pensée de la *Henriade* et lui fournit la plupart des matériaux dont il fit usage dans le *Siècle de Louis XIV*. « Très-bon homme, doux, sociable, serviable, et qui s'en faisoit un plaisir, » malgré son

1. Châteauneuf était artiste; il a écrit en 1735 un dialogue sur *la Musique des anciens*, qui n'est peut-être pas un cours musical, car il trouve moyen d'y parler surtout de Ninon, mais qui indique toutefois des connaissances spéciales.

ton de courtisan et ses airs de hauteur, nous dit Saint-Simon, il possédait toutes les anecdotes de l'ancienne cour et les racontait à ravir, « avec une une mémoire qui n'oublioit rien de ce qu'il avoit vu ou lu. »

Caumartin porte en son cerveau
De son temps l'histoire vivante ;
Caumartin est toujours nouveau
A mon oreille qu'il enchante,

écrivait Voltaire en 1716, et il avait raison, car sans l'illustre disciple de Fléchier, sans ce vieillard aimable qui avait tout retenu des belles années de sa jeunesse, nous n'aurions peut-être ni la *Henriade* ni le *Siècle de Louis XIV*.

Son frère, l'abbé de Caumartin, était aussi un des hôtes de la Cour du Palais[1]. Esprit fin et railleur, du meilleur monde et du meilleur goût, il disputait moins que l'abbé Gédoyn et était mille fois plus redouté que lui. Il excellait dans l'épigramme voilée, dans la réticence perfide, dans l'art d'égratigner en flattant. Sa main flexible et veloutée caressait longtemps sa victime avant de

1. Jean-François-Paul Lefèvre de Caumartin (1668-1733), fut évêque de Blois, membre de l'Académie française et honoraire de celle des Inscriptions.

l'immoler. Le discours qu'il prononça en 1698 comme directeur de l'Académie française pour la réception du vaniteux évêque de Noyon, M. de Clermont-Tonnerre, est un chef-d'œuvre de ce genre félin. Saint-Simon a laissé de cette mystification un tableau achevé où se peint tout l'homme, et le marquis d'Argenson raconte qu'en sortant de la séance Fénelon dit au spirituel abbé : « Monsieur, je vous ai *entendu et entendu.* » On *l'entendait* à demi-mot chez M. Arouet, et l'on applaudissait, sans toujours l'approuver, à cette verve moqueuse, moins puissante, moins acerbe, mais plus délicate, qui rappelle en certaines occasions celle de Voltaire.

M. de Lesseville appartenait à cette race intelligente et polie que La Bruyère a si maltraitée dans son chapitre *de la Ville*, sous le pseudonyme des *Sannions*. — « J'entends dire des *Sannions* même nom, mêmes armes ; la branche aînée, la branche cadette, les cadets de la seconde branche ; ceux-là portent les armes pleines, ceux-ci brisent d'un lambel, et les autres d'une bordure dentelée.... Je dirais volontiers aux *Sannions* : Votre folie est prématurée, attendez du moins que le siècle s'achève sur votre race : ceux qui ont vu votre grand-père, qui lui ont parlé, sont vieux et ne sauroient plus

vivre longtemps ; qui pourra dire comme eux : Là il étaloit et vendoit très-cher? »

La Bruyère disait-il vrai? Je n'oserais l'affirmer, car je n'ai pas vu le grand-père. Les Leclerc étaient originaires de Meulan ; leur auteur s'était fait connaître en prêtant 20 000 écus à Henri IV dans un pressant besoin : quand le Béarnais voulut faire son billet : « Sire, dit le créancier, votre parole suffit : il faudrait un huissier exprès pour faire payer le roi. » Bien lui prit de sa confiance, car peu de temps après, l'opulent tanneur fut remboursé et anobli[1]. Ses fils accrurent ses richesses, entrèrent au parlement, eurent blason et livrée, pilier de haute justice et équipage de chasse, et par surcroît un goût de fastueuse dépense qui leur fit une place à part dans la robe. Mme Arouet, fort sensible aux grands airs, s'honorait beaucoup des visites de M. le conseiller de Lesseville, lui faisait redire ses merveilleux récits de vénerie, sans retrancher un pouce aux bois de ses dix-cors, et rêvait sans doute pour son second fils un siége voisin sur les fleurs de lis. Dès que l'enfant eut dépouillé la robe prétexte, elle lui choisit pour compagnon d'études un neveu de l'élégant conseiller, nommé

1. Voy. *Souvenirs* de Mme la marquise du Prat. Versailles, 1863, 1 vol. in-8°.

Pellot, qui le précéda de quelques années au collége Louis-le-Grand. Le jeune Pellot, un peu plus âgé que Voltaire, était destiné à la magistrature, et l'on pouvait espérer que des études communes développeraient chez les deux amis les mêmes goûts. Malheureusement pour Mme Arouet, la mort vint le 13 juillet 1701 la surprendre au milieu de ses lointains desseins[1], et lorsque son mari voulut à son tour en renouer le fil, entre les exigences paternelles et les instincts rebelles du jeune poëte déjà émancipé par l'amour, il s'était creusé un abîme que la tendresse d'une mère ne pouvait plus combler.

J'ai cité plus haut la riche et puissante famille de Nicolaï parmi la clientèle du tabellion. L'anecdote suivante m'oblige, malgré ses invraisemblances, à ajouter ce nom illustre à la liste déjà nombreuse de ses amis. Le 12 mars 1789, l'historien Rulhière, répondant en qualité de directeur de l'Académie française au discours de réception de M. de Nicolaï, premier président de la chambre des Comptes, élu en remplacement du chevalier de Chastellux, s'exprimait en ces termes sur l'aïeul du nouvel académicien : « Une circonstance particulière le fera éternellement chérir par tous les hommes de lettres : il fut le tuteur de Voltaire. On

1. Elle avait alors environ quarante ans.

sait que Voltaire était né *sous les auspices de votre maison*. Son père, officier de la cour souveraine que vous présidez, voyant avec une égale inquiétude un de ses fils recherché des grands, emporté loin des routes de la fortune par le goût de la dissipation et des plaisirs ; l'autre, dévot, austère et chagrin, se dénuant de tout pour soutenir les prosélytes obscurs d'une secte persécutée et proscrite, craignit que tous ses biens se perdissent par des prodigalités d'un genre si différent ; il pria, *en mourant*, M. de Nicolaï de se charger de la *tutelle* de tous les deux ; et pour les restreindre et les gêner plus sûrement, il alla même jusqu'à lui substituer leur héritage. Ce testament ne parut à M. de Nicolaï qu'un titre pour les adopter tous deux, et, les jugeant avec plus d'équité que n'avait fait leur père, il ne tarda pas à leur rendre la libre disposition de leur fortune. Mais il continua de regarder Voltaire comme son fils ; il prit sur lui tous les droits d'un père économe, quoique facile et indulgent ; il l'avertissait, le grondait, l'embrassait, s'attendrissait avec lui ; et M. de Voltaire a toujours conservé pour ce nom la plus tendre reconnaissance et une sorte de piété filiale [1]. »

1. *Œuvres de Rulhière*, t. II, p. 56. Paris, 1819.

Évidemment, si le fond du récit est vrai, Rulhière se trompe sur les détails. M. Arouet est mort le 1er janvier 1722 : son fils aîné avait alors trente-six ans et son fils cadet vingt-sept; ils étaient tous deux majeurs, et depuis longtemps hors de tutelle. Il n'existe d'ailleurs dans la correspondance de Voltaire aucune trace de la substitution faite à M. de Nicolaï, car il m'est impossible de voir, comme M. l'abbé Maynard, une allusion à cette exhérédation collective dans la lettre que le poëte écrivait en 1725 à la présidente de Bernières : « Mes affaires sont un peu plus mauvaises. J'ai perdu sans ressource mes deux mille livres de rente viagère pour avoir trop tardé à en payer le fonds. Les affaires de ma famille commencent à tourner mal. M. de Nicolaï n'a pas voulu me faire accorder de provision[1]. » Quelle provision ? Il ne faut pas oublier que M. de Nicolaï était premier président de la chambre des Comptes et qu'il pouvait seul autoriser en cette qualité la délivrance provisionnelle des deniers perçus à titre d'épices pendant la dernière maladie du receveur jusqu'à l'entrée en fonctions d'Armand Arouet, qui lui avait succédé. Voltaire attaquait

1. *Voltaire à Ferney*, p. 310. Didier, 1860.

en effet le testament paternel et pouvait prétendre au partage de ces droits.

La meilleure preuve enfin que M. Arouet n'avait point deshérité ses deux fils, — car il ne pouvait confier l'administration de ses biens à un tiers, au détriment de deux héritiers naturels, majeurs de vingt-cinq ans et maîtres de leurs droits, sans les exclure de sa succession, — c'est qu'il transmit à l'aîné sa charge de receveur des épices, qui rapportait 13 485 livres par an et dont le cautionnement seul s'élevait à 240 000 livres. Cette transmission accomplie à la veille de la mort indique-t-elle la moindre appréhension et la moindre défiance? Non : Rulhière a été induit en erreur, ou son imagination a grossi sans mesure un fait insignifiant.

De son récit il ne faut retenir que deux choses : la liaison d'Arouet père et de M. de Nicolaï, du modeste receveur et du premier président de la chambre des Comptes, et l'intérêt affectueux qu'après la mort de leur père les deux fils de l'un ne cessèrent d'inspirer à l'autre.

N'omettons enfin dans cette galerie ni Mlle Bessières ni sa tante dont Voltaire nous a laissé un portrait étrange qu'a recueilli fort à propos le spirituel auteur de la *Longévité humaine* : « Elle mangeait dans une semaine deux ou trois biscuits, et vivait

à peu près comme un perroquet ; elle était sèche comme le bois d'un vieux violon, et vécut dans cet état près de quatre-vingts ans, sans presque souffrir. » Était-ce la peine de vivre ? Elle était pourtant fort gaie dans la maison Arouet qu'elle regardait presque comme la sienne, au milieu de ces jeunes gens qu'elle appelait volontiers ses enfants, et qu'elle légua pour ainsi dire à sa nièce. C'est à Mlle Bessières que le poëte recourra plus tard dans tous ses périls et dans toutes ses douleurs ; c'est à elle qu'il confiera toutes ses angoisses et fera l'aveu de ses fautes. Quoiqu'il ne le dise pas, je devine, à l'abandon qui règne dans ses lettres, que la zélée protectrice de son enfance est devenue la confidente émue et dévouée de sa jeunesse : elle est pour lui plus qu'une parente et qu'une amie : on n'ouvre ainsi son cœur qu'à une mère.

Si les amis de la famille Arouet étaient peu connus, ses membres le sont davantage. Nous ne devons pas toutefois les passer complétement sous silence.

> Je suis bien éloigné, ma foi,
> D'avoir une vierge pour mère,

écrivait Voltaire à Duché[1]. Mme Arouet avait en

1. *Œuvres complètes*, édit. Beuchot, t. XIV, p. 309.

effet donné le jour à cinq enfants, et c'est toute la conclusion qu'il faut tirer de cette impertinente plaisanterie. De ces cinq rejetons, deux n'atteignirent pas l'âge d'homme : l'aîné, François-Armand, né le 18 mars 1684, mourut peu de temps après sa naissance, et le quatrième, Robert, survenu en 1689, n'eut guère un meilleur sort. On ne peut donc réellement compter parmi les frères et sœurs du poëte qu'Armand, *le janséniste*, et Mme Mignot, la mère de Mme Denis.

Voltaire a singulièrement desservi la mémoire de son frère aîné dans l'opinion de ses contemporains qui l'ont cru sur parole. Armand Arouet, né le 22 mars 1685, fut peut-être un original, un excentrique à l'humeur bizarre et chagrine, mais ce ne fut, à proprement parler, ni un sot, ni un fou. Son esprit naturel n'a été révoqué en doute par aucun des biographes de son frère. Si l'on en croit le président Bertin du Rocheret, le généalogiste champenois qui prépara pour l'abbé Bignon des notes sur la vie de Voltaire[1], il aurait travaillé au *Bourbier*, le poëme satyrique que l'on sait. Il fit d'assez bonnes études chez les Oratoriens, dans leur séminaire de Saint-Magloire, situé au fau-

1. Voy. les fragments de ces notes conservés à la Bibliothèque impériale, salle des manuscrits, armoire vitrée.

bourg Saint-Jacques, et eut dans ses classes quelques succès. Au dehors, il paraissait brusque, taciturne, engourdi. Sous le toit paternel, il était affectueux, modeste, réservé. Toute son impétuosité était au dedans. Son père lui accordait une grande confiance et le destinait, selon l'usage, à lui succéder dans l'office de receveur des épices à la chambre des Comptes[1]. Tout jeune encore, Armand avait à un vif degré le sentiment de la famille. En sa qualité d'aîné, il avait la mission d'entretenir, aux époques solennelles de l'année, ces relations cérémonieuses de parenté, dont nous nous sommes déchargés sans trop de regret, mais auxquelles on ne se serait point alors soustrait sans accuser un vice du cœur ou un défaut absolu d'éducation. Il s'acquittait de cette tâche avec une

1. Armand succéda à son père le 29 décembre 1721. La quittance suivante en fait foi :

« Je soussigné Armand Arouet, commis à la recette des épices de la chambre des Comptes, par arrêt du 29 décembre 1721, et encore commis par autre arrest du même jour, pour le convertissement des recepissez délivrez par deffunt Me François Arouët mon père, en quittances comptables et controllées, reconnois avoir reçu de M. Jean-Baptiste de Loubers, receveur général des finances de la généralité d'Orléans, la somme de 1759 livres pour les épices de son compte du dixième de la généralité, etc., etc. Fait à Paris le cinquième jour de juin 1722.

ARMAND AROUET. »

(Sur parchemin.)

gravité de style dont le *Parfait Secrétaire* nous a seul conservé le modèle. Voici un échantillon de cette prose enfantine, que M. Benjamin Fillon a retrouvé dans un grenier du Poitou, et qui ne mériterait pas assurément d'être cité, si Voltaire n'y avait apposé sa première griffe :

« A Madame, Madame du Pont-Bailly, à la Châteigneraye, pays de Poitou.

« Paris, le 29 décembre 1704.

« Madame et très-honorée cousine,

« Mon papa m'a fait cette grace de me comander d'estre son secrettaire ce premier d'année, et vous tesmoigner les humbles respects de nostre maison, avec les veux et prieres que nous faisons pour vostre prospérité, santé, bonheur et satisfacion, qui ne sont en doutte de vostre costé eu égard à nous. Il vous suplie, madame ma cousine, le croire toujours bon parent et ne vous despartir de l'affection que vous devez à sa famille, et moy, le secrettaire, je finiray en me disant, et Zozo,

« Vos très-humbles et respectueux cousins,

« Zozo. Arouet. »

Mme du Pont-Bailly était Aimée Baud, femme

de Charles Bailly, sieur du Pont-Jacquelin, marchand à la Châteigneraye, près de laquelle M. Arouet possédait encore une ferme ou *borderie*, à Chaffois. Quant à *Zozo*, c'est François de Voltaire.

L'amitié des deux frères, cette affection naturelle qui naît au berceau et ne s'éteint ordinairement qu'à la tombe, ne tarda pas cependant à se refroidir. Qui provoqua ce refroidissement? Quels furent les premiers griefs et de quel côté vinrent les plus grands torts? Le silence des biographes et de Voltaire lui-même ne permet de rien décider à cet égard. Peut-être l'éducation brillante que reçut celui-ci au collége Louis-le-Grand, les liaisons illustres qu'il y contracta, et surtout la société joyeuse des Châteauneuf, des Chaulieu, des Vendôme, l'éloignèrent-elles de cet être mélancolique et renfermé qui n'avait aucune des grâces de la jeunesse et en méprisait tous les plaisirs. Peut-être le frère cadet fut-il froissé des préférences témoignées par son père au frère aîné, qui devait d'ailleurs recevoir la meilleure part dans le patrimoine de la famille. Ce que nous savons toutefois, c'est que cette froideur réciproque ne se dissimula nullement à la suite des fragiles amours du jeune page Arouet avec la belle *Pimpette*, la frivole Hol-

landaise, Olympe du Noyer. Repoussé de la maison paternelle, deshérité et sous le coup d'une lettre de cachet, François n'eut garde de recourir à l'intervention d'Armand pour apaiser l'irritation de son père; il aima mieux user de ses amis, et ce fut grâce à eux seuls qu'il obtint un demi-pardon.

Les tempéraments des deux frères n'étaient pas moins opposés que leurs caractères. Sans pousser aussi loin qu'un historien célèbre la théorie des influences physiques sur le moral de l'homme, on peut affirmer que leur organisation ne fut pas étrangère à leur mutuelle antipathie. Chez le poëte, les nerfs dominaient; chez Armand, c'était le sang et la bile. L'âge ne fit que développer en lui cette nature puissamment sanguine qui mit plus d'une fois son existence en danger. Au mois de décembre 1739, une violente attaque d'apoplexie obligea son médecin à lui tirer 50 palettes de sang[1]. Voltaire s'en émut et son cœur depuis longtemps fermé à son frère s'attendrit. « Je vous prie, écrit-il le 2 janvier 1740 à M. Pitot de Launai, de voir M. Arouet et de demander l'état où il est; dites-lui que j'y suis aussi sensible que je dois l'être, et

1. Notes de Bertin du Rocheret, à la Bibliothèque impériale, *loc. cit.*

que je prendrais la poste pour le venir voir, si je croyais lui faire plaisir. Je vous demande en grâce de m'écrire des nouvelles de la disposition de son corps et de son âme[1]. » Mais il faut l'avouer, cette sensibilité fugitive ne survécut pas à la maladie de son frère *le fanatique*. « Je ne suis pas heureux en famille, » écrivait-il à Thiériot en 1735, et il ne se faisait pas faute de le répéter crûment aux siens. Sa famille, ici, c'est Armand qu'il décrie sur tous les tons. « Assurez ma nièce (Mme Denis, alors Mlle Mignot), dit-il à l'abbé Moussinot, assurez ma nièce de ma tendre amitié dans les termes les plus forts : *vous me ferez plaisir* de lui faire un peu sentir la différence de mon caractère avec celui d'Arouet, ma facilité en affaires, etc.[2]. » Quand il s'agit de marier la sœur cadette de Mme Denis, il mande à Thiériot : « Si vous avez un peu d'amitié pour la cadette, recommandez-lui de faire comme son aînée ; je ne dis pas de s'en aller en province, mais de choisir un honnête homme qui surtout ne soit point bigot. Le *fanatique* Arouet la deshéritera si elle ne prend pas un convulsionnaire, et moi je la deshérite si elle prend un homme

1. *Corresp. génér.* A M. Pitot de Launai, t. II, p. 487. Édit. Baudouin.
2. *Idem.* Lettre du 28 décembre 1737.

qui sache seulement ce que c'est que la Constitution[1]. »

Le grand mot est lâché : Armand Arouet est un *bigot*, un *fanatique*, voilà la vraie cause de la désunion. Il était en effet devenu l'un des plus fervents disciples du diacre Pâris, le coreligionnaire du chevalier de Folard et du conseiller Carré de Montgeron, l'une des colonnes vivantes du jansénisme. Dès le premier âge, il en avait pratiqué les maximes, et l'on comprend sans peine qu'un esprit aussi impétueux et aussi absolu que le sien ne se soit point arrêté en route. A la fin de l'année 1737, peu après un incendie partiel qui avait éclaté dans sa maison, il fut emprisonné avec nombre d'autres *Quesnellistes*. « On m'avait mandé, mon cher ami, écrit à cette époque Voltaire à l'abbé Moussinot, l'ancien trésorier du chapitre Saint-Merri, que tous les meubles d'Arouet avaient été brûlés et son logement consumé ; je vois avec plaisir que cela n'est pas. Ne négligez rien, je vous en conjure, tant auprès de Mme Picart qu'auprès de ses connaissances, pour découvrir le mariage secret d'Arouet[2]. Cela m'est important, car je suis sur le

1. *Corresp. génér.* Lettre du 8 mars 1738.
2. Ce mariage secret est une calomnie de Voltaire. Le testament et l'acte de décès d'Armand Arouet l'ont bien prouvé.

point de marier une de mes nièces. On le dit fort intrigué dans cette affaire des convulsions. Quel fanatisme! Mon cher, ne donnez pas dans ces horribles folies : tout bon Français applaudit à un bon janséniste qui crie contre les formulaires et les excommunications et qui se moque un peu de l'infaillibilité du pape; mais on méprise un insensé qui se fait crucifier, et un imbécile qui assiste à ces crucifiements de galetas[1]. »

La publication du mémoire de Carré de Montgeron sur les miracles du diacre Pâris et son hommage au roi avaient provoqué cette persécution janséniste[2]; mais elle dura peu, au moins pour Arouet, qui fut promptement rendu à la liberté. Il est à peine besoin d'ajouter qu'il ne rentra pas chez lui guéri. Jamais prison n'a calmé une cervelle : bien au contraire. Armand se fit gloire de sa lettre de cachet comme d'une lettre de noblesse (c'était un mot de son grand ami l'abbé Boileau[3]); il s'aigrit, il s'enflamma, il se fouetta le sang; martyr de sa cause, il crut digne de lui, digne d'elle de se montrer intraitable. Voilà le

1. *Corresp. génér.* A l'abbé Moussinot, décembre 1737.

2. *La Vérité des miracles opérés par l'intercession de M. de Pâris*, par Carré de Montgeron, in-4°. Le premier volume fut offert au Roi le 29 juillet 1737.

3. *Souvenirs du président Bouhier*, Paris, 1866, 1 vol. in-18.

vrai : quant à avaler des cendres du cimetière Saint-Médard, à se faire, pour gagner le ciel, « donner des coups de bûches dans le ventre et des claques sur les fesses, » ce sont de malheureuses plaisanteries de Voltaire, qui ne méritent pas d'être refutées.

A travers les bizarreries de son caractère, Arouet demeura bon parent. Il ouvrit son cœur et sa bourse, il ne cessa de donner des preuves d'humanité et de tendresse à sa famille. Il s'occupa de ses neveux et de ses nièces dont le père venait de mourir presque subitement, laissant une fortune assez opulente, mais embarrassée, il les secourut largement et conquit leur affection. Voltaire lui-même, dont l'aisance était beaucoup plus considérable, et qui désirait attirer chez lui l'une des filles de sa sœur Mignot, éprouva de leur part une vive résistance, parce qu'aucune d'elles ne voulait abandonner leur oncle Armand, qui vivait dans le célibat et la solitude. Pour les détacher de lui, il fut obligé de recourir à la diplomatie de Thiériot, tout en reconnaissant que le succès n'était pas facile. « C'est à votre prudence, lui écrit-il le 6 décembre 1737, à sonder ses inclinations.... Tout ceci, comme vous le voyez, est l'exposition de la pièce, mais le dernier acte n'est pas, je crois, près

d'être joué. Je remets l'intrigue entre vos mains[1].» *Quesnel-Arouet* (son frère l'appelait ainsi) dota Mme Denis, et Voltaire qui l'accusait de lésine, ne se crut point avare en assurant à sa nièce la même somme que lui[2]. Mme du Châtelet disait à ce propos : « J'aurais bien voulu, quand je me suis mariée, que chacun de mes oncles et de mes tantes m'eussent fait un aussi beau présent que celui de M. Arouet. » Enfin, il est bon de remarquer qu'à sa mort, survenue en 1745, ce farouche sectaire, cet imbécile, ce fou, propre tout au plus à s'ébahir devant des « crucifiements de galetas, » qui devait deshériter ses nièces, si elles n'épousaient de dévotes ouailles du grand saint Pâris, ne priva pas son frère d'une obole dans son testament. Il lui laissa environ 4000 livres de revenu selon les uns, davantage selon les autres ; dans tous les cas, au moins sa part d'enfant dans l'héritage paternel dont le poëte avait déjà recueilli la moitié[3]. Cepen-

1. *Corresp. génér.* A Thiériot, 6 décembre 1737. Édit. Baudouin, t. I, p. 186.

2. *Corresp. génér.* A Thiériot, 28 mars 1738. Édit. Baudouin, t. I, p. 216. — Il lui avait d'abord promis 80 000 fr. de dot et 12 000 fr. de vaisselle, mais le cadeau fut en réalité beaucoup moindre.

3. *Corresp. génér.* A Thiériot, 4 mars 1769. — « J'ai eu, dit-il ailleurs, 4250 livres de rentes pour patrimoine; mes partages chez mes notaires en font foi. » A M***, 12 mars

dant, celui-ci, qui était son créancier, ne l'avait point ménagé pendant sa vie et l'on s'étonnerait de le voir si âpre à poursuivre le paiement des rentes dues par son frère, si l'on ne savait que l'auteur des *Vous* et des *Tu* était aussi peu poëte que possible dans la gestion de ses intérêts[1].

Dans ses *Mémoires sur le Jacobinisme,* l'abbé Barruel rapporte cette anecdote :

« Voltaire avait dans l'abbé[2] Arouet un frère janséniste très-zélé, et mettant dans ses mœurs toute l'austérité qu'affectait cette secte. L'abbé Arouet, héritier d'une fortune considérable, refusait de voir un frère impie, et disait hautement qu'il ne disposerait jamais de rien en sa faveur.

1754. — On peut voir dans une lettre à la présidente de Bernières, du 23 juillet 1725, que Voltaire attaqua le testament de son père. Dans une autre à Thiériot, du 26 septembre 1724, il dit : « Je vous avertis que nos affaires de la chambre des Comptes vont très-mal, et que je cours risque de n'avoir rien de la succession de mon père. » Mais il paraît certain, d'après Duvernet et M. Beuchot, qu'il finit par gagner son procès.

Sa lettre du 4 mars en ferait foi, quand bien même sa correspondance de 1727 à 1729 ne viendrait pas attester qu'il jouissait alors de rentes recueillies dans la succession paternelle.

M. Arouet avait laissé une assez belle fortune. Son cautionnement seul pour la charge de receveur des épices s'élevait à 240 000 livres. (*Inventaire* cité par M. Desnoiresterres, p. 203.)

1. *Corresp. génér.* A l'abbé Moussinot, 21 mars 1736, 2 janvier 1739, 21 janvier 1741, etc.

2. Pourquoi l'abbé ? Armand Arouet ne reçut jamais les ordres sacrés.

Mais il était d'une santé infirme, et qui annonçait une mort prochaine. Voltaire n'avait pas renoncé à l'héritage; il se fit janséniste et joua le dévot personnage. Tout à coup on le vit arborer le rigoureux costume, le grand chapeau aux ailes rabattues; il se mit à courir les églises. Il s'y rendait surtout aux mêmes heures que l'abbé Arouet, et là, avec tout l'air contrit et humilié du diacre Pâris, à genoux au milieu de la nef ou bien debout, les bras croisés sur sa poitrine, les yeux fixés sur la terre ou sur l'autel, ou bien sur l'orateur chrétien, il écoutait ou il priait avec toute la componction d'un pécheur revenu de ses égarements. L'abbé crut voir son frère converti : il l'exhorta à la persévérance, lui donna tous ses biens et mourut[1].

Cette anecdote me paraît fort peu vraisemblable pour plusieurs motifs. Barruel n'est point un contemporain de Voltaire, il ne l'a point connu personnellement, ou tout au moins il n'a pu le connaître avant 1745[2]. Ce n'est donc pas un

1. Barruel, *Mémoires sur le Jacobinisme*, t. I, p. 130.

2. Armand Arouet mourut le 18 février 1745. Voici son acte de décès, transcrit sur les registres de la paroisse Saint-Barthélemy, de Paris : « Le 19 février 1745, a été inhumé en cette église M. Armand Arouet, receveur des épices de la chambre des Comptes, âgé d'environ soixante ans, décédé de hier à la

témoin oculaire qui dépose, c'est un ardent polémiste qui rapporte près d'un demi-siècle après une historiette de seconde main. Son récit d'ailleurs n'est point d'accord avec celui de Duvernet, qui affirme avoir vu en 1781 à Saint-André-des-Arcs, au-dessus de la chaire à prêcher, un *ex-voto* placé par les soins d'Armand Arouet dans les derniers temps de sa vie, afin d'expier les philosophiques impiétés de son frère.

Que Voltaire ait un jour convoité l'héritage du receveur des Comptes, qu'il se soit à la dernière heure rapproché de lui, qu'il ait humblement fléchi le genou devant le lit du moribond, ou hasardé à huis clos quelque démonstration moins sincère encore, je n'oserais contredire, car le poëte n'a jamais brillé par le désintéressement ni la franchise; mais que, pour surprendre la confiance d'un vieillard, il ait coiffé le chapeau du janséniste et, six mois durant, grimacé cet impudent personnage de Tartufe à la face de tout Paris qui l'applaudissait chaque soir au théâtre, ceci répugne non-

chambre des Comptes, cour du Palais de cette paroisse. Ont assisté au convoi François-Marie Arouet de Voltaire, bourgeois de Paris, demeurant faubourg Saint-Honoré, paroisse de Sainte-Madeleine, frère du défunt; Jean-Baptiste Brisson, bourgeois de Paris, demeurant cour du Palais de cette paroisse, lesquels ont signé : F. M. Arouet de Voltaire; Brisson. »

seulement à l'honnêteté, mais à la vraisemblance. Reprochez à Voltaire son avarice, monsieur Barruel, mais ne l'accusez pas d'être niais. Le masque du janséniste pouvait s'appliquer à tous les visages, au sien excepté. Ne jouait-on pas alors *Zulime*, *Mahomet*, *Adélaïde*, *la Mort de César*, *Mérope?* Sa liaison adultère avec Mme du Châtelet n'était-elle point notoire, et si reclus que l'on suppose le défiant Arouet dans sa cour du Palais, pouvait-il ignorer que l'amant de la *divine Émilie* donnait la réplique aux blasphèmes impies du roi de Prusse? Voltaire courant les églises en tenue de dévot n'eût pas été moins ridicule que Rousseau se promenant sur les boulevards avec la robe fourrée d'un Arménien. Ses ennemis d'ailleurs auraient dessillé les yeux de son frère. C'était le temps où il briguait pour la seconde fois les suffrages de l'Académie française : quelles joyeuses clameurs eussent poussées les Roy, les Desfontaines, les Saint-Hyacinthe, les Baillet de Saint-Julien! Quelle bonne aubaine pour les nouvellistes et les Piron du café Procope! Le *Parnasse* aurait retenti de leurs épigrammes et le Mercure de France n'eût pas manqué d'enregistrer malignement cette subite conversion. Eh bien! au lieu de ce déluge de moqueries, le silence le plus absolu. Barruel est le

premier écrivain qui cite cette anecdote sur la foi d'un anonyme, mais il n'est pas ici bien informé. Pendant les vingt mois qui précédèrent la mort d'Arouet, son frère ne passa peut-être point dix jours de suite à Paris. Depuis juin 1743 jusqu'en février 1745, il habita successivement la Haye, Utrecht, Berlin, Brunswick, Amsterdam, Bruxelles et Cirey-*en-félicité*, comme il l'écrit au comte d'Argental le 28 avril 1744. Cette félicité se prolongea plus d'un an : il ne revint à Paris au mois d'octobre que pour se précipiter à la campagne chez le comte d'Argenson, puis à Versailles, afin d'y surveiller les apprêts de la *Princesse de Navarre*, représentée pour la première fois devant la Cour le 23 février 1745, quatre jours après la mort d'Armand. « Je cours de Paris à Versailles, dit-il le 31 janvier ; je fais des vers en chaise de poste [1]. » Le temps eût été bien mal choisi pour jouer le janséniste. Il fallait emporter de haute lutte le double titre d'historiographe de France et de gentilhomme de la Chambre, promis par Mme d'Étioles malgré les répugnances de son royal amant. Il fallait vaincre sur les planches, triompher du roi, de la reine, des courtisans, leurs fidèles Sosies, arracher des

1. *Corresp. génér.* A Cideville, lettre datée de Versailles.

bravos à cette « ruche qui bourdonne[1] » et un sourire au maître le plus ennuyé de la terre; il s'agissait enfin de devenir homme de cour, cette éternelle ambition de l'homme de lettres, une façon de grand seigneur, d'être en un mot reconnu par une hautaine noblesse qui le dédaignait naguère tout en le protégeant[2]. Que lui importait à cette heure fiévreuse, énivrée, l'obscur janséniste dont la maussade existence s'éteignait dans un greffe poudreux de la chambre des Comptes? Armand Arouet mourut seul, et si ses volontés suprêmes ne permettent pas de révoquer en doute l'affection fraternelle que de longs dissentiments n'avaient pas étouffée dans son cœur, l'isolement de son lit funèbre m'autorise à ajouter qu'il mourut sans illusions. Voltaire assista par décence à ses obsèques, il porta le crêpe de l'héritier, mais je cherche en vain dans sa correspondance un mot, un seul mot de regret. Le nom du frère qui l'enrichit, du dernier Arouet n'y est pas même prononcé. Ce silence, cet œil sec, cette larme absente sont plus éloquents que le suspect récit de Barruel.

1. *Corresp. génér.* Au comte d'Argental, 25 février 1745.

2. On se rappelle le mot de Saint-Simon sur Voltaire, « devenu une manière de personnage dans la république des lettres et même une manière d'important dans le monde. » Joignez-y celui de Piron qui représente un jour l'auteur d'*Œdipe* « rou-

Armand mort, il n'y avait plus d'Arouet au monde. J'omets à dessein Voltaire qui depuis longtemps ne se comptait plus dans la famille[1]. Sa sœur Marguerite-Catherine, dite Marie, née en décembre 1686 et mariée à Pierre-François Mignot, correcteur à la chambre des Comptes de Paris, n'avait pas survécu plus de cinq années à son père[2]. C'était une simple et digne femme, confinée dans ses devoirs maternels, estimée, mais négligée par le poëte vagabond. « Je vous remercie infiniment, écrit-il à Thiériot, de vos visites chez ma sœur; voyez-la souvent, je vous en conjure, et mettez-moi bien avec elle[3]. » La tâche était peut-être bien difficile, car la bonne dame ne goûtait guère les incartades de l'auteur d'*OEdipe*, et se permettait même, à l'occasion, quelques gronde-

lant à Fontainebleau comme un petit pois vert à travers les flots de courtisans. » (*Recueil de la Société des bibliophiles*, t. IV, p. 96, 1826. Lettre de Piron à l'abbé Legendre.)

1. « Il ne vous reste plus que mon frère de toute la famille de mon père, que vous avez regardée comme la vôtre. Pour moi, il ne faut plus me compter. Ce n'est pas que je ne vive encore pour le respect et l'amitié que je vous dois, mais *je suis mort pour tout le reste.* » (*Corresp. génér.* A Mlle Bessières, 15 octobre 1726.)

2. Elle mourut en septembre 1726.

3. *Corresp. génér.* A Thiériot, 3 janvier 1723. V. également la lettre au même du 12 décembre 1722. (*Lettres inédites*, Didier, 1837.)

ries de sœur aînée. On se voyait peu, on s'écrivait plus rarement encore, mais on se suivait de l'œil et surtout l'on n'était pas indifférent l'un à l'autre. Voltaire fut profondément ému en apprenant la mort de Mme Mignot. « Tout ce que vous m'écrivez, répond-il à Mlle Bessières qui la lui avait annoncée, m'a percé le cœur. Que puis-je vous dire, mademoiselle, sur la mort de ma sœur, sinon qu'il eût mieux valu pour ma famille et pour moi que j'eusse été enlevé à sa place[1]? » Et le lendemain à la présidente de Bernières : « C'était à ma sœur à vivre et à moi à mourir; c'est une méprise de la destinée. Je suis douloureusement affligé de sa perte : vous connaissez mon cœur, vous savez que j'avais de l'amitié pour elle, je croyais bien que ce serait elle qui porterait le deuil de moi[2]. » Cette douleur n'est point feinte, ces regrets sont sincères. Voltaire sentait très-vivement, mais faut-il le dire? il se consolait aussi vite. Le pieux souvenir de sa sœur ne s'effaça pas toutefois de son âme, et il était vivace encore, quand il fallut douze ans plus tard venir au secours de ses neveux.

1. *Corresp. génér.* A Mlle Bessières, *loc. cit.* — C'est dans cette lettre que Voltaire fait cet humble aveu : « Je sens le peu que je vaux : mes faiblesses me font pitié et mes fautes me font horreur. »

2. *Corresp. génér.* A Mme de Bernières, 16 octobre 1726.

Secourir n'est peut-être pas le mot propre, car les trois orphelins avaient un patrimoine de 350 000 livres à partager[1]. Mais Voltaire aimait à se dire généreux et à faire parade de ses bienfaits. Je suis même persuadé qu'il se crut un jour de très-bonne foi libéral et pensa avoir tiré les enfants de Mme Mignot de la misère la plus profonde. La vérité est qu'il s'occupa activement de marier les deux jeunes filles après la mort de leur père, survenue en 1737[2]. Il s'attacha particulièrement à l'aînée et ne négligea rien pour lui plaire. Le 4 janvier 1738, il écrivait à Moussinot, son *factotum* : « Je vous prie instamment d'aller voir Mlle Mignot l'aînée, de lui donner le sac de mille livres, lui demandant bien pardon de ma grossièreté, et lui disant qu'il y en a quatre cents pour la cadette. » Il eût volontiers marié celle-ci à quelque bon gros robin de province[3], mais Marie-Louise qui était une élève de Rameau, qui lisait Locke, et qui avait de l'agré-

1. La famille Mignot était originaire de Sedan et s'était enrichie dans le commerce. Mme Mignot avait de son côté recueilli une belle part dans l'héritage paternel, outre sa dot qui consistait en maisons dans les rues Saint-Denis et Maubuée.

2. *Corresp. génér.* A Thiériot, 3 novembre 1737.

3. *Idem.* A Thiériot, 6 décembre 1737. — Marie-Élisabeth Mignot née en 1715, devint Mme de Fontaine et fut mère de M. de Dompierre d'Hornoy, conseiller au parlement de

ment dans l'esprit[1], lui paraissait digne d'un plus grand théâtre. Dès qu'il la connut un peu mieux, il voulut faire sa conquête et l'attirer à lui. « Je voudrais bien l'avoir auprès de moi, écrit-il de Cirey à Thiériot le 3 novembre 1737 ; vous pourriez lui en inspirer l'envie, elle ne se repentirait pas du voyage. »

Le voyage eut lieu ; un gentillâtre des bords de la Blaise, le fils de *la* Champbonin, du *gros chat*, comme le poëte l'appelait, vit Mlle Mignot et s'en éprit. Voltaire pensait déjà faire la noce, lorsque le campagnard qui ne plaisait pas sans doute à sa nièce fut brusquement éconduit. « J'aurais, dit-il à cette occasion, voulu trouver mieux pour elle. Cependant il est certain qu'elle aurait eu 8000 livres de rentes au moins ; mais enfin elle ne l'a pas voulu, et vous savez si je veux la gêner. Je ne veux que son bonheur, et je mettrais une partie du mien à pouvoir vivre quelquefois avec elle. Dieu veuille que quelque plat bourgeois de Paris ne l'ensevelisse pas dans un petit ménage avec des caillettes de la rue

Paris en 1763, mort en 1828. Les Dompierre, issus de Picardie, portent *d'or à un lion de sable, lampassé et armé de gueules.* (Voy. Bibliothèque impériale, *Armorial de Picardie.*) Après la mort de son premier mari, Mme de Fontaine épousa en 1762 le marquis de Florian.

1. *Corresp. génér.* A Thiériot, 4 février 1737.

Thibautodé! Il me semble qu'elle était faite pour Cirey[1]. »

Un auditeur à la chambre des Comptes de Paris, M. de la Roche-Mondière succéda au gentilhomme à lièvre et ne fut pas plus heureux. Une lettre de Voltaire à Thiériot laisse supposer que certaines difficultés d'argent ne furent pas étrangères à la rupture et que l'auditeur aux comptes aurait voulu de trop près compter. Enfin, un capitaine au régiment de Champagne, chevalier de Saint-Louis, commissaire ordonnateur des guerres à Lille, se présenta. C'était un brave et honnête homme que Messire Charles-Nicolas Denis; tout le monde en disait du bien[2]. Malgré sa répugnance pour la vie de province, Mlle Mignot, qui sentait déjà la jeunesse s'enfuir (elle avait alors 28 ans), se décida à l'épouser et le suivit en Flandre. « Je l'eusse mieux aimée à Paris ou dans mon voisinage, écrit l'oncle à son confident; mais ce qui me console, c'est qu'elle sera heureuse partout où elle sera[3]. » La prédiction s'accomplit : Mme Denis, bonne musicienne, d'un caractère gai, vif, aimable, plut à tout le monde

1. *Corresp. génér.* A Thiériot, 23 décembre 1737.
2. *Idem.* A Thiériot, 8 mars 1738.
3. *Idem.* A Thiériot. — Marie-Louise Mignot était née en 1710 et mourut en 1790.

et ne se déplut nulle part. Veuve en 1744, elle devint la commensale, l'intendante, la maîtresse de maison de son oncle, qui l'appelait tantôt sa *maman* et tantôt sa *femme*. Sa prodigalité, son goût du luxe et des plaisirs bruyants irritèrent plus d'une fois le vieillard, qui l'eût souhaitée plus économe et plus simple; mais ces nuages légers ne parvinrent jamais à troubler son paisible horizon[1]. Elle ne commit qu'une folie dans sa longue existence, et encore, pour la commettre, attendit-elle la mort de son oncle. A 69 ans, riche et reposée, mais grosse comme un muid et laide à faire peur[2], elle se remaria avec un commissaire ordonnateur des guerres, M. François Duvivier, écuyer et chevalier de Saint-Louis, qui ne pouvait la rendre et ne la rendit point heureuse. La Harpe, Grimm et Mme d'Épinay, jaloux de la châtelaine de Ferney, ont peint cette union sénile sous les plus tristes

1. « J'ai eu, écrivait-elle un jour au libraire Lambert, quelques petites tracasseries avec mon oncle, mais tout est passé maintenant. »

2. Un mauvais plaisant mit un jour à Ferney le quatrain suivant sous la serviette de Mme Denis :

Je voudrois pour argent ou bien pour or
Qu'à vos boutons on apportât remède;
Vous seriez, je l'avoue, infiniment moins laide,
Mais vous seriez bien laide encor.

couleurs[1]. On prétend que Voltaire, qui connaissait son tempérament, lui avait fait promettre de rester veuve, et qu'elle eut grande hâte de violer cette promesse, arrachée par la crainte de perdre un opulent héritage. Ces *on dit* ne m'inspirent qu'une médiocre confiance. La Harpe et la plupart des encyclopédistes qui avaient commencé par flatter Mme Denis, s'étaient à la fin éloignés d'elle, parce qu'elle repoussait leurs obsessions importunes auprès de son oncle. Leur témoignage n'est donc pas impartial et ne doit être accueilli qu'avec une grande réserve.

Ces profils seraient incomplets si l'on n'y joignait celui de l'abbé Mignot, le propre neveu de Voltaire.

Alexandre-Jean Mignot[2], conseiller du Roi en son grand conseil, abbé commendataire de Scellières au diocèse de Troyes (ce sont les titres qu'il prend dans la déclaration du 15 juin 1778 relative au cœur de Voltaire), n'est point né, comme tous les biographes l'affirment, en 1730, puisque sa mère

1. Grimm, *Correspondance*, VI, 8; la Harpe, *Correspondance littéraire*, IV, 147; Mme d'Épinay, *Mémoires*, III, 214. Ils appellent M. Duvivier Nicolas *Toupet*, parce qu'il avait été barbier.

2. Barbier lui donne à tort le prénom de Claude, et la *Biographie Universelle* commet une autre erreur en l'appelant Vincent.

était alors décédée depuis quatre ans. Il ne faut pas davantage le confondre avec son frère aîné, qui recueillit la charge paternelle de correcteur des comptes et qui avait par conséquent atteint l'âge d'homme lorsque M. Mignot père mourut[1]. En 1738, Alexandre-Jean n'était encore qu'un bambin d'une douzaine d'années, dont Voltaire voulait faire un officier dans le régiment de M. du Châtelet[2]. C'était à l'époque où l'on projetait le mariage la Roche-Mondière pour Mme Denis : l'oncle impatient établissait « toute la nichée d'un trait de plumes. » Mais le futur officier fit son droit, prit ses grades en théologie, et, sans avoir reçu les ordres, obtint l'abbaye royale de Scellières qui était en commende. Quelques années après, en 1750, il joignit à son titre d'abbé qui ne l'obligeait guère, celui de conseiller au parlement de Paris qui ne parut pas le lier davantage. C'était un homme habile, rusé, fécond en expédients et en ressources, qui fut plus d'une fois utile à Voltaire, quoiqu'il ne pensât pas toujours comme lui. Son antipode

1. Ce frère aîné de l'abbé Mignot naquit en 1711 et mourut en juin 1740. C'est tout ce que je sais de lui. La famille de Dompierre d'Hornoy qui existe encore possède sans doute de nombreux documents sur cet obscur personnage; mais je n'ai pas eu la bonne fortune d'en obtenir communication.

2. *Corresp. génér.* A Thiériot, 7 février 1738.

d'ailleurs : « L'oncle est sec comme une allumette, le neveu est gros comme un tonneau; l'oncle a des yeux d'aigle, le neveu a la vue basse[1]. » Et Grimm poursuit le parallèle sur un ton plaisant, qui ne semble pas cette fois s'écarter de la vérité. Malgré la dissemblance des caractères, malgré le désaccord des opinions, l'oncle avait grande confiance en son neveu; il estimait sa prud'homie, et ne manqua pas de recourir à ses lumières dans tous ses démêlés avec la justice, jusqu'au jour où M. de Dompierre d'Hornoy, fils de Mme de Fontaine, put se charger de ses affaires. Aussi l'abbé ne fut point oublié par le testament du 30 septembre 1776, dans lequel il figure pour un legs de 100 000 livres. C'était une façon d'acquitter les arrérages échus d'une pension de 1800 livres dont l'oncle avait gratifié le neveu, mais que, selon son usage, il payait fort mal.

L'abbé de Scellières se piquait de belles-lettres. Il publia en 1762 une *Histoire de l'impératrice Irène*, et, deux ans après, celle de *Jeanne Ire, reine de Naples*, qui excitèrent plus d'une fois la verve railleuse de Voltaire. « Mon neveu du grand-conseil, écrivait-il à d'Argental le 19 novembre

1. Grimm, *Correspondance*, première partie, V, 128.

1763, me mande que vous avez la bonté de me faire parvenir son *Histoire de Jeanne;* ce neveu-là a une belle vocation pour écrire l'histoire des catins ; il se prépare de l'occupation pour toute sa vie. » Ce neveu du moins, — et cela seul fait son éloge, — n'aurait pas eu le triste courage d'écrire l'autre *Jeanne*.

Alexandre Mignot mourut en 1790, presque en même temps que Mme Denis, sa sœur. Celui qui était allé furtivement cacher les restes du philosophe dans le cloître de Scellières ne vit pas leur apothéose solennelle le 30 mai 1791. Qui sait si, malgré son respect pour la mémoire de son oncle, il y eût alors applaudi? Les temps étaient bien changés, et la Révolution française a opéré, parmi les libres penseurs, des conversions plus étranges.

IV

VOLTAIRE CHEZ LES JÉSUITES.

François touchait à sa dixième année lorsque son père le mit, en octobre 1703, au collége Louis-le-Grand, alors dirigé par les Jésuites.

Ce collége était en possession d'une vieille renommée. Depuis le jour où un arrêt du Parlement[1] l'avait installé, selo nle vœu de Guillaume du Prat, évêque de Clermont, son fondateur, dans la rue Saint-Jacques, tout derrière la Sorbonne, entre les colléges des Cholets et de Marmoutiers, au lieu dit *la Cour de Langres*, il n'avait cessé d'exciter l'attention publique. L'Université parisienne l'avait violemment persécuté, et cette docte haine ne lui avait pas été inutile, au contraire. Les plus illus-

[1] 13 février [illegible].

tres professeurs de la Compagnie de Jésus y avaient ouvert des cours qui comptèrent jusqu'à 3000 auditeurs. Le célèbre P. Maldonat y avait enseigné dès le début la théologie et la philosophie[1]. Les P. Valentini et De'Maggiori — rhéteurs de renom, bien oubliés depuis — y professaient presque à la même époque les belles-lettres et ne réunissaient pas moins de 500 élèves. Leurs traditions s'étaient conservées intactes pendant plus de deux siècles. Quand les Jésuites, vainqueurs de la Sorbonne, devinrent tout-puissants à la cour de France, Louis XIV sanctionna le succès de leur collége en y attachant son nom. Les curieux du vieux Paris connaissent l'aventure qui valut aux disciples de Loyola cette faveur royale. En 1674, les Jésuites ayant invité Louis XIV à honorer de sa présence une tragédie représentée par leurs pensionnaires, le roi fut tellement satisfait de l'intelligence et de l'aplomb des jeunes acteurs, qu'il s'écria : « Faut-il s'en étonner ? c'est mon collége ! » Le mot ne fut point perdu : dès la nuit suivante, à la vieille inscription placée au fronton de l'édifice

COLLEGIUM CLARAMONTANUM SOCIETATIS JESUS,

1. Voy. *La Vie du P. Maldonat*, par le P. Prat, S. J.

le recteur fit substituer celle-ci :

COLLEGIUM LUDOVICI MAGNI.

Au commencement du XVIIIe siècle, le collége Louis-le-Grand était le favori de l'aristocratie. Les familles les plus illustres de la cour et de la ville y envoyaient leurs fils. Condorcet, ce marquis d'occasion qui n'était pas encore devenu démagogue, remarque avec complaisance dans sa *Vie de Voltaire,* que celui-ci y fut élevé avec les descendants des plus vieilles et des plus nobles races. Chaque jour de congé, la rue Saint-Jacques était au soir obstruée par les équipages de ces fils de famille qui descendaient de leur chaise l'épée au côté, précédés de laquais à la voix retentissante : « Monsieur le comte de Guiche! Monseigneur le prince de Rohan! Monseigneur le duc de Montmorency! » L'écolier déposait son épée à droite de l'entrée, sous le corridor de la grande porte, dans la chambre qui servait naguère de vestiaire aux professeurs[1]; à l'épée était attachée une fiche de bois, portant le nom de son propriétaire, et un jeton semblable était déposé chez le père ministre qui avait son logement au-dessus

1. *Histoire du collége Louis-le-Grand*, par M. Emond.

du vestibule. Ce jeton servait d'*exeat* pour les jours de congé.

Mais on le comprend sans peine, si la haute noblesse affluait chez les Jésuites, les fils des parlementaires, les enfants des jansénistes y étaient très clair-semés. L'éducation donnée au collége Louis-le-Grand était un titre à la faveur de la cour, mais elle était aussi une marque de suspicion près des anticonstitutionnaires du Parlement. Ceux-ci plaçaient leurs fils dans des colléges moins connus, moins réputés peut-être, mais à la discipline et aux enseignements plus austères. A quelques exceptions près, Louis-le-Grand était pour la robe un lieu pestiféré. Il ne méritait assurément point cette haine passionnée : c'était un collége de bel air, de bon ton, de *higt-life*, comme diraient les Anglais, patronné par la mode, mais qui, soit dit en passant, valait mieux qu'elle. M. Arouet avait fait en même temps preuve d'habileté et de prudence en y plaçant son second fils.

L'enseignement des Jésuites était à la hauteur de leur vieille réputation pédagogique. Il faut bien qu'on le sache ou qu'on en convienne, ce qui n'est plus tout à fait la même chose : nous vivons encore aujourd'hui, en fait d'éducation, sur les traditions séculaires de la Compagnie de Jésus. Ses

colléges ont servi de modèles aux nôtres, et je dirais volontiers, si je ne craignais de m'égarer dans une démonstration trop longue, que sur ce chapitre nous avons peu innové. Comparez les lycées aux colléges et voyez : les noms seuls ont changé. Le recteur, chef et administrateur de l'établissement, demeurait en charge trois années, six au plus. Il était la tête de la maison ; de lui tout relevait. Le père ministre exerçait les fonctions de censeur, il avait une surveillance à la fois matérielle et morale, il était l'œil du recteur. Le père procureur veillait à l'entretien et aux approvisonnements, il tenait la caisse ; on l'appelle aujourd'hui économe. Puis venait le préfet des études, qui visitait les classes et les *chambrées*, donnait les sujets de composition, désignait parmi les régents les commissaires chargés de les corriger. Enfin les régents eux-mêmes, placés à la tête de chaque classe.

Ces classes étaient échelonnées à peu près comme de nos jours. Elles portaient les noms suivants :

Mathématiques supérieures ;
Physique et chimie ;
Mathématiques élémentaires ;
Philosophie ;

IV

VOLTAIRE CHEZ LES JÉSUITES.

François touchait à sa dixième année lorsque son père le mit, en octobre 1703, au collége Louis-le-Grand, alors dirigé par les Jésuites.

Ce collége était en possession d'une vieille renommée. Depuis le jour où un arrêt du Parlement[1] l'avait installé, selon le vœu de Guillaume du Prat, évêque de Clermont, son fondateur, dans la rue Saint-Jacques, tout derrière la Sorbonne, entre les colléges des Cholets et de Marmoutiers, au lieu dit *la Cour de Langres*, il n'avait cessé d'exciter l'attention publique. L'Université parisienne l'avait violemment persécuté, et cette docte haine ne lui avait pas été inutile, au contraire. Les plus illus-

1. Arrêt du 13 février 1562.

tenait dans l'enseignement des Jésuites que la seconde ou troisième place. Voilà pourquoi Voltaire ne fut jamais qu'un très-médiocre helléniste, et aussi pourquoi la plupart de ses contemporains (je ne parle pas de lui, car M. Pierron nous a démontré qu'il cicéronisait fort mal) possédaient si solidement leur langue latine. « Je savais du latin et des sottises, » écrit Voltaire dans un dialogue sur l'éducation[1], mais ce latin qui a formé d'Argenson, Bouhier, d'Olivet, le président Hénault, Gresset et tant d'autres n'était pas à dédaigner. Qu'on nous en donne autant aujourd'hui!

Si la variété des études n'existait pas dans les classes, elle se faisait aisément jour ailleurs. Le collége n'avait pas seulement des cours réguliers : il avait des *Académies*. Ces Académies étaient une invention des Jésuites, elles avaient été prescrites par saint Ignace lui-même dans sa *Ratio studiorum*. Les élèves des diverses classes se réunissaient à certains jours de congé sous l'œil d'un régent ou d'un profès. Ils se constituaient en jury pour discuter le mérite de telle dissertation, de

1. *Dictionnaire philosophique*, article *Éducation*. Il répète ailleurs le même mot : « De mon temps, on n'apprenait que des sottises au collége dit de Louis-le-Grand. » A M. de Ruffey, 18 avril 1762. (Foisset, p. 361.)

telle pièce en vers ou en prose présentée par un de leurs camarades. C'est particulièrement dans ces conférences que se trahissent l'esprit pratique et l'intelligente direction de la Compagnie de Jésus[1]. Chacune de ces académies avait son président, son secrétaire et ses conseillers choisis par les élèves entre eux. Les élections y étaient aussi libres qu'aucune élection démocratique, et cette liberté même n'était pas le moindre attrait des écoliers. Un sujet historique, scientifique, littéraire était désigné et des orateurs nommés à l'avance. Ces précoces Démosthènes prononçaient leurs discours devant la meilleure compagnie de la ville, qui suivait assidûment des exercices où chacun pouvait applaudir aux succès d'un fils, d'un frère, d'un protégé, d'un ami. La magistrature et le barreau (toute la robe n'était pas janséniste) venaient là souvent marquer d'avance leurs recrues et couronner leurs illustrations futures.

1. Je m'empresse d'ajouter que ces conférences n'étaient plus, depuis le dix-septième siècle, le privilége exclusif des institutions des Jésuites. Il existait au collége de Navarre, dans le temps même où Bossuet y faisait ses études, des conférences publiques où l'on discutait, chaque lundi, des questions de droit ou d'histoire ecclésiastique. (V. le *Règlement pour les docteurs de la maison de Navarre*, arrêté au conseil d'État le 4 mai 1646, et déposé aux archives impériales, section domaniale, § 6546.)

tres professeurs de la Compagnie de Jésus y avaient ouvert des cours qui comptèrent jusqu'à 3000 auditeurs. Le célèbre P. Maldonat y avait enseigné dès le début la théologie et la philosophie[1]. Les P. Valentini et De'Maggiori — rhéteurs de renom, bien oubliés depuis — y professaient presque à la même époque les belles-lettres et ne réunissaient pas moins de 500 élèves. Leurs traditions s'étaient conservées intactes pendant plus de deux siècles. Quand les Jésuites, vainqueurs de la Sorbonne, devinrent tout-puissants à la cour de France, Louis XIV sanctionna le succès de leur collége en y attachant son nom. Les curieux du vieux Paris connaissent l'aventure qui valut aux disciples de Loyola cette faveur royale. En 1674, les Jésuites ayant invité Louis XIV à honorer de sa présence une tragédie représentée par leurs pensionnaires, le roi fut tellement satisfait de l'intelligence et de l'aplomb des jeunes acteurs, qu'il s'écria : « Faut-il s'en étonner ? c'est mon collége ! » Le mot ne fut point perdu : dès la nuit suivante, à la vieille inscription placée au fronton de l'édifice

COLLEGIUM CLARAMONTANUM SOCIETATIS JESUS,

1. Voy. *La Vie du P. Maldonat*, par le P. Prat, S. J.

le recteur fit substituer celle-ci :

COLLEGIUM LUDOVICI MAGNI.

Au commencement du XVIIIe siècle, le collége Louis-le-Grand était le favori de l'aristocratie. Les familles les plus illustres de la cour et de la ville y envoyaient leurs fils. Condorcet, ce marquis d'occasion qui n'était pas encore devenu démagogue, remarque avec complaisance dans sa *Vie de Voltaire,* que celui-ci y fut élevé avec les descendants des plus vieilles et des plus nobles races. Chaque jour de congé, la rue Saint-Jacques était au soir obstruée par les équipages de ces fils de famille qui descendaient de leur chaise l'épée au côté, précédés de laquais à la voix retentissante : « Monsieur le comte de Guiche! Monseigneur le prince de Rohan! Monseigneur le duc de Montmorency! » L'écolier déposait son épée à droite de l'entrée, sous le corridor de la grande porte, dans la chambre qui servait naguère de vestiaire aux professeurs[1]; à l'épée était attachée une fiche de bois, portant le nom de son propriétaire, et un jeton semblable était déposé chez le père ministre qui avait son logement au-dessus

1. *Histoire du collége Louis-le-Grand*, par M. Emond.

du vestibule. Ce jeton servait d'*exeat* pour les jours de congé.

Mais on le comprend sans peine, si la haute noblesse affluait chez les Jésuites, les fils des parlementaires, les enfants des jansénistes y étaient très clair-semés. L'éducation donnée au collége Louis-le-Grand était un titre à la faveur de la cour, mais elle était aussi une marque de suspicion près des anticonstitutionnaires du Parlement. Ceux-ci plaçaient leurs fils dans des colléges moins connus, moins réputés peut-être, mais à la discipline et aux enseignements plus austères. A quelques exceptions près, Louis-le-Grand était pour la robe un lieu pestiféré. Il ne méritait assurément point cette haine passionnée : c'était un collége de bel air, de bon ton, de *higt-life*, comme diraient les Anglais, patronné par la mode, mais qui, soit dit en passant, valait mieux qu'elle. M. Arouet avait fait en même temps preuve d'habileté et de prudence en y plaçant son second fils.

L'enseignement des Jésuites était à la hauteur de leur vieille réputation pédagogique. Il faut bien qu'on le sache ou qu'on en convienne, ce qui n'est plus tout à fait la même chose : nous vivons encore aujourd'hui, en fait d'éducation, sur les traditions séculaires de la Compagnie de Jésus. Ses

colléges ont servi de modèles aux nôtres, et je dirais volontiers, si je ne craignais de m'égarer dans une démonstration trop longue, que sur ce chapitre nous avons peu innové. Comparez les lycées aux colléges et voyez : les noms seuls ont changé. Le recteur, chef et administrateur de l'établissement, demeurait en charge trois années, six au plus. Il était la tête de la maison ; de lui tout relevait. Le père ministre exerçait les fonctions de censeur, il avait une surveillance à la fois matérielle et morale, il était l'œil du recteur. Le père procureur veillait à l'entretien et aux approvisonnements, il tenait la caisse ; on l'appelle aujourd'hui économe. Puis venait le préfet des études, qui visitait les classes et les *chambrées*, donnait les sujets de composition, désignait parmi les régents les commissaires chargés de les corriger. Enfin les régents eux-mêmes, placés à la tête de chaque classe.

Ces classes étaient échelonnées à peu près comme de nos jours. Elles portaient les noms suivants :

Mathématiques supérieures ;
Physique et chimie ;
Mathématiques élémentaires ;
Philosophie ;

partagea longtemps ce préjugé qui a d'ailleurs pour lui l'autorité de Voltaire lui-même, peu suspect de partialité pour l'éducation religieuse : « Ce qu'il y avait de mieux au collége des Jésuites de Paris où j'ai été élevé, écrit-il au docteur Bianchi en 1763, c'était l'usage de faire représenter des pièces par les pensionnaires en présence de leurs parents. Plût à Dieu qu'on n'eût eu que cette récréation à reprocher aux Jésuites ! »

Le P. Lejay, professeur d'humanités, imagina de remplacer ces tragédies latines dont il avait composé lui-même un grand nombre, par un discours d'apparat, toujours en latin. Le sujet en était tiré des circonstances, des *actualités*, comme on dirait aujourd'hui. Son premier discours intitulé *Gloria sæculi Gallis vindicata*, qui était un panégyrique du grand siècle et du grand roi, fut très-applaudi au-dessus du Plessis-Sorbonne, très-cri-

collége « En me parlant de tragédie, Monsieur, lui écrit-il en mai 1735, vous réveillez en moi une idée, que j'ai depuis longtemps, de vous présenter *la Mort de César*, pièce de ma façon, toute propre pour un collége, où l'on n'admet point de femme sur le théâtre. La pièce n'a que trois actes ; mais c'est de tous mes ouvrages celui dont j'ai le plus soigné la versification. Je m'y suis proposé pour modèle votre illustre compatriote (Corneille), et j'ai fait ce que j'ai pu pour imiter de loin

la main qui crayonna
L'âme du grand Pompée et l'esprit de Cinna. »

tiqué au dessous. C'était un double succès que je ne veux pas contredire, mais que je ne conseillerais à personne de contrôler.

Le P. Porée revint aux tragédies : il commit même une scandaleuse innovation qui souleva un instant contre lui les amateurs de la pure antiquité classique : il fit jouer des pièces toutes françaises. Puis, il conçut avec le P. Lasante l'idée des plaidoyers. On plaidait pour la médecine, pour la rhétorique, pour la poésie, pour la philosophie, pour la sculpture, pour les lettres et les sciences, pour tous les arts libéraux. Ces dissertations qui nous paraissent aujourd'hui ampoulées et ridicules offraient alors un intérêt qui nous échappe. Sous leur forme pédante, elle recélaient souvent un mot piquant, une allusion délicate à quelque événement du jour. Elles plaisaient par un esprit dont nous avons perdu la clef. Ne raillons donc pas plus qu'il ne convient ces tournois du rudiment et du dictionnaire. Ils atteignaient suffisamment leur but en formant aux mœurs de la parole les futurs orateurs de la chaire ou du barreau. Apprendre à travailler doit être la science maîtresse du collége : si l'ouvrier devient un jour habile, qu'importe la forme de l'outil confié pour la première fois à sa main novice ?

Je n'ai parlé ni des punitions ni des récompenses, parce que encore à cet égard nous n'avons rien innové. Les Jésuites donnaient des couronnes, mais point de livres. Louis XIV accordait toutefois de temps en temps des prix spéciaux aux élèves les plus distingués. On a conservé pendant de longues années à la bibliothèque de Saint-Acheul un exemplaire de Lacerda, doré sur tranche et orné de fleurs de lis, avec une attestation du P. Jouvency constatant que ce volume avait été donné par le roi à un écolier de troisième. Voltaire, paraît-il, en reçut un lui-même, et M. Beuchot rapporte à ce propos qu'en 1833, on mit en vente à Paris un volume frappé du monogramme des Jésuites, et auquel était jointe une feuille volante attestant que l'élève François Arouet avait reçu, le 1er janvier 1710, le premier prix de vers latins, *strictæ orationis*. Ce volume était *l'Histoire des guerres civiles de France*, par Davila, in-fol , édit. de 1657. En marge de la page 655, on lisait en lettres majuscules ces deux vers manuscrits :

De ma gloire passée illustre témoignage,
Pour cinquante-deux sols je t'ai mis en otage.

Ce livre, vendu le 17 mars 1834 moyennant 6 francs, a aujourd'hui disparu.

Lorsque François Arouet entra chez les Jésuites, le collége avait pour recteur le P. Jacques le Picart remplacé en 1705 par le célèbre P. le Tellier, depuis confesseur de Louis XIV. « Savez-vous, écrit Voltaire à d'Alembert en 1768, savez-vous que j'ai vu passer le P. le Tellier et le P. Bourdaloue, moi qui vous parle? » Passer est le mot, car le rigide directeur de la conscience royale ne demeura qu'un an à la tête du collége Louis-le-Grand. Il eut en 1706 pour successeur le P. Henri-Charles Forcet, remplacé lui-même en 1711 par le P. Bauchez. Quant à Bourdaloue, Voltaire eut à peine le temps de l'entrevoir, puisqu'il mourut à Paris le 13 mai 1704. Ce souvenir est toutefois précieux, car il précise la date de l'entrée du jeune écolier chez les Jésuites. Je l'ai placée au mois d'octobre 1703, c'est-à-dire au commencement de l'année scolaire, parce que cette époque me paraît la plus usitée et la plus naturelle; mais si on la juge trop extrême, on ne saurait du moins la reculer au delà des premiers jours de 1704. Voltaire l'a lui-même déterminée dans sa lettre du 19 juillet 1748 au marquis d'Argenson, son ancien condisciple :

« Laissez-moi toujours, je vous en prie, lui dit-il, l'espérance de passer les dernières années de ma vie dans votre société. Il faut finir ses jours comme

on les a commencés. *Il y a tantôt quarante-cinq ans* que je me compte parmi vos attachés : il ne faut pas se séparer pour rien. »

Les principaux régents du collége étaient alors les PP. Porée, Lejay, de Tournemine, Thoulier, Tarteron, Charlevoix, Paullou, qui tous, à des titres différents, ont laissé une mémoire honorée. Le P. Brumoi, de six ans plus âgé que Voltaire, n'entra qu'après son départ à Louis-le-Grand. Quant au P. Jouvency, qui y professa la rhétorique et compta le président Hénault parmi ses élèves[1], il avait quitté Paris en 1699 pour se fixer à Rome et y continuer l'*Histoire des Jésuites*.

On ignore quels furent les premiers maîtres d'Arouet. Il est probable que le P. Charlevoix, âgé de 22 ans seulement en 1704, n'était encore que profès et ne l'eut pas pour élève[2]. Des biographes ont affirmé sans preuves le contraire. On sait seulement que le P. Tarteron[3], beaucoup plus ancien dans l'Institut, mit entre les mains de

1. *Mémoires* du président Hénault, Paris, 1855, p. 8.

2. François-Xavier de Charlevoix, né à Saint-Quentin en 1682, mourut à la Flèche en 1761. C'est l'auteur de l'*Histoire du Japon*.

3. Jérôme Tarteron, mort à Paris en 1720, à l'âge de 75 ans, a publié des traductions françaises d'Horace, de Perse et de Juvénal.

l'enfant Horace et Juvénal, soigneusement expurgés *ad usum juventutis*, et qu'il fut frappé de ses surprenantes dispositions pour la poésie. C'est J. B. Rousseau qui nous l'apprend, et son témoignage n'est pas suspect en faveur de Voltaire.

Le P. de Tournemine[1] joignait à une imagination bouillante le cœur et le caractère les plus candides. Selon Voltaire, les Jésuites l'avaient peint dans ce distique :

C'est le père Tournemine
Qui croit tout ce qu'il imagine.

Il est vrai qu'il ajoutait foi à beaucoup d'hypothèses risquées en chronologie ou en histoire : mais son érudition était aussi étendue que sa naïveté et sa laideur étaient proverbiales. Appelé à Paris en 1701 pour prendre la direction du *Journal de Trévoux*, il renonça bientôt à l'enseignement pour se consacrer tout entier au journalisme, et se réserva seulement la garde de la bibliothèque du Collége, vaste dépôt de plus de 20 000 volumes, qui lui fut confié après la démission du P. Hardouin. On ne

1. René-Joseph de Tournemine, né à Rennes le 26 avril 1661, d'une ancienne et noble famille de Bretagne, embrassa la règle de Saint-Ignace à dix-neuf ans. Il mourut à Paris le 16 mai 1739, regretté de toute l'Europe savante où il comptait les plus illustres correspondants.

pouvait mieux choisir. Philosophe, mathématicien, chronologiste, archéologue, helléniste, hébraïsant même, le P. de Tournemine était un répertoire universel. Il passait ses jours et ses nuits au milieu de ses livres, et, chose rare chez un bibliophile, ne craignait pas d'en faire profiter ses amis. Le jeune Arouet allait fréquemment interrompre ses recherches pour causer littérature, et c'est ainsi que se nouèrent ces premières relations, tout amicales d'abord, dont le jésuite se souvint plus tard en plaçant *Mérope* au niveau des chefs-d'œuvre de l'antiquité[1]. Voltaire lui écrivait au moment où il publia cette tragédie : « Mon très-cher et très-révérend Père, est-il vrai que ma *Mérope* vous ait plu? Y avez-vous reconnu quelques-uns de ces sentiments généreux que vous

1. « Au nom de Dieu, courez chez le P. Brumoi; voyez quelques-uns de ces pères, mes anciens maîtres, qui ne doivent jamais être mes ennemis. Parlez avec tendresse, avec force. P. Brumoi a lu *Mérope*, il en est content, P. Tournemine en est enthousiasmé. Plût à Dieu que je méritasse leurs éloges!... Assurez-les de mon attachement inviolable pour eux; je le leur dois, ils m'ont élevé; c'est être un monstre que de ne pas aimer ceux qui ont cultivé notre âme. » (*Correspondance générale*, Voltaire à Thiériot, 9 janvier 1739.) — On peut lire en tête de *Mérope* la lettre du P. Tournemine au P. Brumoi, lettre du 23 décembre 1738, dans laquelle le bon jésuite déclare que son *illustre ami* (il veut dire son élève) a atteint dans cette pièce la simplicité, le naturel et le pathétique d'Euripide.

m'avez inspirés dans mon enfance? *Si placet, tuum est.* C'est ce que je dis toujours en parlant de vous et du P. Porée.... » Ce qui ne l'empêcha point plus tard de se moquer de lui avec l'abbé d'Olivet et de l'appeler *Thomas Diafoirus* à propos d'une lettre sur Newton[1]. Mais ces contradictions flagrantes ne sont pas rares chez Voltaire, et sa correspondance en renferme de plus honteuses qui feraient à bon droit douter de sa sincérité, si le plus nerveux et le plus mobile des écrivains n'avait été le plus souple dans le tête-à-tête, afin de plaire à son interlocuteur.

En traitant de sot le P. Tournemine, Voltaire était à la fois ingrat et injuste. Il pouvait railler à son aise les yeux torves de son ancien maître, *pater Torva facies*, dont le P. Buffier disait malignement :

Quam bene de facie versa tibi nomen? Amicis
Tam cito qui faciem vertis, amice, tuis.

Mais il n'avait pas le droit de ridiculiser son affection. Le P. Tournemine, qui souhaitait de « pouvoir le brider, » parce qu'il avait dès les pre-

1. *Corresp. génér.* A l'abbé d'Olivet, 30 novembre 1735. Ailleurs, il l'appelle « mauvais raisonneur et très-ampoulé personnage. » *Corresp. génér.* Au duc de Richelieu, 2 décembre 1772.

mières années deviné sa nature prodigue et son impétueux caractère, ne lui ménagea jamais ni la tendresse ni le dévouement; malgré ses écarts, il l'aima toujours sincèrement, avec foi et passion. Personne ne le servit avec plus de chaleur à l'époque de ses malheureuses amours en Hollande. « La première chose que je ferai en arrivant à Paris, écrit Voltaire à son *adorable* Olympe, ce sera de mettre le P. Tournemine dans vos intérêts. » Grâce à ses démarches, grâce à son influence sur l'évêque d'Évreux, parent de Mlle du Noyer, le père de *Pimpette* consentit à la recevoir chez lui, l'arracha ainsi pour quelque temps à la corruption maternelle, et lui aurait peut-être fait contracter un bon mariage, si l'intrigante Mme du Noyer n'était bientôt parvenue à reconquérir sa fille et à la rejeter dans les aventures romanesques, jusqu'à sa malheureuse union avec le prétendu comte de Winterfeld.

Le journaliste de Trévoux n'était pas du reste seulement un excellent cœur, c'était encore un caractère ferme, tenace, doué, je l'ai déjà dit, d'une science solide, bien plus solide que celle du P. Porée par exemple, devant qui Voltaire s'est toujours incliné. Qu'on ouvre les *Mémoires de Trévoux*, la *Défense de Corneille*, ou telle dissertation archéo-

logique du jésuite, — il a laissé plus de cinquante opuscules, — et l'on dira s'il n'était capable de comprendre que le « *brailler* » et le « *raisonner* », comme l'écrit un jour dédaigneusement son ancien disciple[1]. Le *brailler*, lisez Corneille, le *raisonner*, lisez Descartes, que le P. de Tournemine osait préférer à Racine et à Locke : il n'en faut pas davantage pour expliquer le ton méprisant de Voltaire[2].

Le P. Paullou[3] est beaucoup moins connu que le P. Tournemine, mais il paraît avoir été plus avant dans les bonnes grâces de son élève, qui était aussi son pénitent. Les lettres que l'on trouvera dans ce volume en sont la preuve. C'est lui qui s'écria un jour en parlant du jeune Arouet : « Cet enfant est dévoré de la soif de la célébrité! » De tous les mots prêtés aux professeurs de Voltaire pendant son séjour au collége Louis-le-Grand, celui-ci est peut-être le plus authentique; il en est du moins le plus vraisemblable. La gloire n'est point de ces femmes faciles qui s'abandonnent au premier venu sans résistance : avant de la conquérir, il faut

1. *Corresp. génér.* Au duc de Richelieu, 2 décembre 1772.
2. A. Pierron, *Voltaire et ses maîtres*, p. 127.
3. V. plus loin aux *Lettres inédites*, p. 2, la note sur le P. Paullou.

l'avoir longtemps désirée, et il n'est d'impérieux désir que de jeune homme.

Le P. Thoulier, dont le nom revient souvent sous la plume de l'écolier et qui demeura son ami, lorsqu'ils eurent quitté l'un et l'autre les Jésuites, n'est autre que le célèbre abbé d'Olivet[1].

Il était en 1709 simple préfet des études à Louis-le-Grand, c'est-à-dire surveillant des chambrées. Il corrigeait les thèmes et aidait les écoliers à tourner leurs versions. Mais c'était déjà, malgré ses vingt-sept ans, un latiniste consommé, bien digne de l'estime d'un Maucroix, d'un Huet, d'un la Monnoye, d'un Boileau, d'un le Tellier. Ami intime du P. Hardouin et du P. de Tournemine, les deux bibliothécaires du collége Louis-le-Grand[2], *Quintilien*-d'Olivet, comme le nommait plus tard son ancien élève, se bornait alors à l'étude de Cicéron, sans s'égarer dans les paradoxes littéraires ou historiques de ses deux confrères. Il aimait aussi vivement Arouet,

1. Joseph Thoulier d'Olivet, fils d'un conseiller au parlement de Besançon, naquit à Salins en 1682, entra dans l'Institut de Saint-Ignace où il demeura jusqu'à l'âge de trente-trois ans, et mourut académicien le 9 octobre 1768. On connaît ses traductions de Démosthène, de Cicéron, son histoire de l'Académie française et son édition des *Œuvres de Maucroix*.

2. Le P. Hardouin, que l'abbé d'Olivet a justement peint dans ces deux mots : *doctè fabricitans*, fut bibliothécaire du collége Louis-le-Grand de 1683 à 1708.

dont il était le préfet, et lui témoigna jusqu'à sa mort un attachement qui ne fut point toujours exempt de faiblesse. On en vit plus d'une preuve dans les querelles du poëte avec J. B. Rousseau, Desfontaines, Saint-Hyacinthe et Travenol : le grammairien accourut à sa recousse et remua tout pour le faire triompher. Aussi, lorsqu'il a besoin de lui, comme Voltaire se montre tendre, flatteur et caressant ! Avec quelle délicatesse et quel à-propos il sait alors évoquer les lointains souvenirs du collége, toujours présents à la mémoire de l'humaniste ! « Vous me faites goûter un plaisir bien rare, mon ancien maître, mon cher ami toujours mon maître ; vous devriez bien écrire plus souvent.... Que vous me seriez d'un grand secours, mon cher ami, si vous vouliez éclairer de votre sage critique ce que fait votre ancien disciple ! Je voudrais que ma plume et ma conduite eussent en vous un ami attentif, un juge continuel.... Aimez toujours un homme qui vous sera éternellement attaché[1].... *Elegans et sapiens Olivete, vir doctissime*, mon cher maître en Apollon[2].... Vous qui avez du crédit au Parnasse, mais encore plus à l'Académie, lisez-moi, corrigez-moi et surtout vengez-moi.... Je ne

1. *Corresp. génér.* A l'abbé d'Olivet, 19 janvier 1739.
2. *Idem.* A l'abbé d'Olivet, 30 novembre 1735.

suis pas digne de devenir jamais votre confrère, mais je serai toujours fier d'avoir été votre disciple!... » Ces tendresses, ces flatteries sont sincères sans doute, mais elles ne sont pas toujours désintéressées. Chose remarquable ! Voltaire qui a raillé tous ses contemporains, jusqu'à ses amis les plus intimes, n'a jamais laissé échapper un mot blessant pour l'abbé d'Olivet. Jusqu'à son dernier jour — et nous savons quelle était l'humeur du vieux satyre des Alpes, — son ancien maître demeura pour lui l'élégant et sage d'Olivet, le Quintilien moderne, un vrai savant noyé dans la *crème fouettée* des écrivassiers français. C'est que l'abbé, tout honnête et tout estimable qu'il fût, n'avait ni la candeur ni la bienveillance du P. Tournemine. Le rude montagnard — il était de Salins — savait se défendre, il savait au besoin attaquer. Malgré ses formes rogues, qui heurtaient d'Alembert [1], et qui lui firent nombre d'ennemis à la fin de sa vie, c'était un ami serviable, un patron zélé, un confrère ardent, toujours prêt à prendre les armes, afin de couvrir ses alliés. La rudesse enfin chez lui

1. « C'était, écrivait d'Alembert à Voltaire, le 12 novembre 1768, en parlant de l'abbé d'Olivet, un passable académicien, mais un bien mauvais confrère, qui haïssait tout le monde, et qui, entre nous, ne vous aimait pas plus qu'un autre. »

n'excluait pas l'habileté. Que de paysans du Danube en apparence sont au fond de déliés courtisans! Voltaire l'éprouva dans ses démêlés avec le violoniste Travenol que nous raconterons quelque jour, et n'en perdit pas le souvenir. S'il fut souvent ingrat, il ne le fut jamais du moins envers le dévoué rhéteur qui lui ouvrit les portes de l'Académie française.

Le P. Thoulier n'avait toutefois que la seconde place dans l'affection du jeune Arouet. La première appartenait sans contredit à son professeur de rhétorique ou d'éloquence, au célèbre P. Porée.

Lorsque le P. Porée mourut le 10 janvier 1741, les Jésuites, désireux d'honorer sa grande mémoire, chargèrent le P. Brumoi de composer son épitaphe. Voici le chef-d'œuvre que leur offrit le traducteur du théâtre grec :

Ci-gît des beaux cœurs le modèle;
La vertu même le pleura.
Veut-on voir son portrait fidèle?
Dans ses écrits on le verra.

Par un sort également juste,
Sort glorieux aux beaux esprits,
Virgile eut les regrets d'Auguste
Et Porée ceux de Louis.

Le roi Louis XV fut en effet, dit-on, très-affligé

de la mort du révérend Père; mais ses regrets eussent trouvé sans peine, sur les bancs de sixième, un plus éloquent interprète. Les meilleures œuvres d'un professeur, ce sont ses disciples. Le P. Porée en forma d'excellents. Il se glorifiait d'en avoir envoyé dix-neuf à l'Académie française, et je ne crois pas qu'il ait surfait la vérité. Si le savant pédagogue avait ses défaillances et ses instants de mauvais goût, comme dans le Discours sur les spectacles, *De theatro oratio*, où il compare Corneille à l'oiseau de Jupiter et le doux Racine à l'oiseau de Vénus, s'il fut même, à tout dire, un médiocre tragique latin et un très-pauvre poëte français, témoin cette pièce de vers sur la maladie du P. Commire :

Assis au bord de la fontaine
Qui renferme Clermont dans son petit jardin,
Et dont la fameuse Hypocrène
Pourrait envier le destin,
Depuis que Cossart et Rapin
Par leurs vers immortels ont ennobli sa veine, etc.

on ne saurait lui refuser une aptitude singulière pour l'enseignement des belles-lettres auxquelles il avait voué dès l'enfance un culte voisin du fanatisme. Ses confrères ont vanté sa verve poétique et son abondante éloquence : *poesi an eloquentia.... major?* Ses élèves, plus familiarisés avec sa ma-

nière ou meilleurs juges, eussent sans doute loué davantage la pénétration de son coup d'œil et la finesse de son esprit. Il était — dans l'acception la plus élevée du mot — pédagogue jusqu'au bout des ongles, c'est-à-dire profond physionomiste, sachant discerner chaque caractère et y approprier chaque leçon[1]. Novateur au sein de la routine, il ne redoutait pas la censure de ses confrères, si le changement devait profiter à l'écolier. Ses plus audacieuses innovations n'allaient pas d'ailleurs jusqu'à saper la *Ratio studiorum :* elles se bornaient à quelques substitutions de textes, à quelques nuances dans la méthode. Tous les contemporains nous le peignent souriant, égal, d'une franche et communicative gaieté, maître indulgent, aimable, qui se plaisait à descendre les degrés de sa chaire pour s'abandonner familièrement au milieu de ses disciples. La paix de son cœur rayonnait sur ses traits. On ne l'appelait que le *bon Père*. Longtemps après sa mort, dit le cardinal Maury, l'abbé de Radonvilliers, qui avait été son élève, ne prononçait son nom qu'avec l'accent de la plus tendre piété filiale.

1. Discours de réception du cardinal Maury à l'Institut, le 6 mai 1807. « Vous m'avez appris, écrivait Voltaire en 1729 au P. Porée, à savoir vivre comme à savoir écrire. » — C'est le but de toute bonne éducation : faire non des bacheliers, mais des hommes.

Je remarque que cet éloge de la bonté revient fréquemment sous ma plume, lorsqu'il s'agit des Jésuites du collége Louis-le-Grand, et c'est en vérité l'impression la plus durable qu'ait laissée leur affectueuse et paternelle discipline. Voltaire lui-même n'a point cherché à s'y soustraire, et les lignes suivantes, qui ne sont pas les seules, suffiraient à me justifier, si ces maîtres aimés de la jeunesse avaient encore besoin d'un défenseur ou d'un panégyriste :

« J'ai été élevé, dit-il, pendant sept ans chez des hommes qui se donnent des peines gratuites et infatigables à former l'esprit et les mœurs de la jeunesse. Depuis quand veut-on que l'on soit sans reconnaissance pour ses maîtres ? Quoi ! il sera dans la nature de l'homme de revoir avec plaisir une maison où l'on est né, un village où l'on a été nourri par une femme mercenaire, et il ne serait pas dans notre cœur d'aimer ceux qui ont pris un soin généreux de nos premières années? Si des jésuites ont un procès au Malabar avec un capucin, pour des choses dont je n'ai point connaissance, que m'importe ? Est-ce une raison pour moi d'être ingrat envers ceux qui m'ont inspiré le goût des belles-lettres, et des sentiments qui feront jusqu'au tombeau la consolation de ma vie ?

« Rien n'effacera dans mon cœur la mémoire du P. Porée, qui est également cher à tous ceux qui ont étudié sous lui. Jamais homme ne rendit l'étude et la vertu plus aimables. Les heures de ces leçons étaient pour nous des heures délicieuses; et j'aurais voulu qu'il eût été établi dans Paris, dans Athènes, qu'on pût assister à tout âge à de telles leçons; je serais revenu souvent les entendre. *J'ai eu le bonheur d'être formé par plus d'un jésuite du caractère du P. Porée,* et je sais qu'il a des successeurs dignes de lui. Enfin, pendant les sept années que j'ai vécu dans leur maison, qu'ai-je vu chez eux? La vie la plus laborieuse, la plus frugale, la plus réglée; toutes leurs heures partagées entre les soins qu'ils nous donnaient et les exercices de leur profession austère. J'en atteste des milliers d'hommes élevés par eux comme moi; il n'y en aura pas un seul qui puisse me démentir[1].... »

M. A. Pierron, dans son récent ouvrage sur *Voltaire et ses maîtres,* n'est pas de cet avis, et juge le mérite du bon P. Porée bien inférieur à sa renommée. Que l'élégant humaniste goûte peu les tragédies latines du jésuite, *Brutus, Hermenigilaus, Mau-*

1. *Corresp. génér.* Au P. de la Tour, 7 février 1746.

ricius, *Sennacherib*, *Sephœbus Myrsa*, voire même *Agapitus* ou les *Liberi coacti*, cela se comprend sans peine, et certes, personne n'aura le courage de déchiffrer ces modernes vieilleries pour se donner la satisfaction de le contredire. Mais qu'il conteste jusqu'à sa placide et infatigable bonté, qu'il le peigne comme un pamphlétaire insolent, hargneux, *presque méchant*, parce qu'il osa blâmer un jour l'opinion d'un célèbre universitaire sur Louis XIV, c'est peut-être se montrer bien sévère pour le moine et bien chatouilleux au nom de la Sorbonne. Les gloires de l'ancienne Université ne me semblent pas ici plus en cause que celles de la nouvelle, et l'on peut facilement convenir, sur la foi de tous les contemporains, que le P. Porée était le plus indulgent des hommes, sans rabaisser la réputation de Grenan[1], son rival au collége d'Harcourt. On peut avouer aussi que la bonté n'est pas la faiblesse, qu'elle ne consiste pas à tout tolérer, mais à respecter l'homme dans l'adversaire, et que si, dans la légère escarmouche dont M. Pierron nous fait le récit, un trait blessant a été lancé, ce trait n'est point sorti des mains du prêtre inof-

1. Bénigne Grenan, né à Noyers en Bourgogne, professeur de rhétorique au collége d'Harcourt, a laissé la réputation d'un grammairien distingué.

fensif, poliment gratifié par Grenan des épithètes de menteur et d'Escobar.

Sous la direction de tels maîtres, le jeune Arouet fit des progrès rapides. Sa pétulance et sa vivacité charmaient à la fois ses professeurs et ses condisciples. Il entendait tout à demi-mot. Dès l'enfance, il annonçait cet esprit actif, mobile, prime-sautier, railleur, embrassant mille objets sans crainte ni fatigue. « Je crois bien (vanité à part) écrivait-il à Mme du Deffand en 1769, qu'il y a quelque ressemblance entre votre cervelle et la mienne. La dissipation ne m'est pas si nécessaire, à la vérité, qu'à vous ; mais pour le *tumulte des idées*, pour la vérité dans les sentiments, pour l'éloignement de tout artifice, pour le *mépris* qu'en général notre siècle mérite, pour le *tact de certains ridicules*, je serais assez votre homme, et mon cœur est assez fait pour le vôtre[1]. » Il se montrait déjà tel au collége, dissipé, tumultueux, raisonneur, ardent à l'attaque, prompt à la riposte, censeur impitoyable et malin des défauts d'autrui. Un de ses maîtres, le P. Lejay, qui faisait alternativement la classe de rhétorique avec le P. Porée, l'un chargé du latin et l'autre du français,

1. *Corresp. génér.* A Mme du Deffand, 8 mars 1769.

était particulièrement la victime de ses épigrammes.

Le P. Lejay avait alors 54 ans[1]. Ce n'était pas un méchant homme et je sais des gens de goût qui préfèrent encore aujourd'hui son érudition solide, variée, quoique bien vieillie, aux élégances cicéroniennes du P. Porée. C'était même un homme d'esprit, mais seulement la plume à la main, ainsi que le prouve sa réponse à l'abbé Bellenger, sur sa traduction de Denys d'Halicarnasse. Dans sa chaire, il manquait tout à fait d'à-propos, il avait l'élocution lente et difficile, et, comme le dit Duvernet, ce professeur d'éloquence était aussi peu éloquent que possible. Voltaire saisit vite le défaut de la cuirasse, et sous prétexte de discuter le cribla de traits aigus que le maître humilié ne lui pardonna jamais. C'est à la suite de l'une de ces réponses méchamment impies que le P. Lejay, sortant de sa chaire et le saisissant au collet, lui aurait un jour crié d'une voix terrible : « Malheureux ! tu seras l'étendard du déisme en France ! » M. Gustave Desnoiresterres qui cite cette apostrophe d'après Condorcet et du Pan, la trouve bien solennelle à l'égard d'un bambin de cet âge. Il la regarde au

1. V. plus loin aux *Lettres inédites*, p. 16, une notice sur le P. Lejay.

moins comme fort imprudente, car, sous le voile du reproche, elle flattait au fond un précoce orgueil, déjà insatiable [1]. Pour moi, qui n'ai pas à défendre la sagacité du régent, je m'étonne moins de sa colère. L'élève chéri de Châteauneuf, le *philosophe* qui avait appris à lire dans la Moïsade, l'auteur des lettres à Fyot de la Marche [2], atteignait alors sa dix-septième année et n'était plus un bambin raisonneur, bon à passer sous les verges, comme d'Argenson, pour une espièglerie. C'était à n'en pas douter — ses lettres en sont la preuve, — un jeune sceptique qui, depuis les bancs de l'école, entre deux Jésuites, raillait les retraites et se moquait du noviciat; c'était un poëte qui s'endormait au sermon, sauf à éclater de rire, au réveil, derrière les *faiseurs d'évêques* [3]; c'était un écolier déjà bercé par la victoire et impatient de la férule; c'était enfin déjà Voltaire, non pas le vieux Voltaire grimaçant sur son fauteuil de Ferney et rugissant contre l'*infâme;* mais le jeune et sémillant Voltaire, l'épicurien des gais soupers du Temple, l'ami de Richelieu, le protégé de Ninon,

1. G. Desnoiresterres, *la Jeunesse de Voltaire*, p. 18. — M. l'abbé Maynard fait la même réflexion.
2. Voy. les lettres publiées plus loin.
3. Voy. la lettre à Fyot de la Marche, du 23 juillet 1711.

qui tendait les bras à ce monde joyeux, brillant paradis de ses rêves, dont à peine il a entrevu la rapide silhouette, en un mot, le fils émancipé de Mlle Daumart, pour qui la discipline est une fatigue, la vie religieuse une sottise et qui trompe la longue attente de la liberté en lançant un sarcasme dans les œuvres-vives d'un pédant ennuyeux [1]!

Il est vrai que le P. Lejay n'avait point les sympathies des jeunes gens, et il semble que Voltaire n'ait été dans ses méchantes reparties que l'écho fidèle de ses condisciples. Le marquis d'Argenson raconte que dans sa seconde année de rhétorique en 1711, le jeune duc de Boufflers, colonel du régiment de son nom et gouverneur de Flandr en survivance, avait tramé avec lui « une espèce de révolte » contre le nez du révérend Père; on lui souffla des pois par une sarbacane et « cela fit grand bruit. » Le châtiment n'eut pas moins d'é-

1. On peut rapprocher de cette anecdote celle que rapporte Paillet de Warcy dans son *Histoire de la vie et des ouvrages de Voltaire*, Paris, 1824, t. I, p. 7 :

Au réfectoire, l'un des voisins d'Arouet l'accuse de lui avoir caché son verre; un tiers, prenant parti pour le spolié, somme le ravisseur de restituer le bien du prochain : « Arouet, rends-lui son verre, tu es un taquin qui n'ira jamais au ciel. » — « Tiens, que dit-il avec son ciel? s'écrie Arouet, le ciel, c'est le grand dortoir du monde. »

clat que la faute : le P. Lejay fut sans pitié, même pour le fils du grand Marc-René à qui il avait en 1702 dédié son *Damoclès*, et toute la classe put voir fustiger au milieu de la cour d'honneur un marquis de seize ans et un duc, gouverneur de province. Le maréchal de Boufflers, furieux, se plaignit au roi et retira du collége son fils qui ne put se consoler de cet affront et mourut quelques mois après [1].

Il faut ajouter, à la décharge du révérend Père, que si MM. les gentilshommes n'étaient pas les meilleurs élèves du collége, ils en étaient du moins les plus turbulents. « Nous étions si grands garçons, dit le marquis d'Argenson, c'est-à-dire si avancés dans le monde que, sans être nés libertins, nous l'étions devenus, car on imite d'âge en âge l'étage un peu devant nous;... je fréquentais (avant le collége) les spectacles, les assemblées, les femmes..., j'allais au cabaret quand j'étais avec des gens du monde ; je me figurais être si bien dans le monde !... Nous entrâmes donc au collége, mon frère et moi, comme des gens du monde à bonnes fortunes qu'on priverait de leur divinité et qu'on réduirait à un état aussi humiliant que celui de

1. *Mémoires* du marquis d'Argenson, t. I, p. 17; édit. de la Société de l'histoire de France.

devenir écoliers ; j'en eus grande honte, je la renfermai dans la retraite [1]. »

Mais la retraite n'était pas tellement claustrale qu'on ne se livrât parfois à des excès dignes d'une sévère punition. Ces grands garçons qui s'appelaient le duc de Fronsac [2], le duc de Boufflers, le prince d'Epinoi [3], MM. d'Argenson, de la Marche, le marquis de Créquy ou le comte d'Estrées, qui avaient précepteurs et laquais, qui occupaient chacun une chambre séparée dans les étages supérieurs du collége [4], ces jeunes élégants soustraits à la cour et qui n'aspiraient qu'à reprendre la route de Versailles, supportaient avec dépit la pauvre robe scolaire et la foulaient souvent aux pieds. Le marquis d'Argenson qui montrait le poing à Andoche Gaillardet, son gouverneur, en lui disant : « Viens, b.... de chien, je te recevrai comme tu le mérites ! » n'était pas sans doute un

1. *Mémoires* du marquis d'Argenson, t. I, p. 15.

2. Depuis le maréchal de Richelieu. Il quitta Louis-le-Grand en 1711 pour se marier avec Mlle de Noailles.

3. Louis II de Melun, prince d'Épinoi, duc de Joyeuse, tué à la chasse par un cerf le 29 juillet 1724. Voltaire raconte cet accident dans sa correspondance.

4. Les chambres particulières de ces messieurs furent depuis converties en dortoir. Il y en avait trente ou quarante. D'autres, en nombre à peu près égal, étaient occupées par cinq élèves. C'est ce qu'on appelait la *chambrée*.

écolier fort commode, et l'on comprend que l'écho des brillantes aventures de son ami Fronsac, jeté à la Bastille pour avoir pris un baiser à la duchesse de Bourgogne, l'ait rendu plus d'une fois inattentif aux soporifiques leçons du P. Lejay. Il eut même un jour une grande honte. Peu de temps après son entrée au collége, le jeune prince de Soubise avec lequel il était fort lié, vint en habit galant assister à la représentation d'une tragédie jouée par quelques-uns de ses parents. Le futur ministre des affaires étrangères était assis dans l'amphithéâtre, en robe et en toque, sur un banc de bois ; quand les regards des deux amis se croisèrent, l'écolier rougissant tourna le dos. C'était pis encore lorsque des dames de la cour venaient au collége : « quelle humiliation [1] ! »

Arouet, d'une condition plus modeste et moins âgé d'ailleurs, n'éprouvait ni ces hontes ni ces dépits burlesques d'une vanité blessée. Quoiqu'il fût *chambriste*, c'est-à-dire bien qu'il eût une cellule particulière, il suivait le régime commun des élèves et n'avait pas un autre ordinaire que celui du collége. Au milieu de l'aisance dont il sut entourer sa verte vieillesse, il aimait à se rappeler les

1. *Mémoires* du marquis d'Argenson, t. I, p. 17.

privations de son enfance, le pain noir qu'il avait mangé dans une disette au réfectoire de Louis-le-Grand et jusqu'aux modiques étrennes qui alimentaient ses menus plaisirs [1]. Il s'accuse dans sa correspondance, d'avoir toujours été gourmand et d'avoir eu surtout, dès son jeune âge, une prédilection marquée pour les sucreries [2]. Il aimait la bonne chère — au temps où il avait un bon estomac —, le luxe dans les vêtements, la recherche et l'élégance dans les soins de la personne. Il prenait volontiers ses aises et ne se piquait point d'austérité. Lui-même nous a appris qu'il était très-frileux, à ce point que plus tard il faisait du feu à la Saint-Jean [3]. Plusieurs anecdotes, rapportées par ses biographes ou conservées par la tradition,

1. « Vous n'étiez pas née, écrit-il à sa nièce Mme de Florian le 1er mars 1769, lorsqu'on augmenta de cent francs la pension que l'on payait pour moi au collége et que, moyennant cette augmentation, j'eus du pain bis pendant toute l'année 1709. » — Le prix de la pension à Louis-le-Grand était de 400 livres. Il fut augmenté pendant la terrible disette de 1708-1709.

2. *Corresp. génér.* A Thiériot, 17 octobre 1725. Voy. aussi une pièce de vers dont il accompagnait en 1716 une recette de potage qu'il envoyait à une dame. — On nous pardonnera peut-être ces détails de cuisine, puisqu'on a bien pardonné à un érudit moderne d'autres détails, plus intimes encore, sur la *garde-robe* de Louis XIV. Voltaire est aussi un roi, dans son genre.

3. *Corresp. génér.* A M. Pierron, 21 janvier 1760.

en font foi. Le lecteur me permettra d'en citer deux.

Il était d'usage à Louis-le-Grand de prendre la récréation dans la cour, tant que l'eau du bénitier de la chapelle n'était pas gelée. C'était le thermomètre du collége. Comme la porte de la chapelle était constamment ouverte pendant le jour, Voltaire s'y glissait et déposait de la glace dans le bénitier, afin de ne pas quitter le poêle de la salle d'études. — Chaque classe avait son banc d'honneur, réservé aux premiers élèves. A ce titre, François Arouet s'y asseyait fréquemment. Mais en hiver, la meilleure place, la plus enviée, n'était point la première; c'était la plus rapprochée du poêle, et pour s'en emparer, il fallait user d'adresse ou livrer de rudes combats, longuement disputés. Un jour, survenu trop tard ou moins heureux dans ses attaques, Voltaire qui grelottait derrière un épais rempart d'épaules, dit à l'un de ses camarades plus jeune que lui : « Range-toi donc, sinon je t'envoie chauffer chez Pluton. — Que ne dis-tu en enfer ? il y fait encore plus chaud. — Bah ! riposte-t-il, l'un n'est pas plus sûr que l'autre. » C'est le mot lui-même qui ne me semble pas bien sûr.

Ces petites recherches de la vie ne pouvaient

toutefois l'absorber. Il avait des visées plus hautes et une plus noble ambition. Le milieu dans lequel il vivait, l'éducation qui lui était donnée, les amitiés qu'il avait contractées, le démon de la gloire enfin, ce démon qui l'étreignit jusqu'à son dernier jour, tout l'excitait à s'élever au-dessus de la paisible, mais obscure existence d'un petit robin de la chambre des Comptes. Aussi il travaillait sans relâche, non point comme les autres, à coups de dictionnaire, mais à force de causeries, et à coups de questions. L'heure du repos était son heure d'étude. Dès la quatrième, il passait ses récréations avec les PP. Porée, Thoulier et Paullou qu'il ne se lassait pas d'interroger et qui ne se fatiguaient pas de lui répondre. « L'esprit de l'homme est très-borné, dit-il quelque part ; c'est pour cette raison-là même qu'il faut tâcher d'étendre les frontières de ce petit État, en combattant contre l'oisiveté et l'ignorance naturelle avec laquelle nous sommes nés [1]. » Philosophie, religion, belles-lettres, histoire, sciences sociales et naturelles, tout lui était bon ; il était avide de tout. L'histoire contemporaine, la politique, le gouvernement avaient surtout le privilége d'exciter son insatia-

1. *Corresp. génér.* Au P. Porée, Cirey, 20 octobre 1738.

ble curiosité : « il aimait, dit le P. Porée, à peser dans ses petites balances les intérêts de l'Europe[1]. » — Vous rappelez-vous, écrit-il à ce dernier en 1738, comme je m'étais attaché à la poésie, puis à l'histoire, et enfin à la philosophie ? On m'a reproché depuis de goûter à tous les fruits de l'arbre de science. Mais, s'il vous plaît, que fesais-je au collége, quand vous aviez la bonté de former mon esprit ? Que me fesiez-vous lire et apprendre par cœur à moi et aux autres ? Des poëtes, des historiens, des philosophes. Il est plaisant qu'on n'ose pas exiger de nous dans le monde ce qu'on a exigé dans le collége, et qu'on n'ose pas attendre d'un esprit fait, les mêmes choses auxquelles on exerça son enfance[2]. »

On lui reprochait de ne point courir, sauter, rire avec les autres ; il répondait que chacun se divertissait à sa manière. Tandis que ses camarades jouaient au passe-volant dans la cour, il allait s'enfermer dans la bibliothèque et secouait la perruque du P. Tournemine, toujours plongé dans ses tableaux de chronologie. Alors commençait une discussion où les *car*, les *mais*, les *si*, les *pourquoi* tombaient dru comme grêle sur le bon Père.

1. Duvernet, *Vie de Voltaire*, Genève, 1786, p. 14, 17, 19.
2. *Corresp. génér.* Au P. Porée, lettre déjà citée.

Ses jeunes amis ne se plaignaient pas trop de ces habitudes questionneuses dont ils n'avaient point à souffrir et qu'ils excusaient presque à l'égal de manies. S'ils trouvaient leur condisciple parfois bizarre et taquin, ils aimaient sa vivacité d'esprit et applaudissaient sans réserve à ses rapides succès. Sa supériorité marquée ne leur inspirait nul ombrage, quoique Voltaire la fît sentir quelquefois. Pendant un séjour d'été à Gentilly, le préfet des études tomba malade et fut mis par le médecin au lait d'ânesse. Un matin, l'ânesse abandonnée par son gardien, pénètre dans la classe. Vous entendez d'ici les clameurs qui saluent le baudet à son entrée : quel précieux et rare épisode! Le professeur le saisit et le donne pour sujet de la narration latine que l'on allait commencer. Tandis que tous les écoliers se creusent la tête, Arouet seul rit et folâtre sur son banc.... Enfin l'heure sonne, les copies se relèvent. Arouet qui n'a pas encore mis la main à la plume, prend une feuille de papier et y écrit lestement cette phrase de l'Évangile Saint-Jean : *In propria venit et sui* EAM *non receperunt*. On ignore qui eut la première place, mais on devine sans peine qui remporta le plus bruyant succès.

V

LES PREMIERS AMIS.

Je viens de parler du collége : il est temps de dire un mot des collégiens, et de citer le nom des principaux condisciples de Voltaire. Plusieurs d'entre eux sont demeurés inconnus et j'aurai peu à en dire ; pour d'autres plus célèbres, il me suffira de renvoyer le lecteur aux biographies ; un petit nombre seulement mérite une attention spéciale, parce que dans ce cercle restreint apparaissent déjà les amis les plus dévoués du philosophe, ceux dont l'affection fidèle le soutint et le servit sans faiblir à travers les orages de sa longue vie.

J'ai prononcé plus haut le nom du marquis d'Argenson et j'ai dit qu'il entra chez les Jésuites en 1709

avec son frère cadet, le futur ministre de la guerre sous Louis XV. Il se lia bientôt avec Arouet, qui ne fuyait point — tant s'en faut — les liaisons utiles à sa vanité, et demeura jusqu'à son dernier jour son ami[1]. D'Argenson *la bête,* comme on l'appelait à la Cour, pour le distinguer de son frère, était loin de mériter son surnom : l'auteur des *Considérations sur le gouvernement de la France* n'était pas un imbécile et si devant la postérité il reste au-dessous des éloges que dans sa correspondance lui prodigue Voltaire, le plus adroit et le plus perfide des flatteurs, on ne peut lui refuser les hautes qualités du cœur qui lui inspirèrent des mots comme celui-ci : « Il y a un métier où il y a prodigieusement à gagner, c'est d'être parfaitement honnête homme; » ou cet autre, à propos de la misère des campagnes : « Il nous faut des âmes fermes et des cœurs tendres pour persévérer dans une pitié dont l'objet est absent. »

1. « Voltaire que j'ai toujours fréquenté depuis le temps que nous avons été ensemble au collége, » dit-il dans ses *Mémoires*. — Voltaire fait remonter leur liaison un peu au delà de l'année 1709. (Voy. ses lettres à d'Argenson, des 9 août 1744 et 19 juillet 1748) ; mais il se trompe évidemment dans son calcul chronologique à cet égard. — Leur intimité était si notoire que. dans une sortie contre le marquis, le cardinal de Fleury s'écriait : « Enfin, pour tout dire, c'est le digne ami de Voltaire et Voltaire est son digne ami ! »

Moins familier avec le frère cadet, Voltaire ne rompit pas toutefois ses anciennes relations avec lui, et entra même un moment dans ses confidences diplomatiques[1]. « Il y a tantôt quarante-cinq ans que je compte parmi vos attachés, » lui écrit-il de Potsdam en 1752. Le comte d'Argenson était alors ministre, fort avant dans les bonnes grâces royales, et il est peu surprenant que son ancien condisciple se rappelle si bien à propos « l'allée noire » où ils folâtraient ensemble au collége, sans se douter que l'un d'eux gagnerait un jour des batailles et que l'autre les immortaliserait[2]. Mais cet attachement n'était au fond ni bien vif ni bien sincère : le comte s'appuyait sur les Jésuites très-puissants à la cour et laissait condamner le *Dictionnaire encyclopédique*, au grand courroux de son ancien condisciple, qui trouvait plus d'écho dans l'oreille du marquis, toujours plein d'indulgence pour les rêveries des guérisseurs de nations. Aussi Voltaire n'eut-il avec lui que de simples coquetteries, aiguisées par son esprit et sa grâce, mais qui ne trompèrent point le madré secrétaire

1. 1743-1747.

2. *Corresp. génér.* Au comte d'Argenson, 3 octobre 1752. — Allusion à la victoire de Fontenoy, remportée sous les yeux du comte d'Argenson, ministre de la guerre, et chantée par Voltaire.

d'État. Une neutralité polie, à peine cachée sous des dehors courtois, dont la froideur ne pouvait compromettre personne, fut tout ce que le philosophe obtint.

Le duc de Richelieu, plus jeune de deux années que Voltaire, est trop connu pour que j'essaye d'en esquisser le portrait. Légèrement ébauchée dès le temps du collége[1], sa liaison avec le poëte ne devint intime qu'après les premiers succès de celui-ci dans les lettres. Les deux condisciples se retrouvèrent alors chez le cardinal d'Auvergne, chez le duc de Sully, à Villars, à la Fontaine-Bourdet, chez milord Bolingbroke à la Source, chez le duc de Brancas. On sait que loin d'être utile à Voltaire, l'amitié de Richelieu faillit lui devenir funeste sous la régence de Philippe d'Orléans, dont le brillant séducteur était l'ennemi. Tout étroite qu'elle devînt, cette amitié ne fut pas toujours sans nuages. Le grand seigneur était impertinent, c'était presque son droit; le poëte s'efforçait de l'être, c'était sa pré-

1. Dans le *Commentaire historique*, Voltaire raconte qu'il fut présenté au duc de Richelieu pendant un séjour au château de Villars. Mais il est certain qu'ils s'étaient déjà connus. Le père du jeune Fronsac était le client de celui de Voltaire, et avait même tenu Armand Arouet sur les fonts baptismaux avec la duchesse de Saint-Simon. (*Registre des baptêmes de Saint-Germain-le-Vieil*, du 5 avril 1685, cité par M. Desnoiresterres.)

tention : un geste hautain de l'un, une plaisanterie de l'autre suffisaient à brouiller les deux amis, dont le moins humble, j'aime à le remarquer, n'était pas le duc et pair. « Je suis fort étonné de la colère de M. de Richelieu, écrit Voltaire à Thiériot, en 1722 : je l'estime trop pour croire qu'il puisse vous avoir parlé avec un air de mécontentement, comme si j'avais manqué à ce que je lui dois. Je ne lui dois que de l'amitié, et non pas de l'asservissement, et s'il en exigeait, je ne lui devrais plus rien.... Je ne vous conseille pas de le revoir, si vous vous attendez à recevoir de lui, en mon nom, des reproches qui auraient l'air d'une réprimande *qu'il lui siérait très-mal de faire et à moi de souffrir*[1]. » Digne et fier langage : mais celui qui le tenait alors avait depuis dix ans quitté l'école; il avait donné *OEdipe* et préparait *la Henriade;* sa verve maligne était une puissance, et Richelieu, pas plus que Voltaire, n'était homme à l'oublier. Je ne sais pourtant si cette égalité parfaite à laquelle prétendait hautement le poëte fut toujours bien respectée : il a beau prendre vis-à-vis son *héros* des allures familières et un ton dégagé ; il a beau rejeter sur le compte de l'admira-

1. *Corresp. génér.* A Thiériot, 11 septembre 1722.

tion personnelle les formes laudatives que lui impose malgré lui le respect du rang : on sent que sa plume, à son gré si libre et si délicate, n'est pas complétement à l'aise, et qu'entre les deux amis subsiste toujours, mince et transparente, cette glace de l'étiquette qui ne s'est pas fondue à la douce et pénétrante chaleur de la vie de collége.

Mais avec les condisciples que les hasards de l'éducation commune ont rapprochés de lui, quel fraternel abandon, quelle caressante tendresse, quelle cordialité vive et expansive! Qu'ils s'appellent Cideville, d'Argental, Pont-de-Veyle, Fyot de la Marche ou Longueil, — j'omets à dessein Formont qu'il connut seulement dans un voyage à Rouen en 1730[1] — comme son cœur sait avec eux s'épancher et se souvenir ! D'Argental sera toujours son *divin ange*, et toute la vie du poëte s'écoulera *sub umbra alarum suarum ;* le gros Pont-de-Veyle[2], ce mol épicurien qui ne peut s'arracher aux délices de Paris pour faire le voyage de Fer-

1. *Corresp. génér.* A Formont, 1730. Édit. Baudouin, t. I, p. 167.

2. Antoine de Ferriol, comte de Pont-de-Veyle, frère aîné du comte d'Argental, né en 1697, mort en 1774, fut lecteur du roi et intendant général des classes de la marine. Il composa quelques comédies, *le Complaisant*, *le Fat puni*, *le Somnambule*, auxquelles le président de la Marche ne fut pas, dit-on, étranger.

ney, serait le meilleur des hommes, s'il avait un jour le courage de sacrifier sa paresse sur l'autel de l'amitié ; avec quelles tendres instances il l'excite, il l'aiguillonne, il flagelle sa lenteur et se plaint de son inaction ! Venez, Pont-de-Veyle, venez, d'Argental, *par amabile fratrum*, chères et bienfaisantes créatures qui ne cessez de me prodiguer vos bons offices ; venez, anges gardiens, adorables amis ; je ne puis me consoler de vivre loin de vous.... » Et René de Longueil, marquis de Maisons[1], ce magnifique et généreux Maisons, aussi grand par le cœur que par l'esprit, ce frère aimé[2], ce critique impitoyable des œuvres de la pensée, si sévère pour *Éryphile* et à peine désarmé par *Jules César*[3], de quelle larme ne mouille-t-il pas son cadavre, lorsque la sottise de médecins négligents le laisse périr faute de secours entre ses bras ! « Mon cher ami, écrit-il à Cideville, la mort de M. de Maisons m'a laissé dans un désespoir qui va jusqu'à l'abrutissement. J'ai perdu mon ami, mon soutien, mon père.... Je ne me consolerai de ma vie de sa perte et de la façon

1, 2, 3. Jean-René de Longueil, marquis de Maisons, président à mortier au parlement de Paris, membre honoraire de l'Académie des sciences, né en 1699, mort en 1731. — Voy. *Corresp. génér.* Au baron de Breteuil, janvier 1724 ; à Formont, 8 septembre 1731.

cruelle dont je l'ai perdu[1]. » Si, l'heure de l'apaisement viendra bientôt pour cette grande douleur, car les impressions chez Voltaire sont aussi vives que peu durables ; mais du moins le tendre ami de son adolescence ne s'effacera pas de sa mémoire, et de longues années après, au sein de l'égoïste vieillesse, sa pensée ira saluer cette ombre chérie, mêlée à celles de ses meilleurs condisciples et de ses anciens maîtres.

La correspondance inédite dont j'ai pu faire usage révèle d'autres relations moins connues, mais ni moins familières, ni moins sympathiques. Commençons par les plus fugitives et les plus obscures, par celles qui n'ont pas survécu aux études communes ni franchi les portes du collége.

Tout d'abord apparaît Pellot, le camarade d'enfance, qui ne semble pas avoir poursuivi dans le monde ses premiers rapports avec Arouet. Quel fut son sort[2] ? Mourut-il jeune ou rompit-il avec

1. *Corresp. génér.* A Cideville, 27 septembre 1731.

2. Il était neveu de M. Leclerc de Lesseville, se destinait à la robe et habitait chez son père, rue du Bac. Son cachet porte : *de sable à la bande d'or chargée de deux bandes de sable.* Ce sont les armes de Claude Pellot, seigneur de Port-David et Sandars, intendant de Limoges et Poitiers en 1659, puis de Guyenne et Béarn de 1664 à 1669. Ce Claude Pellot était-il son père? Voici une anecdote que je rencontre sur lui dans les *Mémoires* inédits du conseiller de la Mare : « Un prédicateur indigné que M. Pel-

lui? on ne saurait le dire. Quoi qu'il en soit, c'était un garçon distingué, spirituel, si on le juge d'après ses lettres au futur premier président de la Marche qui se trouvait avec Voltaire dans la même classe. Voici quelques échantillons de son style épistolaire qu'Arouet n'aurait certes point reniés :

« A Paris, ce 25 mars 1711.

« .... A propos d'expérience, je vous diray que nous avons manqué deux fois la poudre fulminante. On nous avoit menacé que cela feroit un bruit épouvantable. Vous auriez vu d'un côté Rougeault s'appuyer sur le P. Vavasseur[1] et crier qu'on l'écorche ; d'un autre Dondel philosopher et dire : elle ne partira pas encore ; tous les écoliers se reculer du réchault sur lequel elle étoit ; le père de la M[2]. dire : Laissez, non, allez (et puis taper), on

lot, intendant à Poitiers, luy ait refusé une grâce, et sachant qu'il avoit pardonné une impiété à un gentilhomme, dit en preschant qu'il y avoit un intendant nommé Pilate Pellot, natif de Lyon, par-devant lequel on accusa un gentilhomme nommé Jésus d'avoir voulu détruire le temple de Dieu; qu'il n'en fit nulle estime, mais quand on luy dit qu'il avoit voulu toucher aux droits du Roy, pour lors il l'avoit condamné à mort. » (Manuscrit de la bibliothèque de Dijon.)

1. Ce n'est pas le célèbre P. Vavasseur, qui était mort depuis 1681.

2. Probablement le P. de la Motte, alors préfet du collége Louis-le-Grand, qui se réfugia plus tard en Hollande sous le

vous avertira. Enfin chacun étoit dans l'attente et se figuroit qu'il alloit entendre le plus épouvantable coup. Après avoir attendu une demy-heure, la poudre fulminante prit flamme et ce fut tout. Le père d. l. M. s'en approche : « cela a manqué » dit-il ; nous nous approchons tous, en tremblant cependant, et nous plaignant hautement de ce que pour notre argent nous ne sentions que de la puanteur. Le père de la M. nous appaise et nous promet que la prochaine fois elle ne manqueroit point. Nous voilà donc assemblés le mercredy en suivant; on apporte un réchault au milieu de la classe, on met une cuillère de fer dessus et dans la cuillère la poudre fulminante. Le père de la M. nous dit : « Cette fois on y a mis plus d'esprit de soufre et cela ne manquera sûrement pas. » Nous le sentîmes bien, car un quart d'heure après cela exhala une si forte puanteur qu'on fut obligé d'ouvrir toutes les fenestres et de se tenir le nez avec les mains....»

(A Monsieur Fyot de la Marche, le fils, à Chalons-sur-Saône, pour la Marche.)

nom de M. de la Hode. Il a publié, en 1737, une *Histoire du droit public ecclésiastique français*, à laquelle le marquis d'Argenson, son ancien élève, dit avoir pris part. (Voy. *Remarques en lisant*, n° 1844).

« A Paris, 1er juin 1711.

« .... Vous me paroissez furieusement éveillé, mon cher la Marche, depuis que vous êtes sorty de la bergerie et vous parlez bien plus cavalièrement que quand vous étiez sous les yeux des pasteurs. N'auriez-vous point besoin d'une retraite au noviciat de Paris ?

« Pour ce qui est de la poudre fulminante, elle a fait son effet on ne peut mieux mercredy passé et le coup en a été si violent que nous en avons été étourdys un quart d'heure. Nous avions pour assemblée le R. P. Eude, le P. Benard et le frère de Miokzenski. Il y avoit un jet d'eau par le moyen duquel on faisoit tenir une petite boule en l'air. Le P. Benard dit qu'il en avoit vu comme cela aux vendeurs de tisanne à la romaine. Je lui fis acroire qu'il avoit succé la dragée à la porte du collége et même qu'une fois voulant l'avaler, quoiqu'il n'eût payé que pour succer, on eut toutes les peines du monde à la luy tirer du gosier avec une petite corde et un hameçon, et que c'étoit là seurement qu'il avoit vu un pareil jet d'eau avec une petite boule en l'air.... »

(Au même.)

Citerai-je ensuite le Coq, ce *bohême* ignoré dont le squelette amaigri, la figure hâve, la barbe de quatre doigts et le linge sale apparaissent un jour, à trente années du collége, dans la *Correspondance*[1]? Ce n'était sans doute qu'un condisciple, non un ami; Voltaire le reconnaît toutefois sous ses haillons, et — le trait est à sa louange — s'attendrit sincèrement sur sa misère.

En 1711, Voltaire faisait partie d'un petit groupe composé de l'aîné des Voyer d'Argenson, de Pont-de-Veyle, Cideville et d'Argental, de Pellot qui parle de lui dans d'autres lettres adressées à son correspondant la Marche, de deux écoliers nommés Niquet et Rougeault[2], dont nous ne savons rien, sinon qu'ils quittèrent le collége en juillet 1711 après avoir obtenu les honneurs de la *chopine* chez le père principal, sans avoir passé leur thèse; de ce Dondel aussi inconnu; d'un Anglais nommé Brook, de Feydeau, de Dauphin, de M. de Castel-Crèvecœur, neveu de l'abbé de Saint-Pierre[3],

1. *Œuvres complètes*, édit. Beuchot, t. LIV, p. 406. A Cideville, 28 octobre 1741.

2. C'était le fils de Nicolas-Étienne Rougeault, intendant de Rouen en 1712.

3. M. de Castel-Crèvecœur, que Voltaire appelle quelque part « son intime ami depuis l'âge de sept ans, » fut beau-père du président de Brosses. (Voy. lettre au président de Brosses, Noël 1758, dans le recueil de M. Foisset, p. 52.)

de Bénigne Legoux de Gerland [1], du jeune Berthier de Sauvigny [2] et Claude-Philippe Fyot de la Marche.

Voltaire était fort lié avec Dauphin, grand amateur de poésie comme lui et dont l'expulsion du collége, motivée par une satire violente contre J. B. Rousseau, le rendit fort triste [3]. Mais il éprouvait encore plus de sympathies pour le jeune la Marche, dont il demeura l'ami pendant un demi-siècle.

Né à Dijon le 12 août 1694, d'un président à mortier au parlement de Bourgogne, Claude-Philippe Fyot, marquis de la Marche, comte de Bosjan, baron de Montpont, était comme Arouet destiné par sa famille à la magistrature de son pays natal qu'il honora plus tard dans la charge de premier président. J'aimerais à peindre son esprit droit, naturellement grave, inclinant un peu, surtout dans ses derniers jours, à la

1. Legouz de Gerland, né en 1695, mort en 1774, grand bailli d'épée du Dijonnais et homme de lettres, est le même sous le nom de qui Voltaire s'avisa un jour de vouloir donner le *Droit du seigneur*. (Voy. *Corresp. génér.* A d'Argental, 7 septembre 1762. — A M. de Ruffey, 28 juillet 1764, édit. Foisset, p. 375.)

2. Louis-Bénigne Berthier de Sauvigny, depuis président à la cinquième chambre des enquêtes du parlement de Paris, mort en 1745.

3. Voy. plus loin la correspondance inédite.

misanthropie qui le poussa dans la retraite, mais dès le collége franc, laborieux, honnête, et malgré une froideur légèrement hautaine, qu'il tenait de la robe, très-cordial, très-sympathique[1]. Ses camarades l'avaient en haute estime ; ils lui témoignaient même une certaine déférence, moins inspirée par sa condition que par son mâle caractère, et qui perce jusque dans les lettres du sceptique Arouet.

« Monsieur, lui écrit-il le 8 mai 1711, après la sortie de Fyot du collége, ma lettre va augmenter le nombre de celles que vous recevez de ce pays-ci ; chacun s'y dispute et l'honneur d'avoir perdu le plus en vous perdant et l'avantage d'être le premier à vous écrire ; je ne me suis rendu que sur le dernier article.... »

Et le 3 juin de la même année : « Je vous avoueray plus sincèrement que vous.... qu'après votre départ du collége, j'ai profité moins que jamais de vos bons exemples.... Si vous êtes épicurien, vous ne mettez la volupté que dans la sagesse et la vertu ; pour moy, n'ayant ny vertu ny sagesse, je ne conois point la volupté.... Si vous changez, ce ne peut être que de bien en mal, et si vous voulez

1. Voy. la *Biographie universelle* de Michaud, deuxième édition, v° *Fyot*.

que je vous fasse changer encore, ce ne peut être que de mal en pis.... »

Purs compliments, si vous voulez, mais la politesse seule — la politesse cérémonieuse du dix-huitième siècle — ne les a pas dictés. On y sent la secrète influence qu'exercent la dignité du caractère, l'honnêteté des mœurs, la sincérité de la vertu. C'est de ce jeune homme que Voltaire dira plus tard : « Il a la plus belle âme du monde; quel dommage qu'il ait certains petits préjugés de bonne femme[1]! » Les préjugés de bonne femme sont les croyances chrétiennes dont le premier président de la Marche, malgré ses liaisons philosophiques, ne se dépouilla jamais.

Aussi les plaisanteries irréligieuses de son ancien condisciple glissaient sur ce ferme esprit sans laisser aucune trace. Je ne sais si, comme l'indique ce dernier dans sa lettre du 23 juillet 1711, M. de la Marche ressentit un jour, au sortir de Louis-le-Grand, le désir d'entrer en religion. « M. Blanchard m'apprit que vous aviez fait partie avec moy de vous faire relligieux. Je répondis que je n'avois pas assez de mérite pour tourner de ce costé là et

1. *Corresp. génér.* A d'Argental, 14 septembre 1761. Voy. aussi les lettres de Voltaire au président de la Marche, publiées par M. Foisset.

que vous aviez trop d'esprit pour faire une pareille sottise. » Mais ce dont je suis persuadé, c'est que l'auteur de ce pieux dessein ne choisit point Arouet pour complice. Il avait trop de bon sens — ou trop d'esprit — pour s'allier à un tel néophyte. Le naïf M. Blanchard — un répétiteur sans doute — m'a bien l'air de donner ici à son insu la réplique au malin collégien. C'est un Vadé, un Boursier, un abbé Bazin [1], un homme de paille en un mot, qui lui procure l'occasion de se gausser aux dépens des « successeurs d'Élisée » et des « faiseurs d'évêques. » M. de la Marche faisait volontiers des vers avec Arouet, mais il n'aurait pas assurément fait avec lui partie de revêtir le froc. L'écolier se peint ici au naturel, gai, léger, petillant, ingénieux et aimable, mais déjà avec une certaine pointe d'indévotion, de *libertinage* comme on disait alors, et de malice ; c'est un jeune chat qui badine et tout en jouant essaye ses griffes.

Lisez encore : « Tout frais moulu d'une retraitte, tout nouvellement débarqué du noviciat, muny de cinquante sermons, je viens par surcroît de consolation de recevoir votre lettre : je vous fais réponse en m'endormant, mais fort éveillé sur

1. Pseudonymes de Voltaire.

votre chapitre. Ma sollitude de 8 jours m'apprend à être icy un peu solitaire, mais que je renoncerois volontiers à cette vie monastique pour avoir le bonheur de vous voir ! »

La raillerie n'est qu'incidente, elle effleure, mais elle pique tout en courant. C'est un badinage sans conséquence, et cependant — est-ce prévention ou recherche trop subtile du germe de la pensée future? — on croit y découvrir quelque chose de plus qu'une simple et innocente gaieté. Je sais bien que les lettres, même les plus familières et les plus intimes, ne sont pas toujours l'image fidèle de la personne. Il y a des sentiments joués et des lettres qui mentent. Il y a aussi, surtout dans la première jeunesse, des sentiments sincères, mais fugitifs, qui expriment un état passager plutôt qu'un caractère, qui s'inspirent des circonstances et non de la volonté. Peut-être Arouet ne plaisante-t-il encore ici que par occasion. Il chasse l'ennui par le rire. Cela n'est pas interdit, même dans l'Église où l'on raille, dit-on, quelquefois. Il me semble toutefois que la note n'est pas la même. Un autre élève de Louis-le-Grand, qui y porta la robe de jésuite, l'aimable auteur de *Vert-Vert*, le fin et souriant Gresset, s'avisera plus tard en plein couvent de toucher à

la même corde, mais comme sa moquerie, tout espiègle qu'elle est, paraît plus inoffensive et plus douce!

« Ma très-chère mère,

« Voilà qui n'est en vérité point édifiant : dater une lettre d'une heure après minuit, temps auquel une vertueuse mère de famille doit, comme la femme forte, goûter dans le sein du repos la douceur des songes évangéliques; temps auquel une jeune prosélyte doit tranquillement sommeiller et rêver pieusement. De telles nuits marquent des âmes beaucoup trop éveillées, et assurément, si je me mêlais de me scandaliser, ma délicatesse serait bien déconcertée par un pareil dérangement, surtout après la grande et pompeuse retraite. C'est donc là que sont venus aboutir tant d'affectueux sentiments! C'est donc en vain que le vertueux père Fleuriau, l'apôtre des gentils, a labouré, semé, arrosé; voilà donc sa moisson! Il a prié, exhorté, menacé, tonné, cassé sa flûte, et cependant je ne vois point de changement; on continue; autrefois on se couchait à minuit et depuis la retraite on est devenu plus méchant d'une heure. »

Il ne faut pas s'étonner de la dissonance : le ton de Gresset—qu'on me pardonne le mot—est le ton

de la plaisanterie ecclésiastique, et Voltaire, qui a réussi dans tous les genres de plaisanterie, n'a jamais rencontré celui-là.

Je n'insiste pas sur ces rapprochements. Il suffit d'attirer l'attention du lecteur sur la correspondance inédite qu'il trouvera plus loin. « Vous pensez beaucoup à moi et à quelques autres philosophes, écrit Arouet à son ami Fyot de la Marche; corrigez cette façon de parler, et mettez *à des philosophes*. » La déclaration est nette et précise : à seize ans, Voltaire annonce déjà ce qu'il sera à soixante.

Au nombre des papiers laissés par le premier président de la Marche, et dont une généreuse bienveillance m'a permis de faire l'inventaire, se trouvent plusieurs dissertations écrites au collége. Quelques-unes sont corrigées de la main même du P. Porée, qui aimait à guider ses élèves dans leurs moindres travaux. Au milieu d'une foule de notes sur la prosodie latine, sur la rhétorique, sur Sénèque et Virgile, les auteurs favoris du professeur, voire même sur la métaphysique qu'il n'était pas cependant chargé d'enseigner, j'ai découvert un traité *de Deo et angelis*[1], vraisembla-

1. C'était un sujet d'école par excellence. La thèse que sou-

blement dicté ou inspiré par le Père en 1710. C'est un traité complet, méthodique, avec citations, arguments en forme, divisions et subdivisions. Un écolier n'aurait pu l'écrire seul, et s'il l'eût entrepris, ne l'aurait point assurément conduit à bonne fin. C'est donc un devoir de collége, imposé à tous les élèves de la même classe, une amplification rédigée par eux d'après la leçon orale du professeur. Que n'avons-nous aussi la *copie* du jeune Arouet, l'un des auditeurs de cette leçon? Il eût été curieux de comparer la dissertation et la correspondance, la théologie *officielle* de l'écolier et les lettres privées de l'apprenti philosophe. La sincérité est évidemment du côté de celles-ci — on ne se contraint pas avec un camarade; — mais j'aurais aimé à distinguer dans ce travail ce que Voltaire avait retenu de son maître et ce qu'il avait emprunté à son propre fonds. Quand on se donne si sérieusement à ses amis pour un philosophe, on doit tenir, même dans un devoir de classe, à ne point paraître inconséquent. Les écoliers sont un public plus sévère qu'on ne pense : ils aiment la franchise et ne pardonnent pas la duplicité. J'ignore comment la dissertation d'Arouet sur Dieu et les anges

tint Bossuet le 24 janvier 1648 avait également pour titre : *de Deo trino et uno et de angelis.* (FLOQUET, t. I, p. 118.)

fut accueillie par le P. Porée; mais je serais bien surpris si le jeune sceptique n'y avait glissé, pour l'effet, enveloppée dans une élégante période, quelque malice à l'adresse des chérubins. Le trait pour les condisciples, le latin pour le professeur : c'était une petite finesse qui n'a jamais répugné à Voltaire.

VI

LES PREMIERS VERS.

La muse de Voltaire s'éveilla fort jeune. Il n'était pas encore sorti de l'enfance qu'il s'exerçait déjà, comme on disait alors, à balbutier la langue des Dieux. A trois ans, Châteauneuf lui faisait réciter les fables de la Fontaine et ce poëme impie de Lourdet, dont on a injustement chargé la mémoire de J. B. Rousseau [1] :

> Au sortir du berceau, j'ai bégayé des vers....
> D'autres ont fait des vers pour le plaisir d'en faire ;
> Je fus poëte malgré moi....

dit-il dans une épître à Desforges-Maillard, qui lui

1. « Ma chère amie, disait un jour Châteauneuf à Ninon qui lui demandait des nouvelles de son filleul, il a un double baptême, et il n'y a rien qui n'y paraisse, car il n'a que trois ans, et il sait déjà toute la *Moïsade* par cœur. » (Duvernet, p. 13.)

adressait de sottes questions sous le pseudonyme de Mlle Malcrais de la Vigne. Ailleurs, il a précisé une date et fixé ses débuts à l'âge de 14 ans[1]. Mais ses souvenirs à cet égard sont peu exacts, car plusieurs des fragments poétiques échappés à sa plume portent la date de 1706. Il était alors en cinquième et essayait en cachette des traductions d'Anacréon et des épigrammes imitées de l'Anthologie.

Ainsi ces vers sur Galatée, appliqués plus tard à Mme de Pompadour :

Si Pygmalion la forma,
Si le Ciel anima son être,
L'amour fit plus : il l'enflamma;
Sans lui, que servirait de naître?

Et cet autre quatrain bien connu :

Léandre, conduit par l'amour,
En nageant disait aux orages :
Laissez-moi gagner les rivages,
Ne me noyez qu'à mon retour.

Ce n'était pas trop mal rimé pour un bambin de 12 ans.

Mais il quitta bien vite l'anthologie pour le théâtre. Dans la même année, en 1706, longtemps avant la rhétorique, il fit la tragédie de rigueur,

1. *Corresp. génér.* A d'Argental, 21 décembre 1765.

celle que rêvait alors tout honnête collégien, car j'ai ouï dire qu'aujourd'hui Messieurs des lycées jouent plus volontiers sur les fonds que sur la rime. Cette œuvre immortelle, qui devait révolutionner la scène tragique, s'appelait *Amulius et Numitor*. Voltaire devenu célèbre la découvrit un jour dans ses papiers et la jeta au feu; on en retrouva pourtant quelques fragments en 1815, à l'île de Noirmoutier, dans la bibliothèque de M. Jacobsen, qui les tenait de la succession Thiériot[1]. Les curieux me pardonneront d'en citer deux ou trois, qui n'ajouteront pas aux lauriers du poëte, mais qui attesteront au moins sa précocité.

Le sujet — est-il besoin de le dire? — est emprunté à l'érudition classique.

I

AMULIUS *à un général qui lui parle en faveur de Faustus.*

Je vous dois ce pouvoir que la Toscane adore;
Je veux, pour votre honneur, vous le devoir encore.
Numitor, en nos mains par vous-même livré,
Par deux fils inconnus peut en être tiré.
Craignez donc qu'avec vous on partage la gloire
D'assurer par leur perte une entière victoire;

1. Voy. un volume assez rare publié en 1820 sous ce titre : *Pièces inédites de Voltaire, imprimées d'après les manuscrits originaux, pour faire suite aux différentes éditions publiées jusqu'à ce jour*. Paris, Didot l'aîné, in-8°.

De Faustus par leur sang effacez les forfaits,
Et méritez enfin sa grâce et ses bienfaits.

. . . . . .

Ces vers sont faciles et corrects, mais en voici qui ne les valent pas :

II

FAUSTUS *à Romulus, qui se croit encore son fils.*

Eh bien ! mon fils, eh bien ! dans mon destin cruel,
De quel œil voyez-vous un père criminel
Qui flétrit les lauriers d'un héros magnanime,
Qui fait tomber sur vous la honte de son crime ?

. . . . . .

Je sers les rois, mon fils, et non pas les tyrans;
Ce n'est point avec vous que je dois me contraindre ;
Tout est prêt d'éclater, il n'est plus temps de feindre :
Vous pouvez de mon sort parer les rudes coups,
Mon innocence enfin ne dépend que de vous.
Parlez, vous sentez-vous cette vertu suprême
Qui vous fait immoler tout jusques à vous-même ?

ROMULUS.

Seigneur, si jeune encor, je sais mal imiter
Vos vertus qu'aujourd'hui l'envie ose insulter;
Mais s'il faut dans mon sang laver la calomnie,
Je préfère du moins votre gloire à ma vie.
Parlez, je promets tout, bien sûr que de ma foi
Vous ne demanderez rien d'indigne de moi.

FAUSTUS.

Je n'exigerai rien que le ciel ne commande,

Rien qu'aux cœurs généreux la vertu ne demande.
Arracher à ses fers un monarque enchaîné,
Punir dans ce palais le crime consommé,
Venger de ses vrais rois les ombres gémissantes,
Faire vivre les lois sous la force expirante,
Voilà ce que les dieux ont daigné m'inspirer;
Voilà ce que de vous Faustus ose espérer.

Ces bégaiements de la muse n'étaient, malgré la discrétion du jeune poëte, un secret pour personne. Un jour, pendant la classe, Arouet s'amusait à lancer sa tabatière en l'air. Le régent la confisque. La classe finie, l'écolier alla réclamer sa boîte, qu'on promit de lui restituer en échange de bons vers. Au bout d'un quart d'heure, la pièce suivante était faite :

Adieu, ma pauvre tabatière,
Adieu, je ne te verrai plus;
Ni soins, ni larmes, ni prières
Ne te rendront à moi; tous mes pas sont perdus;
J'irais plutôt vider les coffres de Plutus.
Mais ce n'est point en lui que l'on veut que j'espère;
Pour te ravoir, hélas! il faut prier Phœbus.
Et de Phœbus à moi si forte est la barrière,
Que je m'épuiserais en efforts superflus;
C'en est donc fait : adieu, ma pauvre tabatière,
Adieu, je ne te verrai plus!

On voit que les Jésuites ne se faisaient pas faute d'encourager les muses françaises, quelquefois

même au détriment des latines. Aussi l'Université poussait de beaux cris! Des vers français dans un collége, des rimes à côté des dactyles, quelle hérésie! quelle impiété! Ce fut vraiment bien pis ou bien mieux quand le jeune Arouet, déjà signalé par le P. Tarteron comme ayant des dispositions surprenantes pour la poésie, tomba en rhétorique sous la direction du P. Porée.

Le cardinal Maury raconte dans un discours académique l'anecdote suivante : « M. de Voltaire disait un jour au P. Porée qu'il n'aimait pas (lui Porée) les vers français, parce qu'il ne savait pas en faire. Cela peut être, lui répondit son ancien professeur; si je n'en ai pas le talent, je n'en montre pas la prétention. Mais vous conviendrez que si la langue française ne me doit pas de beaux vers, je lui ai formé du moins d'assez bons poëtes, tels que vous, M. de Voltaire, M. le Franc de Pompignan et M. Gresset. Je doute qu'il en sorte de pareils de votre école. »

Que le P. Porée n'ait été qu'un méchant rimeur, je le concède facilement à Voltaire, car certains prologues de ses comédies pourraient rivaliser de lyrisme avec la chanson de M. de la Palice[1]. Mais

1. En veut-on un exemple? J'emprunte celui-ci à M. Pier-

qu'il n'ait pas aimé les vers français, qu'il leur ait été hostile, c'est ce qui semble fort étonnant quand on le voit provoquer en toute occasion, dans l'idiome national, la verve de ses confrères et de ses disciples. C'est lui qui introduisit le premier les pièces françaises sur la scène classique de Louis-le-Grand; c'est lui qui osa le premier donner à ses élèves la matière de vers français. Un jour, surpris par l'heure, il n'eut pas le temps de leur dicter, avant la fin de la classe, le sujet de la composition du lendemain. « Faites parler Néron, dit-il, au moment où il va se tuer lui-même. » Arouet lui remit ce quatrain :

De la mort d'une mère exécrable complice,
Si je meurs de ma main, je l'ai bien mérité;
Et n'ayant jamais fait qu'actes de cruauté
J'ai voulu, me tuant, en faire un de justice.

Une autre fois un pauvre invalide se présente au

ron. Mais il faut se rappeler, pour ne pas être trop sévère, que le bon Père n'y mettait aucune prétention.

Par mille maux,
Mille travaux,
Dans la paix, dans la guerre,
Sur la mer, sur la terre,
On cherche le repos.
Pour le trouver l'effort est inutile :
On perd ses pas;
Quand on le cherche, on ne le trouve pas.
(*Misoponus*, acte I, scène x.)

collége et prie l'un des régents, le P. Porée selon Luchet, de lui rédiger un placet au Grand Dauphin, dans le régiment duquel il avait servi. Le Père occupé ailleurs l'adresse à Arouet qui lui donne au bout d'une demi-heure ces vingt vers :

Noble sang du plus grand des rois,
Son amour et son espérance,
Vous qui sans régner sur la France,
Régnez sur le cœur des François;
Pourrez-vous souffrir que ma veine,
Par un effort ambitieux,
Ose vous donner une étrenne,
Vous qui n'en recevez que de la main des Dieux?
La nature en vous faisant naître,
Vous étrenna de ses plus doux attraits
Et fit voir dans vos premiers traits
Que le fils de Louis était digne de l'être.
Tous les Dieux à l'envi vous firent leurs présents :
Mars vous donna la force et le courage;
Minerve, dès vos jeunes ans,
Ajouta la sagesse au feu bouillant de l'âge;
L'immortel Apollon vous donna la beauté :
Mais un Dieu plus puissant que j'implore en mes peines,
Voulut me donner mes étrennes
En vous donnant la libéralité.

Les éditeurs de Voltaire veulent que ces vers soient de 1706 ou de 1707, et le *Commentaire historique*, qui en donne par coquetterie un texte épuré, leur assigne la première de ces dates.

En 1706, Arouet était en cinquième et le P. Porée qui professait la rhétorique, ne pouvait encore le connaître que de réputation, ce qui double le mérite de l'écolier. N'était la facture déjà correcte et élégante du vers, je reculerais volontiers la date du *Commentaire historique*, quoique Voltaire en ait ailleurs indiqué une autre, si, comme il l'ajoute, ce fut cette pièce qui inspira à la fameuse Ninon l'envie de voir le poëte de onze ans. Ninon mourut en effet le 17 octobre 1705, et l'on sait qu'elle légua deux mille livres au filleul de l'abbé de Châteauneuf. Au surplus voici comment Voltaire raconte lui-même cet épisode de son enfance :

« L'abbé de Châteauneuf me mena chez elle dans ma plus tendre jeunesse[1]. J'étais âgé d'environ treize ans. J'avais fait quelques vers qui ne valaient rien, mais qui paraissaient fort bien pour mon âge. Mlle de Lenclos avait autrefois connu ma mère, qui était fort amie de l'abbé de Châteauneuf. Enfin, on trouva plaisant de me mener chez elle. L'abbé était le maître de la maison : c'était lui qui avait fini l'histoire amoureuse de cette personne singulière; c'était un de ces hommes qui n'ont pas besoin de l'attrait de la jeunesse pour

1. Ninon habitait alors la rue des Tournelles, sur la paroisse Saint-Paul.

avoir des désirs, et les charmes de la société de Mlle de Lenclos avaient fait sur lui l'effet de la beauté. Elle le fit languir deux ou trois jours, et enfin l'abbé lui ayant demandé pourquoi elle lui avait tenu rigueur si longtemps, elle lui répondit qu'elle avait voulu attendre le jour de sa naissance pour ce beau gala; et ce jour-là, elle avait juste soixante et dix ans. Elle ne poussa pas plus loin la plaisanterie, et l'abbé de Châteauneuf resta son ami intime. Pour moi, je lui fus présenté un peu plus tard; elle avait quatre-vingt-cinq ans. Il lui plut de me mettre sur son testament; elle me légua 2000 francs pour m'acheter des livres. Sa mort suivit de près ma visite et son testament[1]. »

Il y a loin de cette coquette septuagénaire à la « décrépite ridée qui n'avait sur les os qu'une peau jaune tirant sur le noir » dont Voltaire nous trace le hideux portrait dans la *Défense de mon oncle*. Il assure ailleurs que « son visage portait les marques les plus hideuses de la vieillesse, et que son corps en avait toutes les infirmités[2]. » Au surplus, tous ces souvenirs de la première enfance sont chez lui vagues et peu précis : on sent qu'il parle

1. Voltaire, *Œuvres complètes*. Sur Mlle de Lenclos, à M.**, 1751.

2. *Œuvres complètes*, t. XXVIII, p. 353, et XXXIV, p. 196.

légèrement de ces choses légères, sans souci d'une mathématique exactitude : témoin l'indication de son âge qui ajouterait deux années à la vie de Ninon, s'il lui avait été présenté à treize ans. Ceci me fait croire, comme à M. Desnoiresterres, que l'anecdote de Châteauneuf, dont on a fait du reste les honneurs à l'abbé Gédoyn, pourrait bien n'être qu'une fable. Quoi qu'il en soit, la visite à Mlle de Lenclos fut le premier pas d'Arouet dans le monde, et il le fit grâce à ses vers.

Je signalerai encore aux biographes curieux un quatrain de sa première jeunesse, perdu dans les recueils d'épigrammes du dix-huitième siècle et que l'on doit restituer à l'élève du P. Porée. Ce quatrain est imité du latin de Santeul :

Persécuteurs du genre humain,
Qui sonnez sans miséricorde,
Que n'avez-vous au cou la corde
Que vous tenez dans votre main[1] ?

Ni le P. Porée ni le P. Lejay ne lui avait assurément conseillé cette boutade. Mais elle n'était pas faite aussi pour passer sous les yeux des orthodoxes

1. Voltaire n'a jamais aimé ni les clochers ni les sonneurs. Quand il habitait la rue du Long-Pont vis-à-vis Saint-Gervais, près la Grève, il se disait plus étourdi du bruit des cloches qu'un sacristain. (*Corresp. génér.* A Cideville, 15 mai 1733.)

professeurs. Quand il voulait leur plaire, le poëte en herbe y mettait plus de façon. Le P. Lejay qu'il n'aimait pas — on sait pourquoi — composa en 1710 une ode latine en l'honneur de sainte Geneviève, la vénérée patronne des Parisiens. Pour lui faire sa cour, peut-être pour mériter sa grâce, Arouet s'avisa de la paraphraser en onze strophes françaises que La Motte aurait signées. On sent un souffle original dans cette traduction d'écolier. Écoutez plutôt ce dixain, inspiré par les désastres de la guerre :

Je vois en des villes brûlées
Régner la mort et la terreur;
Je vois des plaines désolées
Aux vainqueurs même faire horreur
Vous qui pouvez finir nos peines
Et calmer de funestes haines,
Rendez-nous une aimable paix!
Que Bellone, de fers chargée,
Dans les enfers soit replongée,
Sans espoir d'en sortir jamais!

Et cette offrande de l'humble poëte à la sainte bergère :

Les Indes pour moi trop avares
Font couler l'or en d'autres mains :
Je n'ai point de ces meubles rares
Qui flattent l'orgueil des humains.

Loin d'une fortune opulente,
Aux trésors que je vous présente
Ma seule ardeur donne du prix;
Et si cette ardeur peut vous plaire,
Agréez que j'ose vous faire
Un hommage de mes écrits.

Plus tard, le père de *Candide* désavoua cette œuvre juvénile qui avait sans doute à ses yeux le tort d'être trop catholique. « Ses éditeurs, dit-il, lui ont attribué une ode à sainte Geneviève, dont assurément il n'est pas l'auteur. » Voltaire n'est jamais embarrassé pour donner de tels démentis : malheureusement, les Jésuites qui ne croyaient guère alors réchauffer un serpent dans leur sein, avaient en 1710 fait imprimer son ode en regard de celle de leur confrère, et l'écolier l'avait signée en toutes lettres : *François Arouet, étudiant en rhétorique, pensionnaire au collége Louis-le-Grand.* On la réimprima comme une curiosité en 1759, à la grande joie de Fréron qui ne se fit pas faute de la reproduire. La découverte était piquante en effet : Voltaire agenouillé devant une châsse et déposant aux pieds de sainte Geneviève un exemplaire de la *Pucelle*, cela valait mieux, on en conviendra, que le cierge de Saint-Acheul dont s'égayèrent pendant trente-cinq ans, aux dépens d'un contemporain illustre, nos Frérons modernes.

C'est au mois d'août de la même année 1710 que se place, selon tous les biographes, la première entrevue d'Arouet et de J. B. Rousseau, dont les démêlés firent plus tard tant de bruit.

Les élèves du collége Louis-le-Grand venaient de représenter la tragédie d'*Agapitus*, du P. Porée, et l'on distribuait les prix.

Rousseau, qui avait été amené chez les Jésuites par des dames de sa connaissance, remarqua le nom d'Arouet, appelé deux fois. « Je demandai, dit-il, au P. Tarteron, qui faisoit les honneurs de la chambre où nous étions, qui étoit ce jeune homme si distingué parmi ses camarades. Il me dit que c'étoit un petit garçon qui avoit des dispositions surprenantes pour la poësie et me proposa de me l'amener, à quoi je consentis. Il me l'alla chercher, et je le vis revenir, un moment après, avec un jeune écolier qui me parut avoir seize ou dix-sept ans, d'assez mauvaise physionomie, mais d'un regard vif et éveillé et qui vint m'embrasser de fort bonne grâce[1]. »

Voltaire ne raconte pas cette petite scène de la même manière. « Il aurait dû ajouter, écrit-il le 20 septembre 1736 aux auteurs de la *Bibliothèque*

1. Harel, *Voltaire, Particularités curieuses de sa vie et de sa mort*, Paris, 1817, p. 41, 42.

française, qu'il me fit cette visite parce que son père avait chaussé le mien pendant vingt ans et que mon père avait pris soin de le placer chez un procureur, où il eût été à souhaiter pour lui qu'il fût demeuré, mais dont il fut chassé pour avoir désavoué sa naissance. Il pouvait ajouter encore que mon père, tous mes parents et tous ceux sous qui j'étudiais, me défendirent de le voir; et que telle était sa réputation que, quand un écolier faisait une faute d'un certain genre, on lui disait : vous serez un vrai Rousseau.... — Je ne sais pas, riposte-t-il encore, pourquoi il dit que ma physionomie lui déplaît : c'est apparemment parce que j'ai les cheveux bruns et que je n'ai pas la bouche de travers[1]. »

L'irritation de Voltaire se trahit dans ces lignes et lui dérobe la vérité. Quand il répondait aux éditeurs de la *Bibliothèque française*, il était possédé de la haine la plus furieuse contre Jean-Baptiste qu'il avait pourtant un jour proclamé le premier poëte lyrique de l'Europe. Son nom seul le faisait bondir comme un taureau piqué par un taon. Mme de Graffigny, qui le vit de près à Cirey, le dit en propres termes. J'ignore si le père de Rousseau chaussa

1. *Œuvres complètes*, édit. Beuchot, t. LII, p. 387.

le père de Voltaire ; mais ce dont je suis certain, c'est que le receveur de la chambre des Comptes n'interdit jamais à son fils de voir le poëte qui touchait en 1710 à l'apogée de sa renommée. On n'oubliera pas que le jeune Arouet était depuis 1704 enfermé dans les murs du collége, dont il ne sortait qu'avec son père, aux jours de congé, pour rentrer à la maison paternelle. Bien loin de traiter Rousseau en pestiféré, M. Arouet était lié avec lui et le recevait quelquefois. Le fils du cordonnier n'était pas moins intime avec les Jésuites, notamment avec le P. Tarteron ; la Société l'avait en grande estime, et l'on verra plus bas, dans les lettres mêmes du jeune philosophe, que non-seulement les maîtres de Louis-le-Grand ne défendaient pas à leurs élèves de le fréquenter, mais qu'un écolier, nommé Dauphin, fut expulsé par eux, en 1711, pour avoir fait une satire contre le malheureux poëte. Il n'est pas inutile de rappeler qu'en 1712 Voltaire soumettait à Rousseau, réfugié à Soleure, une ode destinée au concours de l'Académie française, et qu'il accompagnait cet envoi des plus caressants éloges[1]. L'accusation

1. « J'ai reçu, écrit Rousseau le 1er juin 1712 à son ami M. Boutet, une fort jolie lettre du jeune Arouet, accompagnée d'une ode dans laquelle il y a beaucoup d'esprit. Je vous prie

d'immoralité d'ailleurs est trop banale dans sa bouche pour inspirer la moindre confiance. Tous ses critiques, tous ses ennemis ont été marqués du même stigmate avec la même justice et la même vérité. Tout gentilhomme qu'il veut paraître, Voltaire reste plébéien par l'injure. Dans ses querelles littéraires on croirait entendre un Vadius de Sorbonne ou une poissarde de Collé. Chaleur de tempérament, vice de caractère, diront quelques-uns. Peut-être, mais surtout tactique de lutteur. Il entre parfois franchement en colère et sa langue s'emporte. Mais le plus souvent, c'est par calcul qu'il manque de respect à son adversaire. S'il se gonfle les joues et fait gronder sa voix, c'est à la façon de cet archidiacre d'Auxerre qui disait du P. Bourdaloue : « Il prêche fort bien, et moi bien fort. » A défaut de la raison, il recourt à la violence. Ses calomnies sont alors une mise en scène, ses plus gros mots exigent un rabais. Quand il dit d'un écrivain : c'est un Giton, lisez

de lui témoigner l'estime que je fais de sa personne et de son mérite. » (*Lettres de Rousseau sur différents sujets de littérature*, Genève, 1759, t. I, p. 30.) Trois ans plus tard, le 15 juillet 1715, il écrivait au même : « Vous me ferez plaisir de m'envoyer les vers de M. Arouet ; c'est un jeune homme qui a bien de l'esprit, et il en peut faire un bon usage, s'il veut suivre les avis que je lui ai donnés *toutes les fois qu'il me les a demandés.* » (*Idem*, p. 54.)

simplement : c'est un contradicteur. Quand il accuse Rousseau de mauvaises mœurs, entendez qu'il lui reproche son mauvais goût. Partout le mémoire est enflé, c'est au lecteur intelligent à le réduire. Le philosophe sait que, grâce à la malignité humaine, il en restera toujours assez.

VII

LES DÉBUTS DANS LE MONDE.

La jeunesse arrivait. Arouet avait atteint sa dix-septième année. Il était las du collége déserté par ses meilleurs amis, las du grec et du latin, las de cette vie claustrale, monotone et réglée, qu'entrecoupaient seules des retraites silencieuses où l'esprit s'aiguisait plus que la foi, où le cœur, replié sur lui-même, s'émeuvait plus que la raison : il attendait comme un prisonnier sa délivrance. Non pas que le joug lui parût pesant : les Jésuites ne sont pas encore à ses yeux « des pédagogues raisonneurs, éternels ennemis de la raison[1]; » il aime ses maîtres et ne les aurait pas alors accusés de n'en-

1. *Corresp. génér.* Au marquis d'Argens, 21 juin 1739.

seigner que « des sottises [1]; » il dit volontiers déjà ce qu'il répétera plus tard d'une façon beaucoup moins désintéressée, quand il aura besoin de la puissante compagnie : « Il n'y a guère de jésuites qui ne sachent que je leur suis attaché dès mon enfance [2]...; assurez-les d'une vérité qu'ils doivent savoir, c'est qu'il n'est pas dans ma manière d'être, d'oublier mes maîtres et ceux qui m'ont élevé [3]... » Il éprouve une affection toujours vive et sincère pour le P. Thoulier, pour le P. Paullou, pour le P. Porée « qui lui ont appris à aimer la vertu, la vérité et les lettres [4]; » il les regrettera, il se rapprochera d'eux, à l'occasion, dans le monde, mais il se sent maintenant de taille

1. A M. de Ruffey, 18 avril 1762. (Voy. M. Foisset, p. 361.)

2. *Corresp. génér.* A M. de Montcrif, 7 avril 1746. « Je vous remercie bien davantage de votre conversation avec le P. Perusseau (confesseur du Roi, auteur d'un Panégyrique de saint Louis et sermonaire estimé); il est d'une compagnie à laquelle je dois mon éducation et le peu que je sais. » — Il ne faut pas oublier que Montcrif était lecteur de la Reine, et que celle-ci affectionnait beaucoup les jésuites.

On peut aussi consulter la lettre qu'il écrivait au P. de Menoux le 17 février 1754.

3. *Corresp. génér.* A M. Berger, 9 janvier 1739. — Il est curieux de rapprocher cette lettre de celle du 21 juin 1739, où Voltaire dit tout le contraire.

4. Lettre au P. Tournemine, 1735. — Cela ne l'empêchait pas de dire, moins d'un an après, en parlant de Gresset qui venait de quitter l'Institut : « Un poëte de plus et un jésuite de moins, c'est un grand bien dans le monde. »

à s'affranchir de leur tutelle et d'appétit à dédaigner le brouet un peu trop spartiate du couvent. Les lettres qu'il adresse en 1711 à son ami Fyot de la Marche respirent toutes ce désir impatient de l'indépendance. Il est triste, inquiet, il a du chagrin, il s'ennuie ; il passe à chaque instant la tête à la fenêtre, comme pour aspirer une bouffée d'air libre, et la vue des chambrettes que remplissait naguère la voix de ses compagnons chéris, lui arrache de longs soupirs ; la cage est vide, les oiseaux se sont envolés, mais son cœur est peut-être moins gonflé par leur fuite joyeuse que par l'impuissance de les suivre.

« Bien tristement je passe mon année....

« Je finirois en vers, mais le chagrin n'est point un Apollon pour moy et j'aime autant dire la vérité en prose. Je vous asseure sans fiction que je m'aperçois bien que vous n'êtes plus icy ; toutes les fois que je regarde par la fenestre, je voi votre chambre vuide ; je ne vous entends plus rire en classe ; je vous trouve de manque partout, et il ne me reste plus que le plaisir de vous écrire [1].... »

Pauvre plaisir en vérité ! Le collégien s'en fati-

1. Voy. les lettres publiées plus loin. A Fyot de la Marche, 8 mai 1711.

gue bien vite, et se hâte de conquérir aussi la clef des champs, c'est-à-dire de subir sa thèse. Il la soutint dans les premiers jours de mai 1711, assez mal, dit-il lui-même, peut-être par modestie; mais enfin il sortit victorieux de cette première épreuve et se disposa sans retard, quoi qu'il en voulût, à affronter la seconde, qui devait lui conférer le grade de maître ès arts, grade utile, sinon nécessaire pour commencer l'étude du droit. Son père, qui le destinait à la magistrature, l'avait impérieusement exigé. Voyez-vous d'ici le jeune homme repassant dans un coin ombreux de la cour du Mans ses leçons de pneumatologie et d'éthique, argumentant *in petto* contre les Pyrrhoniens et se préparant à l'*Essai sur les mœurs* par l'analyse de la morale d'Aristote? J'imagine qu'il faisait assez riste figure, et qu'il aurait alors donné volontiers toute la logique ancienne et moderne pour deux vers du rocailleux la Motte. Quoi qu'il en soit, les mois de juin et de juillet s'écoulèrent ainsi dans l'attente du *demi-acte*, et Arouet allait le soutenir tant bien que mal, lorsqu'une heureuse migraine vint attendrir le père et délivrer le fils en ajournant indéfiniment l'examen [1]. L'écolier y perdit

1. Voy. les lettres publiées plus loin. 23 juillet 1711.

peut-être les honneurs de la *chopine*[1], mais il y gagna la liberté.

Avant de quitter avec lui le collége, on me permettra de réfuter en quelques mots une anecdote que certains biographes mal informés ont accréditée à propos d'Arouet et que je m'étonne de retrou-

1. Une lettre inédite du P. Paullou, que j'ai trouvée avec celles de Pellot et de Voltaire, explique assez bien cet usage de la *chopine*. Cette lettre adressée au jeune Fyot de la Marche est du 2 juillet 1711 :

« Vous devinez sans doute déjà qu'il n'est plus question de la thèse de Roujault. Il ne la soutiendra point en effet; le Roy s'en est meslé, non pas par une lettre de cachet, mais par le voyage de Fontainebleau qui est fixé au 13e de ce mois et qui a déconcerté les projets de notre thèse. Roujault qui en avoit fait tous les frais et qui certainement étoit en état de parêtre, a été un peu mortifié de ce contre-temps, mais la sortie du collége l'a consolé.

« .... Cependant le père principal voulut encore le retenir le lendemain à dîner, pour lui donner les honneurs de la chopine ; vous auriés trop ri de le voir trancher du théologien et faire ses largesses à ses voisins. Je crois qu'avec le tems il seroit devenu moins libéral, car de l'air dont il alloit, il se seroit bientost trouvé à sec. »

On voit que la chopine n'était pas exclusivement réservée aux candidats heureux.

La veille, Pellot faisait à son ami la Marche, pour son propre compte, le même récit :

« Je vous dirai pour nouvelles que je suis sorty du collége, hier 30 de juin, entre deux ou trois heures de l'après-midi. J'ai célébré la Saint-Pierre lundy pour la onzième fois. Le R. P. principal m'a donné la chopine lundy matin ; j'ai été accablé de compliments d'un chacun, et fort fatigué de toutes les révérences que j'ay été obligé de faire et de toutes les embrassades que les Révérends Pères m'ont données sur leurs poitrines.... »

ver, même sous la forme dubitative, dans l'excellent livre de M. Pierron sur *Voltaire et ses maîtres*. On raconte que les Jésuites avaient l'habitude d'inscrire sur leurs registres, en regard du nom de chaque élève, une note sommaire de ses qualités et de ses défauts. Celle d'Arouet aurait été : *puer ingeniosus, sed insignis nebulo*. C'est écrire l'histoire à la manière de Duvernet, qui affirme que tous les camarades de Voltaire firent à son exemple profession de déisme[1]. Il est vrai que les Jésuites avaient l'usage de donner des notes à leurs élèves : le savant P. Prat m'a assuré avoir vu à la Bibliothèque impériale, dans un de ces mille *fonds* aussi inexplorés que le centre de l'Afrique, un cahier renfermant des mentions de ce genre sur les principaux écoliers du collége Louis-le-Grand à la fin du XVIIe siècle. Mais il est faux que l'épithète d'*insignis nebulo* ait été jamais appliquée à Voltaire. Elle appartient à l'auteur d'*Idoménée*, au tragique Crébillon, qui fut élevé chez les Jésuites de Dijon, et à qui il convient de la restituer. Voici comment on la découvrit. Un jour, l'abbé d'Olivet causant avec Crébillon de leurs premières études, lui apprit que ses anciens confrères avaient ainsi

1. Duvernet, *Vie de Voltaire*, p. 17.

conservé la trace et le souvenir de leurs élèves. Le poëte parut curieux de connaître l'épithète qui lui avait été donnée. On écrivit à Dijon, au P. Oudin, qui parcourut les listes et sous le nom de Prosper Jolyot trouva cette note, qu'il traduisit : *enfant plein d'esprit, mais franc polisson.* L'abbé d'Olivet lut la réponse du P. Oudin en pleine académie, à la grande liesse de Crébillon, qui en rit comme un fou[1].

Les vacances de 1711, dont il attendait tant de joies, s'écoulèrent trop rapidement au gré du collégien émancipé. Il courut de Chatenay à Maisons, d'Argenson à Saint-Ange, et se disposait même à faire le voyage de Bourgogne, pour voir l'ami Fyot dans son « paradis » de la Marche[2], lorsqu'il reçut sa visite à Paris. « La plus belle âme du monde » venait passer quelques jours chez son allié le marquis de Mimeure, dont la sœur avait épousé un membre de sa famille, Anselme Fyot de Vaugimois, président au Parlement de Dijon[3]. Il introduisit Arouet

1. Voy. la Notice sur Crébillon, placée en tête de ses *Œuvres*. Paris, Didot, 1802, 3 vol. in-18.

2. Ce projet de voyage, annoncé dès 1711, ne se réalisa jamais. Voltaire l'affirme lui-même dans une lettre de 1764.

3. Louis-Émilien Valon, marquis de Mimeure, fils de Richard Valon et de Jeanne de Villers, page et menin du grand Dauphin, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur d'Auxonne,

dans l'hôtel de Mimeure, et c'est à partir de ce moment que commencèrent les relations du jeune poëte avec cette spirituelle marquise qui protégea si maternellement ses premiers essais littéraires. Le salon de la rue des Saints-Pères réunissait, nous dit Saint-Simon, la meilleure compagnie. Plein d'esprit, de modestie et de savoir-vivre, aimé et estimé de tous, honnête homme et fort brave, sans se piquer de rien, d'un commerce doux et sûr — c'est encore Saint-Simon qui parle[1], — M. de Mimeure avait un faible pour les gens de lettres, même pour les parasites qui lui disaient comme Pierre de Montmaur : « Fournissez les viandes, j'apporte le sel. » L'esprit a cet avantage que ceux qui l'estiment prouvent qu'ils en ont eux-mêmes ou le font croire. Peut-être le poëte Roy n'en apportait-il pas du meilleur dans cet aimable cénacle où il coudoyait quelques an-

élu membre de l'Académie française en 1707, était un agréable poëte dont Voltaire lui-même, dans son *Siècle de Louis XIV*, place quelques œuvres très-peu au-dessous de celles d'Horace. Les amateurs de versiculets anacréontiques pourront lire de lui dans les *Amusements du Cœur et de l'Esprit*, t. V, p. 373, une *Ode à Vénus*, qui justifie en partie ce brillant éloge. M. de Mimeure avait épousé en 1707 Madeleine-Charlotte de Carvoisin d'Achy, d'une ancienne maison de Picardie, dont il n'eut pas d'enfant, et mourut à Auxonne en mars 1719.

1. Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, t. XVII, p. 150.

nées plus tard Mme de Collande[1] et Mme de la Fare[2]; mais il en faisait profession, et c'était déjà quelque chose. Le bienveillant accueil fait au protégé de Ninon exalta sa vive imagination et redoubla son goût pour la vie intelligente, élégante et facile. Aussi, lorsqu'il fallut, à la rentrée de la Saint-Martin, qui rappelait les magistrats et les écoliers au labeur annuel, faire choix d'une carrière et se préparer à un état : « Je n'en veux pas d'autre, s'écria le futur auteur d'*OEdipe*, que celui d'homme de lettres[3]! — C'est, répondit son père, l'état d'un homme qui veut être inutile à la société, à charge à ses parents, et qui veut mourir de faim. »

Les Triboniens du temps étaient fort mal logés. « On n'avait pas encore eu l'idée d'élever des palais à la jeunesse : les leçons se faisaient, dit Duvernet, dans une espèce de grange. Voltaire qui méprisa toujours les légistes, sans dédaigner jamais leurs services, écrit dans son *Commentaire historique* qu'il « fut si choqué de la manière dont on y en-

1. Catherine-Madeleine-Marguerite de Voyer d'Argenson, née le 13 octobre 1693, mariée le 12 octobre 1715 à M. de Collande.

2. Françoise Paparel, mariée le 6 août 1713 à Philippe-Charles, marquis de la Fare, maréchal de France en 1741.

3. « Quand j'étais jeune, je croyais que les lettres rendaient les gens heureux; je suis bien détrompé. » Voltaire à Palissot, le 4 avril 1764.

seignait la jurisprudence, que cela seul le tourna du côté des belles-lettres. » — « Ce qui m'a dégoûté de la profession d'avocat, dit-il ailleurs au marquis d'Argenson le 28 juillet 1739, c'est la profusion des choses inutiles dont on voulut charger ma cervelle. *Au fait* est ma devise. » Je crois volontiers en effet qu'il n'ouvrit pas longtemps les Pandectes sans se brouiller avec le sénatus-consulte Velléien et la loi *Si quis*. Il suivit néanmoins les cours, mais nonchalamment et par pure obéissance. Il tourna sans doute plus d'un madrigal tandis qu'on cherchait à lui expliquer les Institutes, et je ne craindrais pas d'affirmer qu'interpellé sur le Code ou les Novelles, il répondit plus d'une fois par Racine, Chaulieu, voire même par Mme de Mimeure. Il se consolait avec celle-ci et avec d'autres du latin barbare de l'École. Il rimait la nuit, dans un gai souper, pour chasser la soporifique leçon du jour. Il quittait dès l'aube et ne regagnait le plus souvent qu'à la nuit close, quand il rentrait avant le matin, la petite et silencieuse maison de la cour du palais où l'attendaient invariablement les exhortations paternelles. S'il faut en croire Voltaire, l'âge avait aigri le caractère de l'honnête receveur aux Comptes. « J'avais autrefois un père qui était grondeur

comme M. Grichard; un jour, après avoir horriblement et très-mal à propos grondé son jardinier, et après l'avoir presque battu, il lui dit : « Va-t'en, coquin; je souhaite que tu trouves un « maître aussi patient que moi; » je menai mon père au *Grondeur;* je priai l'acteur d'ajouter ces paroles à son rôle, et mon bonhomme de père se corrigea un peu[1]. » Il faut convenir toutefois que la dissipation de son fils cadet n'était pas faite pour apaiser le vieillard. Si François Arouet tenait peu de compte de ses gronderies, il en tenait moins encore de ses austères exemples.

La gravité n'était point son fait, pas plus que la patience. Il aimait le luxe, l'étalage, le bruit. M. Gustave Desnoiresterres nous en donne, d'après Paillet de Warcy, une preuve assez plaisante :

« Une grande dame, qui faisait profession de bel esprit, l'avait choisi pour corriger ses vers, pour en être le teinturier, dirait-on de nos jours. Probablement s'acquitta-t-il de sa tâche au grand contentement de la duchesse; au moins celle-ci récompensa-t-elle son collaborateur assez généreusement, par une bourse de cent louis. Jamais il ne s'en était vu autant. Que faire de cette fortune qui

1. *Œuvres complètes*, édit. Beuchot, t. LXVIII, p. 357. — Voltaire à la Harpe, 28 janvier 1778.

lui parut intarissable ? En traversant la rue Saint-Denis, ses regards se portent sur un carrosse, des chevaux, des habits de livrée qu'on vendait à l'encan. Il achète tout, passe une journée de délices, traîné par ses chevaux, qui le versaient à l'angle de la rue du Long-Pont, mais sans lui faire le plus petit mal. Après s'être montré à tous ses amis dans cet attirail de prince, après avoir soupé en ville, il fallait bien rentrer, et ce fut alors qu'il s'aperçut de l'embarras des richesses. Il avait payé des gens pour endosser la livrée de rencontre, il les congédia ; mais que faire de la voiture et des chevaux ? Le concierge de son père attacha en dehors le carrosse avec une chaîne et mit les deux survenants à l'écurie du trésorier de la chambre des Comptes, écurie étroite qui n'était faite que pour un cheval. On comprend dès lors la mauvaise humeur du titulaire, forcé de partager avec deux intrus sa paille et son avoine. M. Arouet est réveillé à trois heures du matin par un tapage infernal ; il s'informe de la cause de ce sabbat, monte, furieux, dans la chambre de son fils et le met à la porte de chez lui. Ce n'était résoudre qu'une partie du problème : restaient les chevaux, restait le carrosse. Le portier du palais les attelle, et son jeune fils, appelé Fleurot, les mène chez un

charron qui consent à l'en débarrasser à moitié prix. Cette espièglerie, nous dit Paillet de Warcy, quoique contestée par quelques partisans de l'auteur, n'en est pas moins de toute vérité [1]. »

Voici une autre légende un peu postérieure en date, et qui n'est peut-être pas plus authentique, quoiqu'elle ait été précieusement recueillie par les biographes, ces fureteurs aveugles qui prennent pour de l'or tout le fumier d'Ennius. Afin de réprimer les trop fréquentes incartades de son fils cadet, qui rentrait fort tard au logis et quelquefois même ne rentrait pas du tout, le digne receveur de la chambre des Comptes fit fermer sa porte à double tour et garda sur lui la clef. Arouet arrive, trouve l'huis clos et, après avoir vainement frappé, se décide à demander asile au portier qui, à défaut de lit, lui donne le conseil de se blottir dans une chaise à porteurs abandonnée dans la cour. Le jeune homme accepte, s'allonge tant bien que mal sur les coussins et s'endort. Deux conseillers au

1. Je ferai remarquer ici avec M. Desnoiresterres qu'il ne peut s'agir dans cette anecdote de la première duchesse de Richelieu, mademoiselle de Noailles, qui ne faisait pas de vers, et que la seconde, mademoiselle de Guise, avec qui Voltaire entretenait un grand commerce de bel esprit, n'épousa M. de Richelieu qu'en 1734. Voy. à ce sujet le *Dictionnaire philosophique* et le *Commentaire historique.*

Parlement surviennent de grand matin, l'aperçoivent et pour se divertir avant l'audience font transporter la chaise et son hôte au café de *la Croix de Malte*, sur le quai Neuf, où les lazzis des laquais et des maîtres le réveillèrent[1].

Si les graves conseillers plaisantaient ainsi, Arouet, qui allait bientôt porter la queue du grand-prêtre dans la représentation d'*OEdipe* au Théâtre-Français, n'aurait pas assurément fait un pire magistrat qu'un autre. Il est juste d'ajouter, à la décharge du Parlement, qu'il comptait des juges de tout âge, et qu'avec des dispenses on pouvait coiffer le mortier de président, comme M. de Maisons, au sortir du collége, à 18 ans. La vénalité des charges et la facilité des admissions ne séduisirent pas le jeune poëte, bien au contraire : les exemples que son père plaça sous ses yeux ne firent que fortifier sa répugnance et l'encourager dans sa rébellion. Termina-t-il son droit? Malgré l'affirmation de Duvernet, ceci est au moins fort douteux[2], car nous le trouvons dès l'année 1713 en Hollande, à la suite du marquis de Châteauneuf, dont la

1. Le Pan, *Vie de Voltaire*, p. 62. — Paillet de Warcy, *Histoire de Voltaire*, t. I, p. 16.

2. J'ai vainement cherché le nom d'Arouet dans l'*Ordo licentiatorum*, ann. 1711-1714, à la Bibliothèque Impériale, *Fonds Sorbonne*, n° 1277.

maison lui avait été assignée comme un lieu de pénitence, que l'amour de la belle Olympe transforma pour lui en un lieu de délices. Or personne n'ignore qu'il fallait alors plus de deux années d'études pour obtenir les grades exigés par l'édit de 1679 des candidats aux fonctions de la magistrature. Ce n'était pas là sans doute un obstacle insurmontable; il était des accommodements avec l'édit et des lettres-royaux, dues à la faveur, eussent facilement remplacé un diplôme. Mais Voltaire refusa obstinément de satisfaire sur ce point aux désirs paternels. M. Arouet lui fit offrir une charge d'avocat du roi au Châtelet ou un siége de conseiller au Parlement. « Dites-lui, répondit-il au tiers complaisamment intervenu entre le père et le fils, dites-lui que je ne veux point d'une considération qui s'achète, je saurai m'en faire une qui ne coûte rien[1]. Fière parole, dont il donna plus tard le commentaire : « Comme j'avais peu de biens, écrit-il au marquis d'Argenson le 22 juin 1739, quand j'entrai dans le monde, j'eus l'insolence de penser que j'aurais eu une charge comme un autre, s'il avait fallu l'acquérir par le travail et la bonne

1. Duvernet, *Vie de Voltaire*, p. 25. — Voir aussi le *Commentaire historique* où Voltaire raconte qu'il refusa la charge d'avocat du roi à Paris.

volonté. Je me jetai du côté des beaux-arts, qui portent toujours avec eux un certain air d'avilissement, attendu qu'ils ne font point un homme conseiller du roi en ses conseils. On est maître des requêtes avec de l'argent, mais avec de l'argent on ne fait point un poëme et j'en fis un[1]. » Cet orgueil du lendemain qui serait fatuité chez tout autre, est fort bien placé sur les lèvres de Voltaire, qui l'a mille fois en bien et en mal justifié. Je suis tenté de croire néanmoins qu'il n'a pas tout dit à d'Argenson et que son glorieux dédain des fonctions publiques, dont je ne donnerais pas le conseil à tout le monde, avait un second et plus secret motif. « Que j'aime bien mieux laisser aller dorénavant ma vie dans cette tranquillité douce et occupée, que si j'avais eu le malheur d'être conseiller au Parlement! Tout ce que je vois me confirme dans *l'idée où j'ai toujours été de n'être jamais d'aucun corps, de ne tenir à rien qu'à ma liberté et à mes amis*[2]. »

Qui dit cela ? C'est encore Voltaire, et ici j'applaudis sans réserve. Ce poëte, cet historien, ce publiciste, ce philosophe a passionnément aimé l'art, les lettres, la science, tout ce qui émeut le cœur et

1. Voy. *Mémoires* du marquis d'Argenson.
2. *Corresp. génér.* A Formont, septembre 1732.

nourrit l'âme, tout ce qui développe l'homme et le civilise ; il a passionnément aimé le luxe de la vie, l'éclat du pouvoir, la domination et le rayonnement de l'intelligence, les fanfares de la renommée, la gloire, en un mot, tout ce qui nous grandit et nous fait défier la mort ; il a aimé la paix, la concorde, la tolérance, l'humanité ; il a passionnément aimé toutes ces choses qu'il a poursuivies sans relâche et qu'il crut un jour avoir conquises ; assourdi de flatteries, il s'est enfin enivré de lui-même et dans son insolent égoïsme s'est élevé de ses propres mains un autel où l'on puisse adorer son image ; et pourtant à ces passions, à ces ardeurs, à ces ivresses, à ce culte, à cette décevante folie, il a toujours préféré l'indépendance et la liberté !

Le grand siècle était à son déclin : Louis XIV, affaissé sous le poids des années et des revers, survivant à lui-même, allait bientôt s'éteindre dans les mornes silences de Versailles, au milieu de splendeurs importunes pour une royauté découronnée par les défaites. Son soleil pâle disparaissait derrière l'épais et sombre rideau du couchant. Les grands orateurs, les grands guerriers, les grands artistes, les grands poëtes, les grands écrivains, les grands seigneurs eux-mêmes, ces

nobles et fiers ducs que Voltaire put à peine entrevoir, mais qu'il a loués d'instinct dans leurs fils[1], toutes ces gloires viriles d'une forte et compacte nation s'étaient ensevelies dans la solitude ou reposées dans la mort. La race s'abâtardissait avec les mœurs. Bossuet, Condé, Turenne, Racine, Fénelon, Le Brun, Montausier, Lesueur, Girardon, Luxembourg, Séguier, Louvois, Vauban vont être remplacés par Dubois, Tencin, Rions, Maurepas, Watteau, Lancret, Nocé, les généraux de boudoir et les abbés d'opéra, la duchesse de Phalaris et la marquise de Prie. Après la tragédie, la saynète; aux mœurs correctes et pompeuses que de nos jours encore retracent si bien les parterres en échiquier, les statues mythologiques, les solennelles avenues et les symétriques charmilles de Versailles, succède l'élégance raffinée, mais mesquine et corruptrice de la petite maison.

Cependant, toute pudeur n'a pas disparu; le libertinage se voile et n'ose pas encore se trahir au grand jour. Dissimulé sous des dehors hypocrites à la Cour, il s'enferme à la Ville dans les murs dis-

1. Un méchant poëte, Roy disait de lui :

Il a loué depuis Noailles
Jusqu'au moindre petit
Portant talon rou-

crets du Temple, ou plutôt de l'hôtel de Boisboudrand, sous la prudente égide d'un vieillard, l'abbé de Chaulieu. Voltaire avait été introduit dès 1706 dans ce mystérieux asile du scepticisme et de la volupté par son parrain, l'abbé de Châteauneuf, qui ne l'y suivit pas longtemps, puisqu'il mourut deux ans après, le 16 décembre 1708. Il y rencontra non point le grand-prieur de Vendôme, que ses débauches avaient fait exiler par Louis XIV[1], et qui ne devait y rentrer qu'avec la Régence, mais l'abbé Servien — un abbé pour rire, qui n'avait du prêtre que le petit collet, — oncle des Sully, dont M. Arouet père avait possédé la clientèle, et dont il était resté l'ami[2]; Caumartin, l'abbé de Bussy, fils du célèbre Royer de Rabutin et héritier de son esprit; le bailly de Froulay, les chevaliers d'Aydie et de Caux, Courtin, La Fare, le duc d'Aremberg

1. Vendôme fut exilé en 1706 à Lyon, d'où le [illegible] le rappela dès qu'il fut au pouvoir. Il l'avait en [illegible] « parce qu'il y avoit quarante ans, dit Saint-[illegible] s'étoit couché qu'ivre, et qu'il n'avoit cessé d'[illegible] quement des maîtresses et de tenir des propos [illegible] piété et d'irreligion. » (*Mémoires*, [illegible] p. 17.)

2. « Décrié par ses débauches, à [illegible] Saint-Simon, Servien fut exilé pour [illegible] le refrain d'un poëme en l'honneur [illegible] venir à Paris, qu'il ne quitta [illegible] de N[illegible] où il [illegible]

Maximilien-Henri de Béthune, et le président Hénault.

C'est à Servien, prisonnier au château de Vincennes, qu'il adressait ces vers :

Aimable abbé, dans Paris autrefois
La volupté de toi reçut des lois;
Les Ris badins, les Grâces enjouées,
A te servir dès longtemps dévouées,
Et dès longtemps fuyant les yeux du roi,
Marchaient souvent entre Philippe et toi,
Te prodiguaient leurs faveurs libérales,
Et de leurs mains marquaient dans leurs annales
En lettres d'or, mots et contes joyeux,
De ton esprit enfants capricieux.
O doux plaisirs, *amis de l'innocence*,
Plaisirs goûtés au sein de l'indolence,
Et cependant des dévots inconnus!
O jours heureux! qu'êtes-vous devenus?
Hélas! j'ai vu les Grâces éplorées,
Le sein meurtri, pâles, désespérées;
J'ai vu les Ris tristes et consternés
Jeter les fleurs dont ils étaient ornés;
Les yeux en pleurs et soupirant leurs peines,
Ils suivaient tous le chemin de Vincennes,
Et regardant ce château malheureux,
Aux beaux-esprits, hélas! si dangereux,
Redemandaient aux destins en colère
Le tendre abbé qui leur servait de père.

Quoi qu'en dise Voltaire, les soupers du Temple étaient fort peu édifiants. Il les qualifiait ailleurs avec plus de justice et de vérité :

Je sais que vous avez l'honneur,
Me dit-il, d'être des *orgies*
De certain aimable prieur, etc.

et conseillait même à l'un des convives de boire

Un peu plus d'hypocras, un peu moins d'eau-de-vie[1].

Mais si sa santé maladive reculait devant les excès de ses compagnons de débauche, son esprit alerte, sa verve bouffonne, son intarissable gaieté, donnaient la réplique à tout le monde. On aurait pu lui appliquer ces vers qu'il adressait en 1714 au duc de la Feuillade :

Conservez précieusement
L'imagination fleurie
Et la bonne plaisanterie,
Dont vous possédez l'agrément,
Au défaut du tempérament
Dont vous vous vantez hardiment
Et que tout le monde vous nie.

Personne ne lui niait le don de l'épigramme, ni malheureusement aussi celui de l'impiété. Fier d'être admis, à dix-huit ans, dans ce cénacle de spirituels libertins dont le moins âgé avait vu la jeunesse galante de Louis XIV, au milieu de princes et d'hommes de qualité qu'il s'essaie déjà parfois

1. *OEuvres complètes*, édit. Beuchot, t. XIII, p. 22. Épître au duc d'Aremberg.

à traiter en égaux[1], le hardi jeune homme lutte de scepticisme avec eux et les bat à l'aide de leurs propres armes. Il s'y montre tour à tour grave et enjoué, frondeur, audacieux, sans être téméraire; fougueux par instants avec d'inévitables retours de bon sens et de docilité intelligente; délicat, nerveux, raisonneur, expansif et excitable; satirique et inquiet, confiant parfois et trop souvent incrédule; libre, original et primesautier avec des instincts de patience et des goûts d'érudition; embrassant tout, discutant tout, s'attaquant à tout, aux vérités les plus respectables comme aux abus les plus criants, à l'autorité, à la religion, à la morale, comme aux plus gothiques préjugés et aux plus vifs ridicules; épris des applaudissements, du bruit, des louanges, de l'influence et dédaigneux de la foule; mêlant le bien au mal, la générosité à la malice, l'amitié ardente aux haineuses colères, l'amour de la domination au culte de la liberté; il y inaugure en un mot, un peu avant l'heure, le rôle de l'homme d'esprit et de l'homme de lettres, ou, si vous aimez mieux, le rôle de Voltaire dans la société moderne.

Mais aussi bien il est temps de le quitter. Arouet

1. On se rappelle le mot qu'il adressa un jour au prince de Conti : « Sommes-nous ici tous princes ou tous poëtes? »

a secoué ses langes; il a dépouillé la robe prétexte; il est émancipé, il est homme. Désormais, il n'ira plus chercher de leçons au foyer paisible de la famille, ni dans la douce et laborieuse retraite de ses premiers maîtres. Sa vie n'appartient plus à la biographie intime, mais à l'histoire. C'est maintenant à celle-ci de dire qui des Jésuites ou des émules de Vendôme eurent l'empire le plus certain et l'influence la plus durable sur le fils de la spirituelle, mais frivole et insouciante Daumart.

LETTRES INÉDITES

DE VOLTAIRE

.... Voltaire écrivit un nombre incalculable de lettres : il les écrivit sans soin, sans prétention, et certainement sans songer qu'elles dussent être un jour recueillies et imprimées. Mais, conservées par ceux qui s'honoraient de les avoir reçues, elles sont devenues une partie considérable de ses œuvres, on peut même dire de sa gloire.

AUGER.

LETTRES INÉDITES

DE VOLTAIRE.

I

A M. FYOT DE LA MARCHE.

A Paris, ce 8 may[1].

Monsieur,

Ma lettre va augmenter le nombre de celles que vous recevez de ce pays cy, chacun s'y dispute et l'honneur d'avoir perdu le plus en vous perdant et l'avantage d'être le premier à vous écrire, je ne me suis rendu que sur le dernier article, et je n'ay peu vous écrire qu'aujourdhuy parce que je reviens actuellement de la campagne[2]: je ne vous diray point combien votre éloignement m'afflige ; si

1. 1711.

2. Probablement de Chatenay, où demeurait sa tante, Mme Marchand, ou du château de Maisons, qui appartenait à son condisciple, René de Longueil, marquis de Maisons.

une petite absence d'un jour ou deux vous a peu faire dire

Bien tristement j'ay passé ma journée,

je puis à présent vous dire avec plus de raison

Bien tristement je passe mon année....

Je finirois en vers, mais le chagrin n'est point un Apollon pour moy et j'aime autant dire la vérité en prose. Je vous asseure sans fiction que je m'aperçois bien que vous n'êtes plus icy; toutes les fois que je regarde par la fenestre, je voi votre chambre vuide; je ne vous entends plus rire en classe; je vous trouve de manqué partout, et il ne reste plus que le plaisir de vous écrire, et de m'entretenir de vous avec le père Polou[1] et vos autres amis. On m'a flatté de l'espérance de vous revoir au mois d'aoust, je croy que vous aurez la bonté de me le faire sçavoir; je ferois volontiers un voyage en Bourgogne[2] pour vous dire de bouche

1. Le P. Polou ou plutôt Paullou, jésuite, professa la rhétorique au collége Louis-le-Grand jusqu'en 1711, époque à laquelle ses supérieurs l'envoyèrent à Rennes pour y tenir la même classe. C'était un homme érudit et fort versé dans la connaissance des langues orientales. On a de lui un opuscule intitulé : *Réponse du P. Paullou, recteur du collége de Caen, à M***, sur un article des Nouvelles ecclésiastiques du* 11 *mai* 1737. In-4°, 15 pages. (V. la bibliogr. des PP. de Baecker.)

2. A Dijon ou au château de la Marche en Bresse, arrondis-

tout ce que je vous écris; votre départ m'avoit si fort désorienté que je n'eus ny l'esprit ni la force de vous parler, lorsque vous me vîntes dire adieu; et le soir que je soutins ma thèse, je répondis aussi mal aux argumentans qu'à l'honnesteté que vous me fistes: comme dans peu je soutiendray encor, j'aurois grand besoin de vous voir pour me remettre un peu. Ma lettre à ce que je vois est assez à bastons rompus, et pour continuer sur le mesme ton, je vous diray que monsieur l'abbé Poirier[1] qui vient de me faire une répétition, est venu frapper deux fois à votre porte ne se souvenant plus que vous n'étiez point icy, et s'est apparemment impatienté que vous ne luy ouvrissiez point; il m'a chargé de vous faire force compliments et pareillement le rév. père Polou.

Au reste cette lettre cy n'est que la préface des autres et je prétends vous écrire toutes les semaines sur un ton un peu plus guay que celui-cy. En attendant je suis et seray toujours avec un profond respect

sement de Châlon sur-Saône, qui appartenait au président Fyot de la Marche.

1. Nous n'avons pu découvrir dans les mémoires du temps le moindre renseignement sur cet abbé Poirier, répétiteur de Voltaire. Un sieur Henri Poirier a publié en 1703 un petit volume in-12 sous le nom de *Projet pour l'histoire du père Maignan et la doctrine de ce philosophe*. Est-ce le même?

et toute l'amitié possible votre très-humble et très-obéissant serviteur,

AROUET.

II

AU MÊME.

A Paris, ce 23 du mois de may[1].

Monsieur,

Tout frais moulu d'une retraite[2], tout nouvellement débarqué du noviciat, muny de cinquante sermons, je viens pour surcroît de consolations de recevoir votre lettre : je vous fais réponse en m'endormant, mais fort éveillé sur votre chapitre. Ma solitude de 8 jours m'apprend à être icy un peu solitaire ; mais que je renoncerois volontiers à cette vie monastique pour avoir le bonheur de vous voir! Car enfin, lorsqu'on est seul, outre qu'on est souvent en danger de trouver la com-

1. 1711.

2. Les jésuites donnaient de fréquentes retraites à leurs élèves. Voltaire nous apprend lui-même que celle-ci a duré huit jours.

pagnie ennuyeuse[1], il faut du moins avoir quelqu'un à qui on puisse dire que la solitude est agréable. Si j'avois appris des nouvelles au noviciat, je vous en dirois, mais je n'avois point de commerce avec le monde : je vous diray seulement que M. Feydau[2] vous a suivy de prez, et qu'il s'est envolé comme vous ; je ne sçay si je devrois souhaitter aussi la clef des champs ; si vous avez pris votre volée le premier tout lourd que vous êtes, c'est que vous avez de meilleures ailes que moy. N'ayant donc point de nouvelles à vous apprendre, et ne voulant point borner ma lettre à dix ou douze lignes, je vous diray ce que je vous ay desja dit si souvent, mais comme je sors de retraïtte ce sera en style de dévôt que je diray que j'ay pour vous une singulière dévotion, que je pousse mainte fois plusieurs pieuses affections en votre endroit : je vois bien que ce n'est pas là mon langage, ainsi pour continuer, je veux revenir à mon naturel, et répondre à votre lettre, dont j'ay

1. Voiture et Balzac avaient déjà dit quelque chose de semblable. On sent l'imitation de l'écolier qui, tout en s'appelant un peu plus bas *philosophe*, n'a pas encore essayé ses propres ailes. Cette lettre d'ailleurs a, d'un bout à l'autre, un tour aisé et facile qui annonce le style de Voltaire.

2. Quel est ce *monsieur* Feydeau ? Peut-être le futur intendant de Rouen, qui fut père de Feydeau de Brou.

fait la critique, et dont je vous envoye icy quelques errata. La première faute à corriger, ce sont les compliments que vous me faittes, la seconde c'est l'indifférence que vous avez pour le souvenir que j'ay de vos ouvrages; troisième faute, vous dites que vous êtes bien aise que je pense souvent à vous, au lieu de souvent mettez *toujours*. Quatrièmement, vous pensez beaucoup à moy et à quelques autres philosophes; corrigez cette façon de parler, et mettez à des philosophes. Voylà à peu prez ce que j'avois à vous dire touchant les errata de votre lettre, vous ne pouvez pécher que par trop de bonté pour moy, car pour le stile et les pensées, ce n'est pas ce qu'on y peut reprendre; c'est la différence qu'il y a de vous à moy; il n'y a de mauvais dans ma lettre que la manière dont je l'écris, et je ne crains point que vous m'envoyiez un errata quand je vous diray que tout le collége a fait en vous une grande perte, qu'il n'y a personne qui ne vous estime et ne vous aime, enfin que tout le monde est dans les mesmes sentiments pour vous : je vous prie de ne point manquer à me faire sçavoir de vos nouvelles le plus souvent que vous pourrez; pour moy, je vous écriray tous les huit jours et tacheray de vous mander les nouvelles du collége et de Paris; mandez moy pareillement

celles de Disjon et particulièrement comment se porte M. votre père, qu'on m'a dit qui étoit malade. Je vous prie que notre commerce de lettres ne soit point interrompu, puisque l'amitié dont vous m'honorez ne l'a jamais été. Enfin je n'ay plus rien à vous dire. On est un peu embarassé quand on écrit à une personne d'esprit. Pardonnez moy donc, mon cher monsieur, si la stérilité où je me trouve non de sentiments mais d'expressions me fait mettre un peu plus tôt que je ne voudrois cette formule ordinaire que les amis et les personnes indifférentes placent indifféremment à la fin d'une lettre agréable ou ennuyante; l'ennuyant peut fort bien me convenir, mais non pas l'indifférent. Et c'est avec sincérité et avec toute l'affection et tout le respect possible que je suis et seray toujours votre très-humble et très-obéissant serviteur et amy,

AROUET.

Vous voulez bien, Monsieur, que j'ajoute icy quelques mots pour le père Polou, le père Thoulier[1] et notre régent qui tous trois m'ont chargé de

1. Ou autrement l'abbé d'Olivet, qui fut quelque temps chez les jésuites. Il témoignait beaucoup d'affection à Voltaire et au jeune Fyot de la Marche.

vous marquer combien ils vous estiment et vous honorent. Je vous fais aussi des compliments de la part de M. Perrot; pour vos autres amis je crois qu'ils s'en acquittent eux mesmes. Adieu encor une fois, mon cher Monsieur, je souhaite avec passion de vous voir, et je finis avec peine quoyque je ne vous dise rien de bon.

Si je ne vous écris que cinq jours aprez que votre lettre est arrivée, c'est que je ne l'ay receüe qu'en sortant de la retraitte.

III

AU MÊME.

A Paris, ce 3 juin[1].

Vous me parlez, Monsieur, du ton dont je devrois vous parler : je vous asseure que loing d'être au donjon dudit chastau, je n'en connois pas mesme les avenües, et je vous avoueray plus sincèrement que vous que j'ay pris un chemin tout-à-fait op-

1. 1711.

posé, et qu'aprez votre départ du collége, j'ay profité moins que jamais de vos bons exemples. Laissant la fiction des lunettes dont je ne sçay point me servir et du chastau ou je n'ay jamais habité, je vous diray qu'en quelque état que vous soyez je serois trop heureux de vous ressembler en tout, voire mesme en mentant comme vous faites dans toutes les lettres que vous me faittes l'honneur de m'écrire et dans lesquelles vous ne cessez de vous nommer paresseux et épicurien. Aprez tout je croy que j'ay un peu tort de me plaindre de cette tromperie prétendüe, car si vous êtes épicurien, vous ne mettez la volupté que dans la sagesse et dans la vertu : pour moy, n'ayant ny vertu ny sagesse, je ne conois point la volupté et je ne goûte de tous les plaisirs que celuy de vous écrire un peu souvent et de recevoir de vos lettres. Multipliez donc ce plaisir, mon cher Monsieur, et soyez toujours aussi ponctuel que vous l'estes à me faire réponse; en voylà assez sur le chapitre du plaisir, venons à celuy de votre conversion. Premièrement si vous changez ce ne peut être que de bien en mal, et si vous voulez que je vous fasse changer encore ce ne peut être que de mal en pis. Désabusez moi donc s'il vous plait de votre perversité comme je vous désabuse de l'opinion que vous avez de ma vertu,

et faittes moy un aveu aussi sincère que celuy que je vous fais. Je sçay qu'il vous en coûtera plus qu'à moy, mais je ne croy pas que vous vouliez me cacher les véritables sentiments où vous êtes; ce sera pour moy une leçon dont peut-être je ne profiteray pas et que je me contenteray d'admirer; *video meliora proboque, deteriora sequor*. Je finis par cette parole de peur qu'en continuant le portrait je ne le rende si vray que vous me croiriez aussi peu sincère que vous quand vous parlez de vous mesme. Faites moy viste réponse, mon cher ami. C'est encor un coup le plus grand plaisir que je puisse goûter. Adieu. Je suis avec toute l'amitié et toute l'estime possible votre très-humble et obéissant serviteur,

AROUET.

Sur l'adresse : A Monsieur, Monsieur de la Marche fils de Monsieur de la Marche président à mortier de Dijon. A Chaalons sur Saone pour la Marche.

IV

AU MÊME.

Ce 23 juillet[1].

Que je suis ravy, mon cher amy, que vous n'ayez point succombé à la tentation de ne me point écrire; étois-ce la lecture de ma dernière lettre qui vous avoit inspiré une telle pensée? n'étois-ce point quelque démon plus méchant sans doute que le lutin Complégor, je dis plus méchant, car il me seroit plus sensible d'être privé de vos lettres que d'être assassiné des couplets de M. Dauphin[2]. Vos

1. 1711.

2. Dauphin, condisciple de Voltaire et de M. de la Marche. Le 2 juillet 1711, dans une lettre adressée à son ancien élève de la Marche, le P. Paullou raconte l'histoire de ces couplets auxquels fait allusion Voltaire : « Quelque temps auparavant, M. Dauphin s'étoit fait renvoyer du collége pour avoir fait une satyre de trois à quatre cents vers françois, dont la matière surpasse de beaucoup tout ce que les ennemis les plus envenimés de Rousseau luy ont jamais attribué. Il semble que ses meilleurs amis ayent été le but principal de ses fureurs et de ses calomnies; mais ce qui a sauvé ses amis n'a servi qu'à mettre le comble à sa perte. On se persuade icy que sa famille ne le renverra point à Paris; mais comme il pourroit encor oser vous écrire, il est bon que vous sçachiez qu'il est désormais absolu-

lettres sont des témoignages de votre amitié, ses satires sont des marques de sa légèreté, lesquelles des deux doivent me toucher davantage; je sçay que quelquefois ce n'est point l'amitié qui dicte les lettres, comme ce n'est pas souvent la simple légèreté qui éguise les traits de la satire; mais je ne puis douter icy que la prose que vous m'écrivez et que les vers que forgeoit notre poëte ne partent de

ment indigne de votre amitié. » De son côté, un autre condisciple de M. de la Marche, nommé Pellot, parent des Leclerc de Lesseville, lui écrivait à la date du 25 juillet 1711 : « Pour l'affaire de Dauphin, je n'en sçay pas plus que vous. Je n'ay ny vu ny lu les vers qu'il a faits; tout ce que je sçay, c'est qu'il est sorty du collége assez promptement et qu'Arouet depuis ce temps-là m'a paru fort triste. » (*Lettres inédites.*)

Ces vers du jeune Dauphin lui avaient été évidemment inspirés par l'affaire des fameux *couplets* imputés à Rousseau. Celui-ci suivait alors en effet sa procédure contre Saurin, à qui il attribuait la satire colportée au café Laurent, afin de se décharger des accusations dont il était l'objet lui-même. C'est seulement le 7 avril 1712 qu'un arrêt du parlement de Paris déclara Jean-Baptiste Rousseau dûment atteint et convaincu d'avoir composé et distribué des vers « impurs, satiriques et diffamatoires, » et le bannit à perpétuité du royaume. Rousseau s'était déjà volontairement expatrié dès l'année précédente. L'abbé Chérier a été soupçonné d'être l'auteur des couplets dont nous parlons

Arouet connaissait déjà J. B. Rousseau à cette époque. Ce dernier raconte lui-même avoir assisté au mois d'août 1710 à la distribution des prix du collége Louis-le-Grand, et y avoir remarqué un jeune écolier « d'assez mauvaise physionomie, mais d'un regard vif et éveillé, qui vint l'embrasser de fort bonne grâce. » C'était Voltaire.

ces principes. J'ai veü hier votre ancien précepteur qui m'a fait craindre qu'une autre raison que le prétexte de m'importuner ne vous empêchât de me donner de vos nouvelles; j'ay été un peu fâché, je vous l'avoue, d'apprendre d'un autre que de vous, que vous aviez été malade, et j'allois mettre la main à la plume pour m'informer à vous de votre santé, lorsque j'ay receü votre lettre qui a dissipé et le chagrin que j'avois de votre indisposition et la crainte où j'étois que vous ne m'eussiez un peu oublié. Pardonnez moy ce petit soupçon dont je vous fais part si témérairement. N'est-il pas juste qu'une personne qui vous aime autant que je le fais se plaigne d'avoir été quinze jours sans recevoir de vos nouvelles; pardonnez moy cette plainte et je vous pardonneray votre petite négligence, il faut que tout soit égal dans l'amitié, et pour réparer notre faute, je ne me plaindray plus, et pour vous votre pénitence sera de m'écrire dès que vous aurez receü ma lettre. Que je vous impose avec plaisir cette pénitence! Je souhaite que vous la receviez de mesme; le mot de pénitence me fait ressouvenir d'une chose assez plaisante que me dit M. Blanchard qui me vint voir ces jours passez : il m'apprit que vous aviez fait partie avec moy de vous faire relligieux ; je répondis que je n'avois pas

assez de mérite pour tourner de ce costé là, et que vous aviez trop d'esprit pour faire une pareille sottise. En effet je ne crois pas que nous ayons grande envie d'imiter certains écoliers du collége des jésuittes qui dans une conversation pieuse et badine, je n'ose pas dire ridicule, ayant fait réflexion sur les dangers du monde dont ils ne connoissoient pas encor les charmes, et sur les douceurs de la vie religieuse dont ils ne prévoyoient pas les dégouts, conclurent enfin qu'il falloit renoncer au monde; il ne leur restoit plus que l'embarras de choisir l'ordre où ils prétendoient recueillir les fruits de leur conversation; choisir étoit trop pour eux; tout genre de vie leur paroissoit bon pourveü qu'ils quittassent le pays du crime; c'est ainsi qu'ils appeloient tout ce qui n'étoit point cloître ou moinerie; tous les ordres considérez l'un aprez l'autre en un quart d'heure leur paroissoient si doux qu'ils ne pouvoient s'attacher à aucun sans regretter les autres; et ne se fussent jamais déterminez, ainsi que l'âne de Buridan qui mourut entre deux picotins d'avoine; enfin comme la raison ne pouvoit décider, ils résolurent de faire le sort maître du party qu'ils devoient prendre pour le reste de leur vie; l'habit des successeurs d'Elysée échüt à l'un, l'autre eüt pour son partage le bonnet et la robe des

faiseurs d'évesques : ainsi un coup de dez détermina la vocation d'un carme et d'un jésuite. Pour moy ma vocation est d'être toujours de vos amis, je renoncerois à beaucoup d'autres en faveur de celle là. Soufrez que je réitère à la fin de ma lettre une prière que je vous ay fait au commencement, c'est celle de me récrire; et afin que vous n'ayez aucun scrupule, je vous apprends que je ne soutiens point de demy acte[1]; mon père a changé de résolution, et mon mal de teste qui m'empêche d'étudier m'a fait aussi changer d'envie; ainsi vous n'aurez plus aucun prétexte de délay. Et moy flatté de l'espérance que je vois[2] recevoir une de vos lettres dans quatre ou cinq jours d'icy, je mets à la fin de la mienne avec bien du plaisir : je suis votre très-humble

serviteur et amy

AROUET.

1. C'était l'épreuve publique qui terminait l'année scolaire pour l'écolier qui se disposait à quitter le collége. La famille, les amis, les protecteurs étaient conviés à ces solennités littéraires, qui avaient un certain retentissement dans le monde de l'Université et quelquefois au delà. M. Emond, dans son *Histoire du collége Louis-le-Grand*, a cité un compte rendu de la thèse soutenue par le fils de Louvois en 1681.

2. *Lisez* : vais.

V

AU MÊME[1].

Monsieur,

J'ay differé deux ou trois jours à vous écrire afin de pouvoir vous dire des nouvelles de la tragédie que le père Lejay [2]vient de faire représenter ; une

1. Cette lettre n'est pas datée, mais elle est évidemment du 6 ou du 7 août 1711. On sait en effet que le 3 de ce mois, à l'occasion de la distribution des prix du collége Louis-le-Grand, le P. Lejay fit représenter « à midy précis » une tragédie intitulée *Crésus*, et un ballet, *Apollon législateur ou le Parnasse réformé, ballet meslé de chants et de déclamation, qui sera dansé à la tragédie de* Crésus *le mercredi* 5 *août* 1711. C'est le titre de la seconde pièce, imprimée, comme la première, à Paris, chez Louis Sévestre, in-4°, p. 8 et 14.

2. Gabriel-François Lejay, petit-neveu de Nicolas Lejay, premier président du parlement de Paris, naquit dans cette ville en 1657 ou 1662, selon la *Biographie universelle*. Il passa dans la société de Jésus cinquante-sept années, dont dix-neuf furent consacrées à professer la rhétorique au collége Louis-le-Grand. En quittant la chaire d'éloquence, il fut nommé préfet de la congrégation établie dans le même collége, et mourut dans ces fonctions le 21 février 1734. On a de lui un certain nombre de tragédies, dont les PP. de Baecker donnent la liste complète, des discours et des traductions, entre autres celle des *Antiquités romaines* de Denys d'Halicarnasse, qui fut vivement critiquée par l'abbé Bellenger, devancé dans ce travail par le P. Lejay. Le *Mercure de France*, à partir de l'année 1717, renferme de curieuses analyses des nombreuses pièces que ce savant rhéteur faisait re-

grosse pluye a fait partager le spectacle en deux après dinées, ce qui a fait autant de plaisir aux écoliers que de chagrin au père Lejay; deux moines se sont cassez le col l'un après l'autre si adroitement qu'ils n'ont semblé tomber que pour servir à notre divertissement; le nonce de sa sainteté nous a donnez huit jours de congez, M. Thevenard a chanté, le père Lejay s'est enroué; le père Porée [1]

présenter par les écoliers de Louis-le-Grand. Le P. Lejay était un bon professeur et un excellent homme; mais il ignoraitl 'art de se faire aimer de ses élèves et notamment de Voltaire qui ne se lassait pas de se moquer de lui.

1. Tout le monde connaît le P. Porée. Il me suffira de rappeler ici qu'il naquit à Vende près Caen le 4 septembre 1667 et mourut à Paris le 10 janvier 1741. Les pères Jésuites, ses confrères, ne crurent pas lui rendre un plus grand honneur qu'en inhumant son corps dans l'église du collége Louis-le-Grand, où il professait la rhétorique, alternativement avec le P. Lejay, depuis 1708. Admis dans la société de Jésus le 8 septembre 1692, le P. Porée avait eu d'abord le dessein de se consacrer aux missions étrangères. Il était à la veille de son départ pour la Chine, lorsqu'il reçut sa nomination à la chaire de rhétorique du collége de Rennes. Cette circonstance détermina sa vocation.

Il a laissé un recueil de *Harangues latines*, publié sans son aveu en 1735 en 2 vol. in-12; des discours ou *Orationes*, édités par le P. Griffet en 1747, 3 vol. in-12; des tragédies et des comédies latines, *fabulæ dramaticæ*, 2 vol. in-12. Quant aux documents sur ses ouvrages et sa vie, ils sont très-nombreux. On peut consulter avec fruit une notice de Titon du Tillet dans le *Supplément au Parnasse français;* les mémoires de Trévoux, mars 1741; l'éloge prononcé par le P. Bougeaut et inséré dans les *Amusements du cœur et de l'esprit*, t. IX; une harangue du P. du Baudory, qui lui succéda dans la chaire de rhétorique de Louis-le-Grand; la *Bibliothèque françoise* de Gouget, t. XXXIII;

a prié Dieu pour obtenir un bon temps; le ciel n'a pas été d'airain pour luy, au plus fort de sa prière, le ciel a donné une pluye abondante; voylà à peu prez ce qui s'est passé icy. Il ne me reste plus pour jouir des vacances que d'avoir le plaisir de vous voir à Paris, mais bien loing de pouvoir vous posséder, je ne puis mesme avoir le bonheur de contenter mon amitié par une plus longue lettre; la poste qui va partir me force de me dire à la hâte votre très humble et très obéissant serviteur et amy,

AROUET.

VI

A Mlle DE LAUNAY[1].

Paris, décembre 1732.

J'ai été extrêmement flatté, Mademoiselle, de l'honneur de votre souvenir; j'en ai conclu tout de

enfin, malgré ses lacunes, la *Notice biographique et littéraire sur les deux Porée*, par M. Alleaume, Caen, 1854, in-8.

1. Cette charmante lettre, dont nous devons la connaissance à M. Paul Lacroix, est perdue dans un recueil fort ignoré,

suite qu'il fallait bien que je voulusse quelque chose pour mériter d'occuper même le plus petit recoin dans une mémoire aussi bien garnie que la vôtre.

Cette tête ne s'emplit pas
De chiffons ni de babioles,
Et, comme celle de nos folles,
N'est grenier à nicher des rats,
Mais logis meublé haut et bas,
Plus orné que palais d'idoles,
Où sont rangés sans embarras
L'astrolabe et les falbalas,
Et l'éventail et le compas,
Où sont bons et sûrs cadenats,
Sont trésors plus chers que pistolles;
Ces précieux et longs amas
Des vérités de tous états,
Cette richesse de paroles
Sans le clinquant des hyperboles,
Ces tons heureux et délicats
Qui font des riens les plus frivoles
Des choses dont on fait grand cas.

Sans entrer dans un inventaire plus exact de tous vos meubles et immeubles, je vous dirai que

la Macédoine à la Rumfort, journal de littérature et de bienfaisance, t. III, p. 98; Paris, à l'établissement d'utilité sociale et de bienfaisance, rue de la Sourdière, n° 45, Thermidor an VIII, in-18. Nous l'en exhumons, quoiqu'elle ne soit pas rigoureusement inédite, parce qu'elle appartient à la jeunesse de Voltaire.

j'ai trouvé dans votre lettre à M. de Formont les raisonnements les plus solides sur le libre arbitre, joints au badinage le plus charmant.

Vous me prouvez plus que jamais qu'une certaine délicatesse qui se sent mieux qu'elle ne se définit, fait le caractère de vos esprits et comme la marque de l'ouvrier, qui distingue le style des femmes d'avec le nôtre.

Un des quarante peut arranger un volume.
Quelquefois le bon sens fait un livre précis,
C'est là le sort de nos esprits;
Mais, chez nous comme en vos écrits,
Sexe aimable, l'amour tient-il toujours la plume?

Nous avons quelquefois votre solidité, mais presque jamais votre finesse; vous savez donner à la philosophie des grâces qui la parent.

Vous prêchez pour la liberté
Bien mieux que Locke et son grimoire :
Mais, prouvant à votre auditoire
Le droit du choix, si contesté,
Vous l'en privez en vérité,
Car qui peut ne pas vous en croire?

Dans vos mains les matières les plus abstraites prennent le ton amusant et persuasif.....

(*Le reste manque.*)

VII

A M. D.

En marge d'une copie de l'*Epître sur la nature du plaisir*, on lit l'envoi suivant, de la main de Voltaire[1] :

Février 1739.

« Ne croyez pas, Monsieur, que tout cecy m'empêche de travailler, et, puisque vous aimez mes vers, voicy une nouvelle épître, mais qui n'est que pour vous et pour vos amis intimes. Une seule copie en serait dangereuse. Cette épître est un sermon du père Voltaire pour un petit troupeau choisi, à la teste duquel vous êtes.

1. Cette pièce nous a été communiquée par M. Le Serurier, conseiller à la Cour de cassation. Nous n'aurions pas publié ce fragment, s'il ne prouvait une fois de plus la prudence discrète avec laquelle Voltaire répandait ses écrits philosophiques.

VIII

A Mme DE GRAFFIGNY[1].

J'ay fait bien des pertes en ma vie. La plus grande, madame, était celle d'une société aussi délicieuse que la vôtre. L'éloignement des quartiers est terrible. Mais le cœur les rapproche. Madame Denys qui pense comme moy vous présente ses respects, aussi bien qu'à madame de Ligniville. V.

IX

AU ROY[2].

Sire,

Je rends à sa majesté ce premier volume. Ce n'est pas moy qui l'ai couvert d'encre. Un petit mot

1. Sans date. — Communiquée par M. Le Serurier, conseiller à la Cour de cassation.

2. Probablement au roi de Prusse. Sans date, sans lieu, sans

de réflexion sur la misère de l'esprit humain. J'ay refait aujourd'hui de cinq manières diférentes un petit passage de la *Henriade*, sans pouvoir jamais retrouver la manière dont je l'avais tourné il y a un mois. Qu'est que cela prouve? que le génie n'est jamais le même, qu'on n'a jamais la même pensée deux fois en sa vie, qu'il faut attendre continuellement le moment heureux. Quel chien de métier? Mais il a des charmes, et la solitude occupée est je crois la vie la plus heureuse. Mon pauvre génie tout usé suit très-humblement les pieds et les ailes du vôtre.

VOLTAIRE.

X

A M. BOURGEOIS[1].

A Paris, ce 20 janvier 1746.

Les maladies fréquentes qui m'accablent, Monsieur, m'ont empêché de répondre plus tôt à l'hon-

adresse. Pièce autographiée, sur papier ancien. Cachet imprimé de Voltaire.

1. Nicolas-Louis Bourgeois, né à la Rochelle en 1715, avocat

neur que vous m'avez fait; et la crainte de vous parler de moy même a retardé encore ma réponse. Je ne sçais si c'est réparer ou augmenter mon tort que de vous envoyer les deux dernières pièces que j'ay composées pour le théâtre[1]. Peut-être ne vous donneront-elles pas une idée fort avantageuse de l'homme dont vous voulez parler dans votre histoire, mais au moins elles vous feront connaître que l'auteur est plein de reconnaissance pour vous et qu'il ambitionne votre estime. J'y joins une estampe[2] par laquelle vous connaîtrez moins mes traits que l'honneur que m'a fait madame la marquise du Chastellet, à moy et aux lettres, en faisant

membre de l'Académie de la Rochelle et secrétaire de la Société d'agriculture du cap Français, auteur d'un poëme sur le *système des billets de banque*, Amsterdam, L'Honoré et Châtelain, in-8, VIII et 60 p. 1737; de recherches sur le Poitou, d'un poëme sur *Christophe Colomb*, ou *l'Amérique découverte*, Paris, Moutard, 1773, 2 vol. in-8, 484 p.; et d'un *Éloge historique de Michel de l'Hôpital*, Châtellerault, 1776, in-8, 193 p. Ses recherches sur les grands hommes du Poitou le mirent en relations avec Voltaire, qu'il supposait né à Saint-Loup. Il mourut en 1776.

Les trois lettres suivantes qui lui sont adressées ont été publiées par M. L. Delayant dans la *Revue de l'Aunis* du 1er février 1864, sur les originaux déposés à la bibliothèque de la Rochelle. Nous les reproduisons ici à raison des détails qu'elles renferment sur la famille de Voltaire.

1. *La Princesse de Navarre* et *le Temple de la Gloire*, représentées en 1745.

2. Le portrait de Voltaire gravé par Balechou.

graver, au bas de ce portrait, le beau vers latin que vous y lirez[1]. Je sens combien j'en suis indigne, mais le prix de ses bontés en est plus grand. Il n'est point vray, Monsieur, que je sois né à Saint-Loup, mais j'ay ouï dire que mon grand-père y était né. A l'égard des anecdotes que vous me demandez, je les feray rédiger, si vous persistez dans le dessein que vous avez. Je ne vous envoye point d'édition de mes ouvrages, parce qu'il n'y en a aucune dont je sois content. Vous verrez même, par les éléments de Newton que je joints à ce paquet, combien de fautes j'ay été obligé de faire corriger à la main. Dès qu'il y aura une édition passable de mes ouvrages, je ne manqueray pas d'avoir l'honneur de vous la faire tenir. Mais je suis actuellement si occupé à écrire les campagnes du roy, que je n'ay guère le temps de travailler à une édition. Ma mauvaise santé, d'ailleurs, est un obstacle continuel à tout ce que je veux et à ce que je dois faire. S'il se trouvait cependant, Monsieur, que je fusse en état de vous rendre, à Paris, quelque petit service, vous verriez qu'alors j'oublierais les maladies qui me persécutent.

1. *Post genitis hic carus erit, nunc carus amicis.*

Mme du Châtelet n'a fait qu'un seul vers dans sa vie, et c'est un vers latin.

Permettez moi d'adresser icy mes respects à l'Académie dont vous êtes membre, et de vous assurer, Monsieur, de tous les sentiments avec lesquels j'ay l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

XI

AU MÊME.

Voicy, Monsieur, trois exemplaires ; je vous supplie d'en accepter un, de présenter l'autre à l'Académie et de donner le troisième à ma parente, à qui j'aurai l'honneur d'envoyer une édition de mes ouvrages, sitôt que j'en aurai. Je lui épargne le port d'une lettre, et d'ailleurs je n'ay pas, en vérité, un moment à moy.

Je serais très-flatté que votre Académie me mît au nombre de ses associés. Ce n'est pas l'usage, dit l'Académie française, mais étant originaire du Poitou, je puis accepter cet honneur sans blesser les règlements de votre compagnie[1]. Je vous su-

1. L'Académie de la Rochelle avait chargé Bourgeois d'offrir

plie de l'assurer de mes respects et de croire que vous m'avez inspiré, Monsieur, des sentiments qui m'attachent à elle comme à vous. Le roy m'a fait le don de la première charge vacante de son gentilhomme ordinaire. C'est une très-grande grâce. Je vous en fais part comme à l'historien des gens de lettres de votre patrie. J'ai l'honneur d'être de tout mon cœur, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

XII

AU MÊME.

Puisque vous travaillez, Monsieur, à une bibliothèque poitevine, et que j'ay, dit-on, l'honneur de sortir d'une petite famille du Poitou, puisque

à Voltaire le titre d'associé qui lui fut conféré le 25 mai 1746. — Les règlements de l'Académie française n'empêchèrent pas le poëte de se faire recevoir membre de celles de Lyon, Boulogne, Marseille, Bordeaux, Londres, Saint-Pétersbourg, Cortone, Edimbourg, de la Crusca, des Arcades, et de Dijon. A ce propos, le lecteur ne regrettera peut-être point de trouver ici un fragment d'une lettre adressée par Voltaire, le 29 mars 1761,

me voylà tout Poitevin, par le titre d'académicien de la Rochelle dont je suis honoré [1], puisque enfin vous voulez bien parler de moy, il faut que vous soyez instruit de touttes mes faiblesses. Une qui m'est le plus ordinaire, et dont je vous fais ma confession, est de mettre dans un portefeuille les lettres que je reçois et de croire toujours que je répondray demain : des études de différent genre, des voiages, des maladies font que ce demain ne vient point, et quelquefois au bout d'un mois je finis par ignorer si j'ay répondu ou non, par être honteux de moy-même, et par un beau et inutile dessein de me corriger. Je sçay bien que j'ay dû vous prier de présenter à l'Académie mes très-humbles remerciemens, que j'ay dû vous dire combien je suis touché de cette adoption, mais je vous avoue que je ne sçay si j'ai rempli ce devoir. Si malheureusement je suis coupable, je vous suplie,

au président Richard de Ruffey, qui l'avait présenté à l'Académie de cette dernière ville :

« .... C'est à vous, Monsieur, que je dois des remerciemens de la place dont votre Académie veut bien m'honorer. Je vous suplie de lui faire agréer mes profonds respects et ma sincère reconnaissance. Ce sera une raison de plus pour m'engager au voyage de Dijon, etc. » (V. *Corresp. gén.*, édition Beuchot, n° 3283). Voltaire fut élu membre honoraire de l'Académie de Dijon le 3 avril 1761.

1. Inutile d'avertir le lecteur que la Rochelle n'est point dans le Poitou, mais dans l'Aunis.

Monsieur, d'obtenir ma grâce. L'attachement véritable que j'aurai toutte ma vie pour une Académie qui fait l'honneur de mon ancienne patrie, réparera la fautte que je crains d'avoir faitte. Je compte avoir l'honneur de vous envoyer dans quelques semaines, à vous, Monsieur, et à l'Académie, une édition nouvelle de la *Henriade*. La mémoire de mon héros est prétieuse aux Rochelois. On aura toujours de l'indulgence pour la Henriade en faveur de Henri quatre. Je vous suplie encor une fois d'excuser mon peu de mémoire, et d'assurer l'Académie de ma respectueuse reconnaissance. Je seray toute ma vie avec les sentiments qui m'attachent à elle et à vous, Monsieur, etc.

VOLTAIRE.

XIII

A M. DE LA MONTAGNE.

A Lunéville, ce 30 septembre 1748.

J'ai lu, Monsieur, avec un très-grand plaisir votre épître. Il est bien rare d'avoir en province un

goût aussi formé que le vôtre. Vous êtes fait pour la capitale : il faut que les talents s'y rendent. Mais je vous avoue que je serai bien fâché de n'y pas être quand vous y serez et que je quitte avec plaisir la ville où je vous exhorte d'aller. La cour du roi de Pologne où je passe une partie de l'année, est un séjour encore plus enchanteur que Paris même. En quelque endroit que je sois, je serais fort aise de rencontrer un homme qui pense et qui écrit comme vous.

J'ai l'honneur d'être, etc.

VOLTAIRE.

A M. de la Montagne, à Langon, en Guyenne[1].

XIV

AU MÊME.

A Lunéville en Lorraine, ce 18 octobre 1748.

Je crains bien, Monsieur, dans les fréquents voyages que j'ai faits cette (*sic*) automne de n'avoir

1. Étienne de la Montagne, médecin, naquit à Langon et

pas répondu à votre lettre obligeante et à vos beaux vers. Je devrais même vous répondre dans notre langue poëtique que vous parlez si bien, comme les initiés ne s'écrivaient que dans la langue sacrée. Mais il est bien difficile de faire des vers en voyageant. La cour du roi de Pologne, où j'ai eu l'honneur de passer quelque temps, a été un peu ambulante. Pardonnez-moi, si je vous dis avec toute la simplicité de la prose que peu de vers m'ont fait autant de plaisir que les vôtres et qu'il n'y en a point qui me fassent plus d'honneur. Je voudrais être à portée de pouvoir marquer à l'auteur à quel point j'ai l'honneur d'être, etc.

VOLTAIRE.

(Communiquées par M. Paul Lacroix.)

mourut à Bordeaux en 1769. Son fils, le baron Pierre de la Montagne, publia des *Poésies diverses*, imprimées à Paris, 1789, in-12.

XV

A M. GOTTSCHED, A LEIPZIG.

Je renvoye, Monsieur, le manuscript que vous m'avez fait l'honneur de me confier. Je n'y ay corrigé que les fautes de langage. J'ay aperçu à travers la traduction la plus sublime poésie et les sentiments les plus vertueux, comme on adorait autrefois des divinitez dont les statues étaient couvertes d'un voile. Si vous connaissez le jeune autheur, je vous prie de l'assurer de ma parfaite estime. C'est un sentiment que je vous ay voué il y a longtemps aussi bien qu'à votre illustre épouse. J'y joints aujourduy l'amitié et la reconnaissance que je dois à vos bontés prévenantes. Permettez-moy de finir ce billet comme les anciens que vous imitez si bien. *Scribe et vale.*

V.

4 avril 1753.

1. Cette lettre et les suivantes se trouvent à la bibliothèque de l'Université de Leipzig. Elles nous ont été obligeamment communiquées par M. Henri Wüttke, professeur à la faculté des lettres de cette ville.

XVI

A M. GOTTSCHED[1],

à Leipzig.

Omnia perfeci quæ celeberrimus et mihi semper charus Volfius desiderat.

Regi de fictitia et insulsa contra Maupert. locutus sum et mecum risit. Dixi illi M. politicum magnum centum thaleros dare magno Merian ut scribat, et ego dixi sine stipendio contra Maupertuisium. « Astutior te est, dixit rex. — Etiam, respondi, et glorior nullam astutiam adhibere....— Durus est, addit rex, et mecum sæpe acerbus. — Recte, dixi, recte tecum acerbus est, et mecum

1. Christian Gottsched, né en 1700, près de Kœnisberg en Prusse, mort en 1766, enseigna les belles-lettres avec un grand succès à l'Université de Leipzig depuis 1730 et peut être considéré comme l'un des principaux maîtres de la critique allemande au dix-huitième siècle. Il publia *l'Éloquence académique à l'usage des écoles*, Hanovre, 1728; un *Essai d'art poétique pour les Allemands*, Leipzig, 1730; une *Histoire critique et littéraire de la langue allemande*, 1732-1744; une *Grammaire allemande*, 1748; un *Dictionnaire des arts libéraux*, une tragédie de *Caton*, deux recueils de poésies, 1736 et 1750, et plusieurs traductions.

N. Kulmus, sa femme, avait aussi du goût pour la littérature et traduisit plusieurs ouvrages anglais.

fuisti ; irridet tuos subditos, academiam opprimit, maximis viris insultat, et tu in ejus favorem scripsisti, et sine stipendio ! »

Regem in imo corde multum pœnitet. Utinam in Potsdam commoratus essem ! Sed mihi stabat animus abire. Scribam regi intra paucos dies. Melius est nunc scribere quam loqui.

Opinor, D. D. Volfius ipse regi scribere debeat. Epistola brevis et facunda, modesta sed fortis de accusationibus contra Volfium in Maupertuisianis litteris[1] et falsis opprobriis multum valere et animum regis commovere jam labefactum. Nulla alia querela intersit. Volfii nomen prævalebit semper.

Non possum solus bellum gerere[1].

VOLTAIRE.

D. 6 avril 1753.

1. Lettres de Maupertuis. Dresde, 1752.

XVII

AU MÊME.

Je vous supplie, Monsieur, d'ajouter à touttes vos bontez celle d'empêcher absolument Bretkof[1] d'envoyer à Berlin des Akakia avant la foire, ils y seraient infailliblement saisis. Vous savez d'ailleurs l'aventure de Milius[2].

Empêchez, je vous en conjure, Bretkof de faire cette énorme sottise.

Vous savez qu'il faut absolument que je parte.

Mille tendres respects à vous et à Madame.

VOLTAIRE.

Ce 19e d'avril 1753.

A cette lettre est annexé un petit billet avec ces mots :

Monsieur Milius n'est point en Hollande. On dit que Maupertui l'a fait arrêter en chemin sur une

1. Le libraire Breitkopf, de Leipzig. Il existe encore dans cette ville une librairie de ce nom (Breitkopf et Härtel).
2. Milius, l'ami de Lessing.

accusation d'affaires d'état. La chose n'est que trop vraisemblable.

M. Godtect est instament supplié d'empêcher Breitkopf d'envoyer des Akakia à Berlin avant la foire. Ils y seraient infailliblement saisis.

Il peut y envoier tant de supplémens qu'il voudra[1].

XVIII

AU MÊME.

A Gotha, 25 avril.

Monsieur,

Er habt mir mit ein geschench wercheret, Welches ich nicht werth bin. Ich bin zu alt um zu lern eine sprache welche sie so gutlehren. Mais je serai en français reconnaissant toutte ma vie des bontez que vous m'avez témoignées dans mon séjour à Leipzik. Je devrais y retourner pour vous remercier et pour avoir l'honneur de voir madame Gotts-

1. Supplément au *Siècle de Louis XIV*, imprimé par Walther à Dresde.

ched[1] que je ne connais que par sa grande réputation. Vous et elle vous me laissez bien des regrets. Permettez que sur le point de partir de Gotha je remplisse un dernier devoir de mon cœur en vous assurant de tous les sentiments avec lesquels je suis sans réserve, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

XIX

AU MÊME.

A Lyon, 29 novembre 1754.

J'ai reçu à Lyon, Monsieur, la lettre dont vous m'avez honoré[2]. J'y suis plus malade qu'à Colmar, et je cherche dans l'Académie de Lyon quelqu'un qui fasse mon épitaphe. Il faut se porter mieux que je ne fais pour dresser un monument à Volf.

1, Voltaire avait d'abord écrit *Godscheit*.

2. Voltaire allait alors de Plombières aux eaux d'Aix. C'est en faisant ce voyage qu'il se fixa près de Genève.

Les vers de Glover[1] dont vous me parlez sont d'un bavard, ceux de Halley[2] en latin sont d'un grand homme. C'est que Halley l'était aussi bien que Newton. Pour moy qui ne suis qu'un mourant, je n'ay que la force de vous dire de mon tombeau que je serai bien tendrement jusqu'au dernier moment votre très humble et ob. serv.

V.

XX

AU MÊME[3].

A Monrion, près de Lausanne.
1er janvier 1756.

Monsieur,

Si j'écrivais autant de lettres que les libraires m'imputent de livres, vous seriez souvent impor-

1. Richard Glover, poëte anglais, né en 1712, mort en 1785, auteur d'un poëme sur *Léonidas*.

2. Edmond Halley, astronome anglais, né en 1656, mort en 1742, premier éditeur des *Principia* de Newton.

3. Beuchot a inséré cette lettre dans la *Correspondance générale*, n° 2312. Mais le texte que nous publions d'après l'original renferme quelques légères variantes, qu'il n'est pas inutile de faire connaître.

tuné des miennes, mais un pauvre malade solitaire ne peut guères écrire. Je fais trève à tous mes maux pour vous souhaiter aussi bien qu'à madame Gotsched une bonne année et touttes les prospéritez que vous méritez l'un et l'autre. Je commence cette année par vous demander hardiment une grâce, c'est de vouloir bien honorer d'une place dans votre journal, ma lettre à l'Académie française que j'ay l'honneur de vous envoier. Il est de l'intérêt de la vérité et du mien que cette lettre soit connue. Faites la grâce entière; je vous supplie que par votre entremise les gazettes allemandes fassent mention du désaveu que vous trouverez joint à la lettre. Il est honteux que les libraires se mettent en possession d'imprimer ce qu'ils veulent sous le nom d'un homme vivant[1]. Tous les gens de lettres y sont intéressez et à qui la gloire des lettres doit elle être plus chère qu'à vous, qui en êtes l'ornement et le soutient?

Je vous aurai beaucoup d'obligation et j'ay l'honneur d'être avec tous les sentiments qui vous sont si justement dûs, Monsieur,

votre très humble et
très obéissant serviteur,
VOLTAIRE.

1. C'était l'histoire de la guerre de 1741.

XXI

A UN GENTILHOMME D'AVIGNON,

qui lui avait écrit au sujet de doutes sur l'authenticité du testament du cardinal de Richelieu[1].

Au château de Ferney, février 1756[2].

Le septuagénaire de Ferney doit, Monsieur, une réponse à votre lettre ingénieuse et pleine de raisons séduisantes. Une fluxion sur les yeux et son âge ne lui permettent pas toujours de s'acquitter de ses devoirs aussi promptement qu'il le désirerait.

Si vous joignez à mes doutes sur le testament politique de Richelieu : 1° que le manuscrit de cet ouvrage n'a jamais été vu ni par ses héritiers ni par les ministres qui lui succédèrent; 2° qu'il fut mis sous presse trente ans après sa mort sans avoir

1. Publiée par M. Gustave Brunet dans le *Bibliophile Belge*, t. III, année 1846, d'après le texte donné trente-cinq ans auparavant par un journal de Bordeaux.

2. La date de cette lettre me paraît inexacte, au moins en ce qui concerne le lieu où elle aurait été écrite. La *Correspondance générale* indique en effet que Voltaire passa tout le mois de février à Monrion. D'ailleurs, il n'acheta Ferney qu'en 1758.

été connu auparavant ; 3° que le style est différent de celui des autres écrits du cardinal ; 4° que l'ouvrage fourmille d'idées et d'expressions peu convenables à un grand ministre qui parle à un grand roi ; 5° que l'éditeur ou le faussaire lui fait signer son nom d'une manière qu'il n'employa jamais ; 6° que cet éditeur ne dit ni de qui il tient le manuscrit, ni en quelles mains il avait été déposé ; vous aurez quelques soupçons sur son authenticité.

L'ouvrage parait plutôt la production d'un politique oisif que d'un ministre vieilli dans les grandes affaires. En le relisant avec attention, vous finirez par penser comme moi sur un livre très-médiocre qu'on a voulu accréditer par un nom illustre[1].

J'ai l'honneur, etc.

1. V. les mémoires et dissertations de Foncemagne sur la question de l'authenticité du *Testament politique*. V. aussi la lettre de Voltairé à M. de Taulès, du 21 mars 1768, et le *Siècle de Louis XIV*.

XXII

A M. BERTRAND, PASTEUR DE L'ÉGLISE FRANÇAISE A BERNE[1].

A Monrion[2], 10 février 1756.

Le projet de M. Formey suppose, mon cher philosophe, quelque chose de plus que du courage, s'il veut faire lui seul une encyclopédie; c'est beaucoup pour un seul homme. S'il veut retrancher de cet ouvrage les matématiques et les arts, qui en sont le fondement, c'est le réduire à rien, c'est faire un dictionnaire de choses triviales. Joignez à la singularité de ce projet la mauvaise grâce de se servir du travail d'autrui, le risque de le gâter, le soupçon d'avoir fait cette manœuvre par intérest, et vous m'avouerez alors que ses amis devraient le détourner d'un tel dessein. Le grand nombre de savants qui travaillent à l'enciclopédie s'élévera contre luy, ils en auront d'autant plus de

1. Cette lettre et les suivantes, adressées à la même personne, ont été publiées dans le *Magasin Universel*, 1838-1839, t. VI. Elles sont écrites entièrement de la main de Voltaire.

2. *Monrion*, sur le territoire de Lausanne, habité par Voltaire lorsqu'il possédait déjà les *Délices*.

droit que lui-même se joignit à eux dans les commencements, et se proposa pour les aider dans plusieurs articles de philosofie. Il envoya ses articles, on les luy paya noblement et on s'en servit peu. Vous voyez combien de raisons doivent concourir à lui faire abandonner son idée. Si vous êtes son ami, je pense que vous luy rendriez un vrai service de le détourner d'une telle entreprise, sans me citer et sans alléguer les raisons que je vous apporte.

Le projet de faire un opéra de ma tragédie de Mérope n'est pas si étrange. J'ay été tout étonné de recevoir un gros paquet du Roy de Prusse; il contenait ma tragédie de Mérope qu'il s'est donné la peine de tourner en vers liriques, et il m'avertit qu'il faisait cet ouvrage en travaillant à son traité. Voylà une anecdote assez singulière.

J'ai lieu de croire, mon cher Monsieur, que votre discours sur Lisbonne est imprimé actuellement à Rouen. La personne à qui je l'ay confié, m'aprend qu'elle l'a donné à un libraire de ce pays là. J'espère vous en envoier bientôt des exemplaires.

Mon sermon en vers[1] ne vaut pas le vôtre en

1. Le poëme sur *le désastre de Lisbonne.*

prose, et je ne le crois pas fait pour l'impression. Cependant si vous voulez vous en amuser avec M. le baneret de Freydenreik et n'en donner aucune copie, j'aurai l'honneur de vous l'envoier.

Je conviens que le rôle de la France n'est pas brillant à présent; *non illi imperium pelagi sævum que tridentem.*

Conservez votre amitié à votre très tendre serviteur et malade.

V^e^

XXIII

AU MÊME.

A Monrion, 28 février 1756.

J'avais, mon cher philosofe, un cruel redoublement de colique quand j'ay reçu votre lettre, ma consolation est donc que je n'aurai pas la colique dans l'autre monde, vraiment je l'espère bien, et j'en dis un petit mot dans mon sermon; la question ne roule pas sur cet objet d'espérance, elle tombe uniquement sur cet axiôme, ou plustot sur

cette plaisanterie, *tout est bien à présent, tout est comme il devait être, et le bonheur général présent résulte des maux présents de chaque être.* Or en vérité cela est aussi ridicule que ce beau mot de Possidonius, qui disait à la goutte : *Tu ne me feras pas avouer que tu es un mal.*

Les hommes de tous les temps et de toutes les religions ont si vivement senti le malheur de la nature humaine, qu'ils ont tous dit que l'œuvre de Dieu avait été altérée.

Œgiptiens, Grecs, Perses, Romains, tous ont imaginé quelque chose d'approchant de la chutte du premier homme. Il faut avouer que l'ouvrage de Pope détruit cette vérité, et que mon petit discours y ramène, car si *tout est bien*, si tout a été comme il devait être, il n'y a donc point de nature déchue ; mais au contraire, s'il y a du mal dans le monde, le mal indique la corruption passée et la réparation à venir. Voylà la conséquence toute naturelle. Vous me direz que je ne tire pas cette conséquence, que je laisse le lecteur dans la tristesse et dans le doute. Eh bien ! il n'y a qu'à ajouter le mot d'espérer à celui d'adorer et mettre :

Mortels, il faut souffrir
Se soumettre, adorer, espérer et mourir.

Mais le fond de l'ouvrage reste malheureusement d'une vérité incontestable. Le mal est sur la terre, et c'est se moquer de moy que de dire que mille infortunes composent le bonheur. Oui, il y a du mal et peu d'hommes voudraient recommencer leur carrière, peut-être pas un sur cent mille, et quand on me dit que cela ne pouvait être autrement, on outrage la raison et mes douleurs. Un ouvrier qui a de mauvais matériaux et de mauvais instruments est bien reçu à dire : je n'ay pu faire autrement ; mais mon pauvre Pope, mon pauvre bossu, que j'ay connu, que j'ay aimé, qui t'a dit que Dieu ne pouvait te former sans bosse? Tu te moques de l'histoire de la pomme! Elle est encore (humainement parlant, et faisant toujours abstraction du sacré), elle est plus raisonnable que l'optimisme de Leibnits, elle rend raison pourquoy tu es bossu, malade et un peu malin.

On a besoin d'un Dieu, qui parle au genre humain. L'optimisme est désespérant, c'est une philosophie cruelle sous un nom consolant. Hélas! si tout est bien quand tout est dans la souffrance, nous pouvons donc encor passer dans mille mondes, où l'on souffrira, et où tout sera bien ; on ira de malheurs en malheurs, pour être mieux, et si

tout est bien, comment les Leibnitiens admettent-ils un mieux? Ce mieux n'est-il pas une preuve que tout n'est pas bien? Eh! qui ne sait que Leibnits n'attendait pas ce mieux? Entre nous, mon cher Monsieur, et Leibnits et Skaftsburi, et Bollingbroke et Pope n'ont songé qu'à avoir de l'esprit. Pour moy je soufre et je le dis; et je vous dis avec la même vérité que j'ay grande envie d'aller à Berne vous remercier de vos bontez et de celles de M. de Freydenreik. Vous savez toutes les nouvelles : tout est bien en France, Mad^e^ de Pompadour est dévote, et a pris un jésuite pour confesseur.

V^e^

XXIV

AU MÊME.

Aux Délices, 7 mars 1756.

En arrivant, mon cher et humain philosophe, à mes petites délices, j'ai été instruit des plaintes injustes que forme ici un libraire. Je conçois que

tout libraire doit aspirer à vous imprimer, mais que ceux de votre pays doivent avoir la préférence. Ensuite on vous imprimera partout. J'attends avec la plus grande impatience votre dissertation sur les tremblements de terre. Vous connaissez si bien les montagnes que vous devez connaître aussi les cavernes. Vous nous instruirez sur tous les recoins de notre habitation, et principalement sur le grand architecte qui l'a bâtie. Je reviendrai le plus tôt que je pourrai à mon petit hermitage de Monrion, après quoi, je compte venir vous apporter à Berne et soumettre à votre jugement et à celui de M. le Banneret de Freydenreik mes rêveries dont vous avez voulu voir l'ébauche. Vous verrez que j'aurai profité de vos sages et judicieuses réflexions. Il est vrai que des vers ne sont que des vers, c'est-à-dire des bagatelles difficiles, dans lesquelles on ne s'exprime pas toujours comme on voudrait. Je vous supplie de ne montrer à personne ces misères. Votre prose me dégoûte un peu de la poësie. Il est honteux à mon âge de songer à des rimes. Je ne dois penser qu'à vivre obscur et tranquille et à mourir avec confiance dans la bonté infinie de notre commun maître dont vous parlez si noblement. Je vous embrasse bien tendrement. V.

Je reçois dans ce moment cette brochure sur les tremblements de terre. Je me flatte avec raison que vous nous donnerez des conjectures plus satisfaisantes.

Cette dissertation me ramène encore au *Tout est bien*[1].

Je sais que dans nos jours consacrés aux douleurs,
Par la main du plaisir nous essuyons nos pleurs.
Mais le plaisir s'envole et passe comme une ombre;
Nos chagrins, nos regrets, nos pertes sont sans nombre,
Le passé n'est pour nous qu'un triste souvenir;
Le présent est affreux, s'il n'est point d'avenir,
Si la nuit du tombeau détruit l'être qui pense.
Un jour tout sera bien, voilà notre espérance;
Tout est bien aujourd'hui, voilà l'illusion;
Les sages me trompaient, et Dieu seul a raison, etc.[2].

Voilà à peu près comme je voudrais finir, mais il est bien difficile de dire en vers tout ce qu'on voudrait. Ayez la bonté de communiquer cette esquisse à votre respectable ami. Voici de beaux jours, je ne m'en porte pas mieux. Conservez votre santé et aimez-moi.

V.

1. On sait que Voltaire combat l'optimisme dans son poëme sur le tremblement de terre de Lisbonne.
2. Ces vers se retrouvent à la fin de ce poëme.

XXV

AU MÊME

Aux Délices, 18 mars 1756.

Mon cher philosophe, on est quelquefois bien honteux de remplir ses devoirs. J'ay cru en remplir un en vous envoiant ce gros recueil, mais soyez bien sûr que je sens combien un tel hommage est à plusieurs égards indigne d'un homme qui pense si bien. A force d'avoir écrit on finit par souhaiter de n'avoir jamais écrit, on sent la vanité et le néant de tous ces amusements de l'oisiveté. S'il y a dans ce ramas informe quelque chose qui demande grace pour le reste, et qui puisse vous faire passer un demi quart d'heure sans ennui, je serai presque consolé d'avoir perdu tant de temps dans ces pénibles et frivoles occupations. Peut-être l'histoire générale qu'on imprime méritera-t-elle un peu plus vos regards parce que j'ay choisi des matières plus intéressantes. Je n'ay point songé dans cet ouvrage à avoir de l'esprit, mais à donner à ceux qui en ont

de fréquentes occasions de réfléchir. Ce seront les lecteurs sages qui feront mon livre, et il sera meilleur entre vos mains que dans d'autres. J'étais las des historiens qui m'aprenaient que Volfang épousa Eléonor et que Jean succéda à Pierre. J'ay voulu voir *quid turpe, quid utile, quid non.* Et vous le verrez bien mieux que moy.

Madame de Fredenrick est-elle à Berne? Voulez vous bien lui présenter mes respects et ceux de toute ma famille que j'ay rassemblée au bord du lac? Ne m'oubliez pas, je vous en supplie, auprès de M. le banneret si vous luy écrivez.

Je crois que le siége du port Mahon tire à sa fin, et qu'avant le mois d'aoust les habitants des îles Cassérides n'auront plus d'île dans la Méditerrannée. Il est bon que chacun reste chez soy. Je vous embrasse tendrement, mon chez amy.

V^e^.

XXVI

AU MÊME.

Aux Délices, 18 mars 1756.

Je reçois dans le moment, mon cher Monsieur, votre lettre toute pleine d'étranges nouvelles qui demandent un peu de confirmation.

Le docteur Tronchin vint coucher chez moy à Monrion sur sa route, mais l'objet de son voiage est encore très incertain pour le public.

Voicy une autre nouvelle non moins singulière, c'est que je suis invité à aller entendre le 27 de ce mois à Berlin l'opéra de Mérope que le roy de Prusse a composé sur ma tragédie. S'il n'y avait que de ces événements là dans le monde, *tout serait bien*. J'ay plus d'envie de venir vous voir à Berne que d'aller entendre à Berlin de la musique italienne; mandez moy je vous prie quel jour M. le B. de Freydenreik partira. Car je ne veux aller à Berne que quand il y sera. Dites moy aussi, je vous en prie, si vous avez reçu mon paquet; continuez moy vos bontez.

V^e^.

XXVII

AU MÊME.

A Monrion, 26 may 1756.

Mon cher Monsieur, notre hôte[1] du Faucon doit me pardonner de ne pas acheter ses tableaux, attendu que les dépenses nécessaires vont avant le superflu, et qu'il faut commencer par avoir du linge et des commodes avant d'avoir des curiositez. Je pourai à mon retour à Berne consoler notre ami Fersen par quelques achats, car assurément je reviendrai vous voir. Quant aux six louis d'or, je les luy donne du meilleur de mon cœur. Je voudrais luy en avoir donné quatre fois davantage et avoir demeuré quatre jours de plus auprès de vous; il est vrai que tous nos gens ayant leur argent à dépenser, indépendamment de ces six louis, Mad^e Denis, ma trésorière, avait trouvé la somme un peu forte, et que jugeant par là du prix des tableaux, elle a mieux aimé mettre mon ar-

1. Voltaire était allé voir à Berne le pasteur Bertrand et avait logé à l'auberge du Faucon, rue du Marché.

gent à des draps et à des serviettes; ainsi en brave œconome elle a donné la préférence à M. Panchaud. Au reste j'ay écrit un petit mot de consolation à cet *honnête cabaretier* en dépit des vers d'Horace, *cauponibus atque malignis, perfidus hic caupo.*

Je suis très inquiet de la santé de M. le banneret. La mienne est pire que jamais. Je vous embrasse tendrement.

V.

Point de nouvelles encor des fous français et des fous anglais. Point de bataille navale, et le fort Mahon est prest de se rendre.

XXVIII

A UN ACADÉMICIEN DE LYON[1].

Aux Délices, 29 juillet 1756.

Vous avez bien raison, Monsieur; de jeunes polissons qui, par malheur, savent lire et écrire,

1. Publiée par M. G. Brunet dans le *Bibliophile Belge*, t. III, d'après une ancienne copie.

s'introduisent dans la république des lettres, comme les bourdons se glissent dans les ruches des abeilles.

Celui dont vous me parlez[1], en revenant de Copenhague, où il s'était donné pour professeur de belles-lettres, s'arrêta en 1752, à Berlin. Je tâchai de lui rendre quelques légers services. Il m'en paya en entrant dans les tracasseries que le philosophe de Saint-Malo[2] me suscita dans cette ville.

Ayant quitté Berlin, il parcourut l'Allemagne, cherchant des libraires qui pussent acheter des scandales ; il en trouva un à Francfort sur le Mein, où il fit réimprimer mon *Siècle de Louis XIV* avec des notes satiriques et calomnieuses, pleines d'erreurs et de sottises.

Il vient de reproduire ce tissu de fautes et d'impostures dans son roman des *Mémoires de Mme de Maintenon*. Je ne suis pas surpris que ce livre soit connu comme vous me le dites. Il flatte la malignité humaine par des contes scandaleux sur les premières personnes de l'État et sur divers personnages qui ne se seraient jamais attendus de se trouver là. Ce qu'il y a de plus malheureux, c'est que, dans certains chapitres, il imite assez bien le style de Tacite et reproduit quelques-unes de ses

1. La Beaumelle.
2. Maupertuis, né à Saint-Malo, en 1698.

maximes. Ce maraud y montre bien de l'esprit, mais il aurait dû en faire un meilleur usage. Comme la vérité est le meilleur fondement du succès des livres historiques, il est probable pourtant que le sien n'aura qu'une vogue éphémère[1].

Mes sentiments pour vous seront plus durables et vous pourrez compter pour toujours sur l'attachement avec lequel, etc.

XXIX

AU SECRÉTAIRE D'UNE ACADÉMIE DE PROVINCE[2].

Aux Délices, 6 septembre 1756.

Les imputations calomnieuses sous lesquelles veulent m'accabler de soi-disant littérateurs qui sont gens de lettres comme certains bateleurs sont

1. « L'ouvrage de la Beaumelle est bien plus mauvais et bien plus coupable qu'on ne croit; car qui veut se donner la peine de lire avec examen? C'est un tissu d'impostures et d'outrages faits à toute la famille royale et à cent familles. Il est juste que ce malheureux soit accueilli à Paris, et que je sois au pied des Alpes. » (*Corresp. génér.* Au comte d'Argental, 28 juin 1756.)

2. V. pour cette lettre et la suivante le *Bibliophile Belge*, t. III.

médecins, les livres qu'ils font imprimer sous mon nom, d'après des manuscrits salis et défigurés, m'ont forcé d'écrire à l'Académie française. J'adresse aux compagnies littéraires de province la copie de cette lettre, dans laquelle je cherche à prémunir le public contre leurs méchancetés. Je n'ai pas dû oublier dans cette occasion l'Académie dont vous êtes le digne secrétaire. J'ai eu le plaisir de vous voir ci-devant et pour trop peu de temps à Paris. Je conçus alors autant d'amitié pour votre personne que d'estime pour votre caractère aimable autant que modeste. Après avoir quitté la capitale et un peu trop couru le monde, j'ai trouvé le repos aux bords du lac de Genève. Cette ville renferme des hommes d'esprit, des littérateurs instruits et des magistrats honnêtes qui viennent souvent chez moi et qui ne se fâchent pas que je n'aille pas chez eux. Ils me laissent toute ma liberté, et tout mon loisir. Ajoutez à cela votre amitié, et je serai bien heureux. Je la mérite par les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur, etc.

XXX

AU RÉDACTEUR DU COURRIER D'AVIGNON.

Ferney, le 8 septembre 1756.

J'aperçois, Monsieur, que vous avez mis dans votre *Courrier* du mois passé cet article :

« M. de Voltaire ne se croyant pas en sûreté dans son château des Délices s'est retiré à Lausanne et a écrit au Roi de Prusse pour lui demander un asile à Wesel, etc. »

Ceux qui vous ont fourni cette nouvelle vous ont trompé sur tous les points.

Je ne demeure point aux Délices[1]. Les Délices ne sont point un château. Je suis très malade depuis longtemps dans ma terre de Ferney[2].

Je n'ai point été à Lausanne; je n'ai point écrit au Roi de Prusse et je n'ai point besoin d'asile.

Je vous prie de vouloir bien rendre justice à la

1. Comment? Il ne demeurait point aux Délices? Toute sa correspondance du mois de septembre 1756 est datée de ce lieu. (V. édit. Beuchot, nos 2402 à 2409.)

2. C'était sa nièce, Mme de Fontaine, qui était malade. V. d'ailleurs sur la date donnée à cette lettre la note de la page 40. Il y a plus d'une erreur de ce genre dans la correspondance de Voltaire.

vérité et de dissiper un bruit qui n'a pas le plus léger fondement.

Quant aux livres que vous m'attribuez faussement et d'après des bulletins mensongers de Paris, vous avez trop d'équité pour m'imputer dorénavant des ouvrages suspects qui pourraient m'exposer à des dangers, sous un gouvernement moins juste que le nôtre. Si j'écrivais de telles nouvelles, je voudrais au moins qu'elles fussent vraies. Vous avez le talent d'intéresser; j'espère qu'à l'avenir vous pratiquerez à mon égard l'art de se taire.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XXXI

A M***.

Aux Délices, 23 août 1757.

Je vous renvoie ci-joint, Monsieur, mon testament que j'avais mis en dépost chez vous en juin 1750. S'il y a quelque codicile à faire, je serai

1. Communiquée par M. Le Serurier, conseiller à la cour de cassation; cette lettre provient de M. de Dompierre d'Hornoy.

obligé de suivre la jurisprudence du pays où je suis, et la loy de France établie pour les testaments faits en pays étranger. Il n'y aura ny discussion, ny embarras, ny dettes, et puisque vous voulez bien être mon exécuteur testamentaire, vous trouverez que vous n'êtes pas chargé d'une régie difficile; ce qu'il y aura à recevoir de Cadix, ce qu'on devra de mes rentes viagères, les liquidations de mes droits sur la succession de Bernard et dans la régie de Goesbriant, seront au profit de mes héritiers.

Vous ne devez pas douter de ma reconnaissance et de celle de madame Denis. Je me flatte que vous me continuerez vos bons offices et vos soins obligeants pour m'aider à passer tranquillement ce qui me reste à vivre.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

XXXII

A M. FABRY[1].

Aux Délices, 25 .....

Monsieur,

Je n'ay que le temps, et j'ai à peine la force, étant très malade, de vous envoyer le mémoire cy-joint.

L'avanie que nous essuions est inouie, et l'insolence des commis bien punissable. Nous attendons tout de vous.

Votre très humble et obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

De tout mon cœur.

Je suis trop malade pour les cérémonies. Vous aurez nécessairement, Monsieur, des nouvelles de M. de la B.

Vous êtes supplié d'envoyer copie de notre déclaration au subdélégué général.

1. Due à l'obligeante communication de M. Le Serurier. — L'enveloppe de cette lettre porte un cachet aux armes de Voltaire. Elle est évidemment de 1760, et fait allusion à la saisie de voitures de blé conduites de Ferney aux Délices. (V. *Corr. génér.* Lettres à Mme d'Epinay, nos 2948 et 2950, édit. Beuchot.)

XXXIII

A M. JOLY DE FLEURY, INTENDANT DE BOURGOGNE[1].

Aux Délices, 2 may 1760.

Voicy, Monsieur, l'écrit que Messieurs les commissaires Moussard et Saladin (déléguez de la république de Genève pour signer le traitté de 1749 avec les commissaires du Roy) m'avaient remis, et qu'ils étaient prests à signer lorsqu'on les a fait apercevoir qu'il fallait une délibération du conseil pour délivrer un acte en chancelerie concernant les traittez de la république[2]. Le paquet que j'ay

1. Jean-François Joly de Fleury de la Valette, intendant de Bourgogne de 1749 à 1761. — Cette lettre est aux Archives de la Côte-d'Or.

2. Dans le cours de l'année 1758, un Suisse nommé Panchaud, qui habitait la Perrière, près de Prégny, sur la frontière de France et de Genève, donna un coup de sabre à un Savoyard qu'il avait surpris en flagrant délit de vol de noix. Panchaud fut poursuivi devant le bailliage de Gex qui le condamna au bannissement et à 100 livres d'amende envers le seigneur haut justicier de Prégny et Tourney, c'est-à-dire envers Voltaire. Celui-ci fit d'abord peu d'attention à la sentence, mais lorsqu'on lui présenta *la carte à payer*, ou en d'autres termes un mémoire de 600 livres de frais occasionnés par la procédure, qui retombaient naturellement à la charge du seigneur sur la terre de qui l'attentat avait été commis, il se récria vivement et soutint que la Perrière ne dépendait pas de Tourney, mais relevait di-

l'honneur de vous envoyer n'est point juridique, mais il est de la main du sindic Moussard. Je ne peux avoir un certificat dans les formes que moyennant un ordre signé de vous qui m'autorise à le demander.

En attendant, Monsieur, que je puisse remplir cette formalité, cet écrit de la main de M. Moussard vous convaincra au moins qu'avant la transaction passée en 1749 entre le roy et Genève, cette ville avait la haute justice de tous les fiefs de Saint-Victor et par conséquent de la Perrière. Le roy est haut justicier de cet endroit depuis 1749, et jamais le seigneur de Tourney n'a pu avoir cette jurisdiction.

J'attends vos ordres, et suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

rectement du Roi, à qui ce lambeau de terre avait été cédé, selon lui, par la république de Genève en 1749. Les lettres et mémoires qui suivent sont relatifs à cet incident qui paraît avoir beaucoup occupé Voltaire; on en trouve la preuve non-seulement dans la *Correspondance générale* (lettres à d'Argental des 7 et 17 mars 1760), mais encore dans sa correspondance avec le président de Brosses, publiée par M. Th. Foisset, p. 94 et suiv. « Je ne saurais, écrit-il au président le 10 mars 1760, digérer la pancarte par laquelle on m'ordonne incivilement de payer, sous peine de saisie, environ 600 livres tournois pour un suisse dont je ne donnerais pas deux écus. Je ne conçois pas pourquoi on veut toujours que je sois le *haut justicier malgré lui*. Si vous le pouvez, *transeat a me calix iste!* etc. »

XXXIV

NOUVEAU MÉMOIRE SUR LE PETIT MORCEAU DE TERRE NOMMÉ LA PERRIÈRE, DE LA JURISDICTION DU ROY, SITUÉ PRÈS DU LAC DE GENÈVE, AUX CONFINS DU PAÏS DE GEX ET DU TERRITOIRE DE GENÈVE.

L'inspection de la carte du païs de Gex, déjà envoyée[1], a fait voir que la Perrière, et spécialement le pré où se commit le délit pour lequel le suisse Panchaud a été condamné, sont situez au delà du grand chemin apartenant à Sa Majesté.

1. A ce mémoire est annexée une carte manuscrite des environs de Genève, sur laquelle des points à l'encre rouge tracent la frontière de France et de Suisse.

On n'a pu retrouver dans les archives de Bourgogne où ces pièces sont déposées le premier mémoire produit par Voltaire pour établir que la Perrière appartenait au roi. On sait seulement par une lettre du poëte au président de Brosses, en date du 9 avril 1760, que ce mémoire était peu concluant, puisque Voltaire écrit lui-même : « La Perrière se trouvant hors des limites de la Bâtie et de Tourney, voylà la chose plus indécise que jamais. » (*Corresp.* publiée par M. Foisset, p. 116.) Cela ne l'empêche pas de dénoncer M. de Brosses au conseil d'État, comme entreprenant sur la souveraineté du roi à propos de la Perrière. (V. *Corresp. génér.* Lettre à M. de Courteilles, du 18 novembre 1761.)

Voltaire avait constitué près du Parlement de Dijon un procureur, nommé Finot, qui était chargé de transmettre toutes ces pièces à l'intendant.

On sçait déjà que la Perrière ne peut relever de la seigneurie de Prégny et de Chambésy, puisque les seigneurs de Tournay ont acheté Prégny et Chambésy des seigneurs de la Bastie; que Prégny et Chambésy sont un démembrement de la Bastie et que la jurisdiction de la Bastie se terminait au grand chemin. C'est un fait connu et dont on n'a jamais douté.

La pièce cy-jointe achève de prouver sans réplique que la Perrière n'a jamais été de la jurisdiction ni de la Bastie ni de Tournay; elle est tirée des archives de Genève. On voit que la jurisdiction de cet endroit apartenait à Genève, qui la tenait du chapitre de Saint-Victor.

La république de Genève a cédé cette jurisdiction au Roy en 1749 par un traitté solemnel.

On ne voit pas par quelle raison les officiers du baillage de Gex, qui doivent être instruits de ce traitté, ont attribué la haute justice de la Perrière aux seigneurs de Tournay.

Il est démontré qu'elle appartient à Sa Majesté.

XXXV

A M. FYOT DE LA MARCHE[1].

Au château de Tourney, par Genève,
Pays de Gex, 28 may 1760.

Monsieur,

Ayant acquis pour la vie la terre de Tourney de M. le président de Brosse, située dans le ressort du parlement au baillage de Gex, et étant en marché avec luy pour l'acquisition à perpétuité, ayant de plus d'autres terres dans le pays, je compte parmy mes devoirs celuy de vous présenter mon respect, et de demander votre protection. Les bontez dont Monsieur votre père m'a honoré toutte ma vie semblent me donner quelque droit aux vôtres.

Les juges du baillage de Gex firent l'année passée au mois d'aoust une procédure bien vive contre un Suisse qui demeurait auprès de ma terre de Tourney, et qui deffendit ses noix que lui vo-

1. Jean-Philippe Fyot de la Marche, premier président du parlement de Bourgogne, fils et successeur du condisciple de Voltaire.

lait un Savoyard. Ils firent pour six cent livres de frais, comptant que je les payerais.

L'endroit où fut commis le délit s'appelle *la Perrière:* c'est un fief de Genève dont la jurisdiction a été cédée au Roy par l'article deux du traitté de 1749; traitté que les juges de Gex et le procureur du Roy ne devaient pas ignorer.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous envoyer la copie de l'acte autentique tiré des registres de Genève, certifié par le résident du Roy. Vous verrez, Monsieur, par cet acte que la république de Genève avait la jurisdiction suprême sur cet endroit nommé *la Perrière*, jurisdiction dont le Roy est en possession depuis 1749.

Ayant ainsi démontré avec un peu de peine et d'embarras la méprise où le baillage de Gex était tombée (*sic*), oserai-je prendre la liberté, Monsieur, de recourir à vos bontez et vous supplier de daigner me recommander à Messieurs du baillage dans tout ce qui sera d'une exacte justice? Il est impossible que la nécessité où ils m'ont mis de mettre leur erreur au jour, n'ait jetté un peu d'aigreur dans les esprits, quoyque je me sois conduit avec tous les égards possibles. Un mot de vous préviendrait tous les petits mécontentements, et maintiendrait la concorde entre Messieurs du baillage

et les juges de mes terres. Le repos est le premier bien et je le devrais à vos bontez.

Je présume trop peut être, et je devrais me borner à vous prier d'agréer le profond respect avec lequel j'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc.

VOLTAIRE.

Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy.

XXXVI

A M. JOLY DE FLEURY, INTENDANT DE BOURGOGNE.

Aux Délices, 13 juin[1].

Monsieur,

Je suis plus inquiet de la santé de M. de Courteilles qu'occupé du soin de vous rendre compte des recherches faittes à l'occasion du petit coin de terre nommé la Perrière au pays de Gex.

Cependant comme M. de Courteilles, en m'envoyant une consultation pour M. Tronchin, m'instruit que vous voulez bien vous charger de l'examen de cette petite affaire, j'ay l'honneur de vous

1. 1760.

présenter l'acte autentique tiré des registres de Genève par lequel on voit que la place même où se commit le petit délit dont il est question était de la haute justice de la république.

Vous savez, Monsieur, que ces hautes justices furent cédées à Sa Majesté par le traitté de 1749; ainsi il me paraît qu'il ne reste aucune difficulté.

Si pourtant vous aviez besoin, Monsieur, de quelque éclaircissement nouveau, je suis prest à vous satisfaire.

Je n'ay jamais douté que cette enclave ne fût de la jurisdiction du Roy, mais je suis encor plus sûr des sentiments d'attachement et de respect avec lesquels j'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

On lit en marge de cette lettre, de la main de l'intendant : Répondre et joindre à ce que l'on doit envoyer à M. Fabry[1]. F. le 19 juin 1760.

1. M. Fabry était subdélégué de l'intendance de Bourgogne à Gex. Le *Correspondance générale* renferme un grand nombre de lettres à lui adressées par Voltaire.

XXXVII

A MONSEIGNEUR L'INTENDANT DE BOURGOGNE.

François de Voltaire, seigneur actuel de Tourney, gentilhome ordinaire de la chambre du Roy, certifie que dans le traitté passé entre le Roy et la république de Genève en 1749, il est dit article 2 : .... la république cède à S. M. tous ses droits de quelque nature qu'ils soient sur les terres et maisons de Saint-Victor et chapitre au pays de Gex.

Or Saint-Victor avait le fief de la Perrière, au pays de Gex. Donc depuis 1749 le Roy est possesseur du fief.

S'il faut un plus grand éclaircissement, monseigneur l'intendant de Bourgogne est supplié de donner ses ordres pour que le requérant demande en son nom à la république de Genève la compulsion des archives; et il demande délay jusqu'à ce temps.

VOLTAIRE.

XXXVIII

A M. FYOT DE LA MARCHE.

Aux Délices, 20 juin 1760.

Monsieur,

Si je n'avais pas été malade, je vous aurais importuné plustot d'un remercîment. Je vous le dois non seulement pour la lettre que vous avez daigné écrire à Gex[1], mais pour celle dont vous m'avez honoré. Moins je mérite les choses flatteuses que vous me dittes, plus la manière dont elles sont dittes m'en font sentir le prix. Que ne puis-je avant ma mort avoir la consolation de voir encor une fois Monsieur votre père? et vous assurer du profond respect avec lequel j'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

1. Aux officiers du bailliage.

XXXIX

A M. JOLY DE FLEURY, INTENDANT DE BOURGOGNE.

Aux Délices, près de Genève, 10 décembre 1760.

Monsieur,

J'ay l'honneur de vous envoier la lettre de M. de Courteilles, et ma déclaration en forme de requête en conséquence de sa lettre.

Je ne puis mieux m'adresser, Monsieur, pour engager M. le président de Brosse à signer au bas de ma requête qu'il se désiste comme moy de la haute justice cy devant contestée. C'est à vous, Monsieur, c'est à votre équité que je dois la justice que le conseil m'a rendue[1].

1. On voit que Voltaire avait en partie obtenu gain de cause au Conseil. Un arrêt de cette juridiction avait en effet enjoint au président de Brosses de justifier de ses droits à la justice de la Perrière. C'était un méchant tour de Voltaire, alors brouillé avec le président, car celui-ci n'avait jamais refusé d'associer ses doléances aux siennes dans l'affaire Panchaud. Dans une note adressée par M. de Brosses au premier président de la Marche, on lit cette phrase : « Sçavoir de M. de Voltaire quel est le genre de l'affaire dont il s'agit. S'il me paroit que par sa nature elle doive me devenir commune, je pouroy agir de mon costé dez à présent, *avant mesme que l'on ne m'attaque*. — Quand au sur-

Permettez que je joigne à ce paquet une autre requête plus importante.

J'ay l'honneur d'être avec bien du respect et de la reconnaissance (*ce dernier mot a été ajouté sur l'original avec une autre plume*),

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

Soufrirez-vous que M. et Madame du But trouvent icy les assurances de mes obéissances très humbles ?

XL

AU ROY EN SON CONSEIL.

Sire,

François de Voltaire, gentilhomme ordinaire de votre chambre, possesseur actuel des terres de

plus de sa lettre, il sçait assez que si je me suis éloigné de luy, ce n'est point par mon fait, mais par le sien, par ses procédés et par ses lettres trez déplacées, pour ne rien dire de plus. » (Bibliothèque de Grosbois, lettres inédites de M. de Brosses.)

Tournay, Prégny et Chambésy, païs de Gex, dans votre province de Bourgogne, représente très humblement à Votre Majesté qu'une rixe étant survenue au lieu nommé la Perrière, près de Prégny, au mois d'aoust 1758, un nommé Panchaud fut condamné par la justice ordinaire au bannissement et à l'amande de cent livres envers le seigneur de Tournay et Prégny, comme si ce lieu de la Perrière dépendait de la haute justice de Prégny; mais ayant été prouvé que ce lieu dépend uniquement de Votre Majesté et les preuves en ayant été administrées à votre conseil, ledit François de Voltaire déclare humblement qu'il ne doit point recevoir l'amande de cent livres adjugée à son profit, laquelle appartient à Votre Majesté.

Il joint à sa déclaration sa très humble requête qu'il plaise à Votre Majesté et à son conseil la (*sic*) décharger des frais du procez fait au nommé Panchaud.

VOLTAIRE.

XLI

A M. FYOT DE LA MARCHE.

A Ferney, 3 janvier 1761.

Monsieur,

Permettez qu'au commencement de cette année je vous renouvelle les sentiments de la reconnaissance que je dois à vos bontez et à touttes celles dont Monsieur votre père m'a honoré si longtemps. Permettez en même temps que j'aye recours à vous, dans un événement qui intéresse toutte notre petite province de Gex au nom de laquelle j'ay l'honneur de vous parler.

Le fils d'un bourgeois de Saconey au pays de Gex a été assassiné par un curé d'un village nommé Moens, et par plusieurs paysans complices de ce curé[1]. Le crime a été commis le 28 décembre;

1. On peut lire les détails de cette affaire dans une lettre de Voltaire au président de Brosses, en date du 30 janvier 1761, et publiée par M. Foisset, p. 129 de la *Correspondance de Voltaire*. Une rixe avait eu lieu entre le sieur Ancian, curé de Moëns et le sieur de Croze, qui avait été blessé. Le curé décrété d'ajournement personnel par le bailliage de Gex avait interjeté appel de ce décret au Parlement de Dijon.

nous sommes au 3 janvier, et à peine y a-t-il une faible procédure commencée par la justice de Gex. J'ay vu le fils du sieur de Croze blessé, je l'ay vu dans son lit n'attendant que la mort. Le père très âgé et incapable de suivre cette cruelle affaire par son âge et par sa douleur, m'a remis un mémoire que j'ay envoyé à M. le procureur général. Je vous supplie instamment, Monsieur, de vouloir bien vous le faire représenter. Les officiers de la justice de Gex furent très empressez à faire une descente sur les lieux il y a deux ans, au sujet de six noix volées sur mes terres, et d'un coup de sabre très léger donné sur le bras du voleur. Ils entendirent cinquante deux témoins, ils firent des informations de vie et de mœurs croyant que je payerais tous leurs frais (en quoy ils se sont trompez); aujourd'huy qu'il s'agit de la sûreté publique, d'un assassinat avéré, d'un mourant et de deux blessez, je crois que nous avons besoin de votre autorité pour encourager les officiers de Gex à faire touttes les diligences que mérite un cas si extraordinaire. Nous attendons tout de votre bonté et de votre pouvoir. Et en mon particulier, Monsieur, je vous aurai plus d'obligation qu'un autre, mes terres touchant de tous les côtez au lieu où le crime a été commis, et les habitans de ce lieu étant

d'une férocité qu'on ne peut trop craindre et trop réprimer.

Je suis avec beaucoup de respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

XLII

AU MÊME.

Aux Délices, par Genève 1er avril 1761.

Monsieur,

Je vous demande très humblement pardon de ne vous point écrire de ma main, mais c'est que je suis très malade ; mais j'ai une plus grande indulgence à vous demander pour le fatras que j'ai pris la liberté de vous offrir : j'aurais bien mieux fait, Monsieur, de venir vous faire ma cour, à vous et à Monsieur votre père, dans le temps de vos vacances ; car il me parait que ce n'est guères que dans ce temps que les gens inutiles, comme moi, et qui sont sans affaire, doivent se présenter

à ceux qui sont à la tête des affaires publiques. J'ai une passion extrême de profiter du loisir dont jouit Monsieur votre père; quand je songe qu'il y a près de cinquante ans qu'il m'honore d'une bienveillance qui ne s'est jamais démentie, je me regarde comme bien coupable de n'avoir pas encore passé le mont Jura, pour venir lui rendre mes très tendres hommages. Vous entrez, Monsieur, pour beaucoup dans mes remords.

Je prends la liberté, Monsieur, de vous supplier de l'assurer qu'il n'y a personne au monde qui ait pour lui une vénération plus tendre que la mienne. Regardez moi, je vous en prie, comme une créature de votre maison, comme une personne attachée à votre nom, et au mérite du père et du fils; je vous regarde comme mes patrons, quoique je n'aie de procez ni avec mes vassaux, ni avec mes voisins.

J'ai l'honneur d'être avec le plus sincère respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

XLIII

AU PASTEUR JACOB VERNES, A GENÈVE.

J'ai sondé le terrain, mon cher philosophe, il est encore un peu trop raboteux, mais j'espère l'aplanir.

Vous me félicitez sur la Russie, félicitez-moi donc aussi sur l'Espagne. J'ai eu chez moi pendant trois jours le gendre du premier ministre d'Espagne qui remplit la Sierra Morena de familles protestantes, qui arrache les dents et les ongles à l'Inquisition, qui fait entrer librement tous les bons livres où les hommes peuvent puiser l'horreur pour le fanatisme et qui enfin a fait faire en un an plus de chemin aux Espagnols que les Français n'en ont fait depuis vingt. Je me flatte cependant que malgré nos détestables cagots je vous apprendrai bientôt de bonnes nouvelles. Ce sera alors qu'on pourra obtenir plus aisément la grâce de Lamande; mais je ne conçois pas votre Conseil magnifique ou mesquin; c'est à lui de donner la grâce qu'on demande, et non pas à Monsieur le duc de Choiseul, et je ne sais si ce digne ministre

est assez content du Conseil pour interposer ses bons offices.

Vous n'êtes point charitable, vous ne venez point voir les malades qui vous aiment. Mes compliments aux deux Eusèbes, au prêtre Arius qui fesait des chansons, et même à Nestorius.

V.

XLIV

AU MÊME[1].

Mon cher confrère en poésie, la tragédie n'est pas finie. Pierre-le-Grand, mes foins et mes charrues retardent un peu cette besogne.

Il y a longtemps que MM. les Joualliers qui m'ont fait parvenir du vin muscat doivent être remboursez. Ce n'est pas assez de faire des tragédies, il faut payer ses dettes.

On me mande qu'on a enfin brûlé trois jésuites

1. 1761. Le dernier paragraphe de ce billet est imprimé dans l'édition de Kehl, à la suite d'une lettre adressée à M. Vernes et datée du 1er octobre 1761. On voit que les premiers éditeurs de Voltaire ne se sont pas fait scrupule de commettre des coupures ou des interpolations.

à Lisbonne. Ce sont là des nouvelles bien consolantes, mais c'est un janséniste qui les mande.

V.

XLV

A M. JACOB VERNES, PASTEUR A SÉLIGNY[1].

Ferney, 25 auguste 1761.

Je suis très fâché, Monsieur, que vous soiez si éloigné de moi, vous devriez bien venir coucher à Ferney, quand vous ne prêchez pas; il ne faut pas être toujours avec son troupeau, on peut venir voir quelques fois les bergers du voisinage.

Je n'ai point lu l'âme de M. Charles Bonet[2]; il faut qu'il y ait une furieuse tête sous ce bonnet-là, si l'ouvrage est aussi bon que vous le dites. Je serai fort aise qu'il ait trouvé quelques nouveaux mémoires sur l'âme. Le troisième chant de Lucrèce

1. Communiquée, ainsi que les deux précédentes, par M. Théodore Vernes, petit-fils du correspondant de Voltaire.

2. *Essai analytique sur les facultés de l'âme* par Charles Bonnet.

me paraissait avoir tout épuisé. Je n'ai pas trop actuellement le temps de lire des livres nouveaux.

A l'égard de messieurs les traducteurs anglais, ils se pressent trop, ils voulaient commencer par l'histoire générale; on leur a mandé de n'en rien faire, attendu que Gabriel Cramer et Philibert Cramer vont en donner une nouvelle édition un peu plus curieuse que la première. On n'avait donné que quelques soufflets au genre humain dans ces archives de nos sottises; nous y ajouterons force coups de pied dans le derrière. Il faut finir par dire la vérité dans toute son étendue. Si vous veniez chez nous, je vous ferais voir un petit manuscrit indien de trois mille ans, qui vous rendrait très ébahi[1].

V.

1. Cette lettre a été publiée dans l'édition de Kehl, t. LXXV, p. 5; mais l'éditeur y a ajouté un passage qui ne se trouve pas dans l'original, et c'est pour ce motif que nous en reproduisons le texte exact.

XLVI

A M. FYOT DE LA MARCHE.

A Ferney, par Genève, 28 septembre 1761.

Monsieur,

Je crois rendre ce que je dois à votre probité et en même temps montrer mon respect pour vous et pour le parlement en vous instruisant du procez et du procédé de M. le président de Brosse[1]. Je ne sais quel fétiche le possède[2]. Mais j'ose vous sup-

1. Le procès de Voltaire et du président de Brosses est trop connu pour qu'il soit utile d'en donner ici une analyse. Il suffit de rappeler qu'il s'agissait de quatorze moules de bois, coupés dans la forêt de Tourney, dont le président réclamait le payement sous le nom d'un sieur Charles Baudy, marchand de bois, son acquéreur, et que le philosophe se refusait à payer. Lassé des abus de jouissance de son locataire (la terre de Tourney avait été amodiée par Voltaire pour sa vie durant), plus fatigué encore de ses demandes indiscrètes et de ses impertinences, le président avait assigné Baudy le 2 juin 1761, en payement du bois livré par celui-ci à Voltaire, et Baudy avait appelé ce dernier en garantie. L'affaire fut portée le 24 septembre au bailliage de Gex, et renvoyée à une époque indéterminée. Après la mort de Voltaire, une transaction intervint entre le fils de M. de Brosses et Mme Denis, qui s'engagea à lui payer 27 878 livres, pour réparation des dommages causés par son oncle à la terre de Tourney. (V. la *Correspondance* publiée par M. Foisset.)

2. On sait que le président était auteur d'un *Traité sur les dieux fétiches*, in-12, s. l. 1760.

plier, Monsieur, de lire ma réponse à l'assignation qu'il m'a donnée. Je prends une plus grande liberté. Je me soumets à votre arbitrage. Monsieur votre père qui m'a fait l'honneur de passer quelques jours dans ma cabanne[1] est instruit de toute cette affaire. Elle est exactement telle que le mémoire cy joint la présente. Je n'ay altéré aucune circonstance. Jugez s'il est convenable à un homme qui a l'honneur d'être de votre respectable corps de s'exposer à de telles véritez. Sa conduite me fait autant de peine pour luy que pour moy même et je demande votre pitié pour luy et pour moy. Il est dur de plaider contre luy et il est triste qu'il plaide. Il ne doit qu'appaiser les différents et non en avoir. Celuy ci est d'une nature bien étrange; je crois luy rendre un très grand service en prenant la liberté de m'adresser à vous. Et s'il veut s'en remettre à votre jugement, je m'y soumets comme je le dois.

Je suis avec beaucoup de respect,

Monsieur,

votre très humble et
très obéissant serviteur,
VOLTAIRE.

1. M. de la Marche père avait séjourné à Ferney du 5 au 13 septembre.

XLVII

AU MÊME.

A Ferney, 20 octobre 1761.

Monsieur,

J'ose à la fois vous remercier de l'arbitrage que vous avez daigné accepter et plaindre M. de Brosse de ne s'y être pas soumis. Je prends la liberté de vous envoyer la lettre que je luy écris. Je suis réduit à n'en faire juge que votre honneur, sans avoir la consolation de voir ce procez terminé par votre bouche. Vous me jugerez en secret, et ce sera tant pis pour celuy qui n'a pas voulu votre jugement définitif. Cette affaire est plus grave qu'il ne pense. Il est triste d'être condamné unanimement par tous les gentilshommes de la province; et plus triste encor de l'être dans votre cœur. Je ne vois pas ce qu'il peut répondre. Il ne peut que me répéter son *auri sacra fames*. Mais l'or du pays des fétiches ne vaut pas assurément votre estime, et c'est là ce que j'ambitionne. Je suis avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur, VOLTAIRE.

XLVIII

AU PRÉSIDENT DE BROSSES[1].

20 octobre 1761.

Vous n'êtes donc venu chez moi, Monsieur, vous ne m'avez offert votre amitié, que pour empoisonner par des procès la fin de ma vie. Votre agent, le sieur Girod, dit il y a quelque temps à ma nièce, que si je n'achetais pas cinquante mille écus, pour toujours, la terre que vous m'avez vendue à vie, vous la ruineriez après ma mort, et il n'est que trop évident que vous vous préparez à accabler du poids de votre crédit une femme que vous croyez sans appui, puisque vous avez déjà commencé des procédures que vous comptez de faire valoir quand je ne serai plus.

J'achetai votre petite terre de Tournay à vie, à

1. Cette lettre a été publiée par M. Foisset dans sa *Correspondance* de Voltaire et du président de Brosses, p. 149. La pièce sur laquelle nous la transcrivons est de la main du secrétaire du poëte et précédée de ces mots écrits par Voltaire : « copie de ma lettre du 20 octobre à Monsieur le président de Brosses. » On voit, comme le remarque M. Foisset, qu'il l'avait préparée pour la publicité.

l'âge de soixante et six ans[1], sur le pied que vous voulûtes. Je m'en remis à votre honneur, à votre probité. Vous dictâtes le contrat; je signai aveuglément. J'ignorais que ce chétif domaine ne vaut pas douze cent livres dans les meilleures années; j'ignorais que le sieur Chouet, votre fermier, qui vous en rendait trois mille livres[2], y en avait perdu vingt-deux mille. Vous exigeâtes de moi trente-cinq mille livres; je les payai comptant : vous voulûtes que je fisse, les trois premières années, pour douze mille francs de réparations; j'en ai fait pour dix-huit mille en trois mois, et j'en ai les quittances[3].

J'ai rendu très logeable une masure inhabitable. J'ai tout amélioré et tout embelli comme si j'avais travaillé pour mon fils, et la province en est témoin; elle est témoin aussi que votre prétendue forêt, que vous me donnâtes dans vos mémoires pour cent arpens, n'en contient pas quarante[4]. Je

1. 64 ans et non 66, puisque la vente eut lieu en 1758.

2. Le bail de Chouet était en effet de 3000 livres, pour la première année et devait s'élever à 3300 pour les suivantes.

3. Voltaire avait beaucoup démoli, mais très-peu rebâti ou réparé.

4. Dans une lettre précédente, Voltaire dit 43 arpents et demi. Le président ne lui avait en aucune façon garanti la contenance.

ne me plains pas de tant de lésions, parce qu'il est au-dessous de moi de me plaindre.

Mais je ne peux souffrir, et je vous l'ai mandé, Monsieur, que vous me fassiez un procès pour deux cents francs, après avoir reçu de moi plus d'argent que votre terre ne vaut. Est-il possible que, dans la place où vous êtes, vous vouliez nous dégrader l'un et l'autre au point de voir les tribunaux retentir de votre nom et du mien pour un objet si méprisable?

Mais vous m'attaquez : il faut me défendre; j'y suis forcé. Vous me dîtes, en me vendant votre terre au mois de décembre 1758, que vous vouliez que je laissasse sortir des bois de ce que vous appelez la forêt; que ces bois étaient vendus *à un gros marchand* de Genève qui ne voulait pas rompre son marché. Je vous crus sur votre parole; je vous demandai seulement quelques moules de bois de chauffage, et vous me les donnâtes en présence de ma famille.

Je n'en ai jamais pris que six; et c'est pour six voies de bois que vous me faites un procès! Vous faites monter ces six voies à douze, comme si l'objet devenait moins vil!

Mais il se trouve, Monsieur, que ces moules de bois m'appartiennent, et non seulement ces moules,

mais tous les bois que vous avez enlevés de *ma* forêt, depuis le jour que j'eus le malheur de signer avec vous.

Vous me faites un procès dont les suites ne peuvent tomber que sur vous, quand même vous le gagneriez. Vous me faites assigner au nom d'un paysan de cette terre, à qui vous dites à présent avoir vendu les bois en question. Voilà donc ce gros marchand de enève avec qui vous aviez contracté! Il est de notoriété publique que jamais vous n'aviez vendu vos bois à ce paysan, que vous les avez fait exploiter et vendre par lui à Genève pour votre compte; tout Genève le sait; vous lui donniez deux pièces de vingt et un sous par jour pour faire l'exploitation, avec un droit sur chaque moule de bois, dont il vous rendait compte; il a toujours compté avec vous de clerc à maître. Je crus le sieur Girod, votre agent, quand il me dit que vous aviez fait une vente réelle. Il n'y en a point, Monsieur! Le sieur Girod a fait vendre en détail, pour votre compte, MES propres bois dont vous me redemandez aujourd'hui douze moules.

Si vous avez fait une vente réelle à votre paysan, qui ne sait ni lire ni écrire, montrez moi l'acte par lequel vous avez vendu, et je suis prêt à payer.

Quoi! vous me faites assigner par un paysan au

bas de l'exploit même que vous lui envoyez, et vous dites, dans votre exploit, que vous fîtes avec lui une convention verbale! Cela est-il permis, Monsieur? Les conventions verbales ne sont-elles pas défendues par l'ordonnance de 1667 pour tout ce qui passe la valeur de cent livres?

Quoi! vous auriez voulu, en me vendant si chèrement votre terre, me dépouiller du peu de bois qui peut y être! Vous en aviez vendu un tiers, il y a quelques années; votre paysan a abattu l'autre tiers pour votre compte. Votre exploit porte qu'il *me vend le moule douze francs* et qu'il vous en rend douze francs (en déduisant sans doute sa rétribution); n'est-ce pas là une preuve convaincante qu'il vous rend compte de la recette et de la dépense, que votre vente prétendue n'a jamais existé, et que je dois répéter tous les bois que vous fîtes enlever de ma terre? Vous en avez fait débiter pour deux cents louis, et ces deux cents louis m'appartiennent. C'est en vain que vous fîtes mettre dans notre contrat que vous me vendiez à vie le petit bois nommé forêt, excepté les bois vendus. Oui, Monsieur, si vous les aviez vendus en effet, je ne disputerais pas[1]; mais en-

1. Pourquoi donc, dans un mémoire adressé le 30 septembre précédent à M. de Ruffey, Voltaire reconnaît-il lui-même que

core une fois, il est faux qu'ils fussent vendus, et si votre agent (votre agent, c'est-à-dire vous) s'est trompé, c'est à vous à rectifier cette erreur.

J'ai supplié M. le premier président, M. le procureur général[1], M. le conseiller Le Bault[2] de vouloir bien être nos arbitres. Vous n'avez pas voulu de leur arbitrage; vous avez dit que votre vente au paysan était réelle; vous avez cru m'accabler au bailliage de Gex, mais, Monsieur, quoique M. votre frère soit bailli du pays, et quelque autorité que vous puissiez avoir, vous n'aurez pas celle de changer les faits; il sera toujours constant qu'il n'y a point eu de vente véritable.

Vous dites, dans votre exploit signifié à ce paysan, que vous lui vendîtes une certaine quantité de bois. Quelle quantité, s'il vous plaît? Vous dites que vous les fîtes marquer. Par qui? Avez-vous un garde marteau? Aviez-vous la permission du grand maître des eaux et forêts?

le président s'était réservé le bois *abattu*, parce qu'il était vendu? Et pourquoi était-il stipulé dans l'acte de vente que Voltaire aurait la jouissance des *bois sur pied et non vendus?* (V. M. Foisset.)

1. Louis Quarré de Quintin, procureur général au Parlement de Bourgogne de 1724 à 1763.

2. Antoine-Jean-Gabriel Lebault, conseiller au parlement de Bourgogne le 28 avril 1728, président à bonnet du Parlement Maupeou en 1771, membre de l'Académie de Dijon.

En un mot, Monsieur, la justice de Gex est obligée de juger contre vous, si vous avez tort ; elle jugerait contre le Roi, si un particulier plaidait avec raison contre le domaine du Roi. Le sieur Girod prétend qu'il fait trembler en votre nom les juges de Gex : il se trompe encore sur cet article comme sur les autres.

Il faut que le chancelier et les ministres et tout Paris soient instruits de votre procédé, ils le seront ; et s'il se trouve dans votre compagnie respectable une personne qui vous approuve, je me condamne.

Vous m'avez réduit, Monsieur, à n'être qu'avec douleur

Votre très humble et très obéissant serviteur.

XLIX

NOTE POUR M. FYOT DE LA MARCHE.

Je me souviens très bien qu'environ le douzième décembre de l'année 1758, M. le président de Brosses ayant vendu sa terre de Tournay à mon oncle, il dîna avec nous aux Délices ; notre provi-

sion de bois n'était pas encore faitte; mon oncle nous dit à table : Remercions M. le président de Brosses de douze moules de bois qu'il nous donne pour le vin du marché; M. le Président répondit : C'est une bagatelle qui ne vaut pas un remerciement.

(De la main de Mme Denis) : à Ferney, 8 novembre 1761.

DENIS.

Je certifie la même chose; et tous les domestiques sçavent que quand on envoya chercher cinq ou six moules de bois dans la forêt de Tournay, on ne s'adressa jamais à Charles Baudy, que nous ne connaissions point.

WAGNIÈRE.

(Puis de la main de Voltaire) :

Madame de Fontaines et M. de Florian certifieront la même chose, et cela est public dans tout le pays.

Je demande pourquoy M. le président de Brosses non content de m'avoir vendu sur sa parole d'honneur pour cent arpens de bois un bouquet de bois tout dévasté, qui ne contient pas en tout quarante arpens, non content de m'avoir vendu sur le pied de 3500 livres de rente, une chétive terre qu'il ap-

pelle Comté, que je viens d'affermer douze cent livres et trois quarterons de paille, avec bien de la peine, non content d'avoir fait mettre dans le contrat que ma vaisselle d'argent et mes chemises, qui seraient à Tournay à ma mort, lui appartiendraient; non content de m'avoir envoyé des exploits pour quelques chênes employez au bâtiment de Tourney, non content de m'avoir fait assigner moy et mes vaches qui mangeaient de l'herbe, dit-il, dans sa prétendue forest, non content, dis-je, de tous ces procédez, y ajoute celui de vouloir me faire payer aujourdhuy mon propre bois de chauffage, qui non seulement m'avait été cédé par luy en présence de douze personnes, mais qui m'appartient indépendamment de cette cession.

Je demande pourquoy il suppose une vente de ces bois à un nommé Charle Baudit, tandis qu'il est connu, prouvé, démontré que cette vente est simulée, et que Charle Baudit était son commissionnaire.

Je demande pourquoy il me fait sous le nom de ce Charle Baudit un procez pour 144 livres qu'il fait monter à 300 livres, après m'avoir lézé de plus de 25000 livres.

Il répondra ce qu'il m'a déjà répondu : *Auri sacra fames*. Mais moy je lui répondrai que cette

réponse est d'un fétiche et non pas d'un président.

Je répondrai qu'un président de Toulouse qui vint il y a quelque temps aux Délices avec M. le duc de Villars fut effrayé à la vue de l'exploit de M. le président de Brosse, qu'il trouva la preuve de la vente simulée dans cet exploit même; je ne répéterai pas ce que ce magistrat dit de fort et d'accablant sur cette affaire. Mais je répéteray qu'il me dit : *implorez l'équité et l'autorité* de M. le premier président de Dijon, il empeschera certainement un homme de sa compagnie de faire éclater une action qui..... je supprime par respect le nom qu'il donna à cette action.

Et je supplie Monsieur le premier président de juger dans le fond de son cœur.

L

A M. FYOT DE LA MARCHE.

A Ferney, 25 novembre 1761.

Monsieur,

Qui? moy, n'en pas passer par ce que vous daigneriez ordonner! Ah! mon blanc seing est ma ré-

ponse. Je suis confus et reconnaissant, mais je ne suis point étonné. Je ne le suis, Monsieur, que des procédez de M. de Brosses dont je n'avais vu d'exemple ny dans les terres australes, ny chez les fétiches. Tout cela me paraissait anti-président et anti-littéraire. M. Fargès ou Fargesse le maître des requêtes qui est à peu près son oncle et qui a passé chez moi, a paru très émerveillé de cette affaire, et a bien promis d'interposer son autorité d'oncle, attendu qu'il est d'une ligne plus haut que son neveu. Mais, Monsieur, je compte encore plus sur l'autorité de votre raison et de votre vertu.

Que M. de Brosses me permette de me laisser vivre et mourir guaiement, c'est tout ce que je lui demande. Il m'a fait cent anicroches. Il s'est brouillé avec le conseil, pour un demi arpent dont la justice appartient évidemment au roy, et qu'il a voulu avoir à mes dépends. Ce n'est pas de cette façon qu'il sera premier président de Besanzon. Enfin qu'il oublie touttes ces misères, indignes de sa place. Il m'a vendu cher ses coquilles. C'est bien assez. Il a mon argent et je lui demande son amitié pour le vin du marché.

J'ay bien peur après l'œuvre des six jours de dire aussi *pœnituit fecisse*. Mais si j'avais votre suffrage, je ne me repentirais assurément pas.

Je suis avec un profond respect et une vive reconnaissance, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

LI

A M. P***,

qui avait adressé à Voltaire divers fragments de poëtes anglais, traduits en vers français [1].

Ferney, 15 avril 1762.

J'ai reçu, Monsieur, avec autant de plaisir que de reconnaissance, vos essais de traduction de quelques poëtes anglais. L'ancienne dureté de leur langue semblait peu favorable à la poësie, mais peu à peu elle s'est changée en force et en énergie. Sa richesse et les différentes inversions qu'elle a adoptées, la rendrait (*sic*) propre à tout exprimer.

1. Publiée par M. G. Brunet, dans le *Bibliophile belge*, t. III. — Cette lettre me paraît encore mal datée, car le 15 avril Voltaire était aux Délices. (V. *Corresp. genér.*, édit. Beuchot, n° 3570.)

D'ailleurs, les expressions vigoureuses de cette langue se sont considérablement accrues par la nature du gouvernement qui permet aux Anglais de parler en public, et par la liberté de conscience qui familiarise toutes les sectes avec le langage des écrivains sacrés, dont elles font une étude particulière. Aussi la poësie anglaise approche souvent de ce sublime oriental qui paraît presque surnaturel aux autres peuples. Du temps de Cromwel, toutes les harangues du parlement étaient pleines de termes tirés des écrivains hébreux.

La langue française n'ayant pas eu les mêmes secours, n'est pas aussi riche qu'elle pourrait l'être. De plus, nous avons abandonné une foule d'anciennes expressions fort énergiques, et cette perte a un peu affaibli notre poësie. Les Anglais, au contraire, ont nationalisé plusieurs de nos vieux mots, comme, dans le temps de la révocation de l'édit de Nantes, ils ont naturalisé plusieurs de nos compatriotes. Ils ont ainsi augmenté à nos dépens et leur langue et leur population.

Mais moins le français offre de ressources, plus je suis reconnaissant de vos imitations de différents morceaux de quelques poësies anglaises. Elles me paraissent fidèles et bien versifiées. Vous

ne vous en tiendrez pas probablement à ce premier essai, et le public, ainsi que moi, vous aura des obligations.

J'ai l'honneur, etc.

LII

A M. JACOB VERNES.

Lundy soir 14e mars 1763. Aux Délices.

Le parlement de Toulouse aiant condamné sur des indices Jean Calas, négociant à Toulouse, protestant, à être rompu vif et à expirer sur la roue, comme convaincu d'avoir étranglé son fils aîné en haine de la religion catholique, la veuve Calas et ses deux filles étant venu (*sic*) se jetter aux pieds du roi, un conseil extraordinaire s'est tenu le lundy 7 mars 1763, composé de tous les ministres d'État, de tous les conseillers d'État et de tous les maîtres des requêtes. Ce conseil, admettant la requête en cassation, a ordonné d'une voix unanime que le parlement de Toulouse enverrait incessamment les procédures et les motifs de son arrêt.

Voilà des nouvelles bien consolantes. Je me suis flatté même que j'aurais bientôt des choses plus flatteuses à mander à M. Vernes. Mais j'ai bien peur que tout ne soit détruit par les lettres Toulousaines, composées, dit-on, par M. De Court[1], et imprimées à Lausanne sous le nom d'Édimbourg. Si ce livre se répand en France, il fournira sans doute des armes au parlement de Toulouse; M. le comte de Saint-Florentin qui n'est déjà que trop prévenu contre les Calas et qui n'a point voulu entrer au conseil du 7 mars, pourra peindre au roy les protestans comme des séditieux, qui attaquent indiscrétement les parlements et le conseil du roy, dans le temps même que le roy assemble à Versailles le conseil le plus nombreux qui se soit tenu depuis cent ans, pour rendre justice aux protestants dans l'affaire la plus capitale et la plus intéressante.

Les lettres Toulousaines nous feront surtout un grand tort en mêlant l'affaire de Sirven avec l'affaire des Calas. On verra en moins de trois mois deux pères de famille accusés d'avoir assassiné leurs enfants pour cause de religion. Le parlement de Toulouse persuadera au roy que, si on infirme l'arrêt contre les Calas, on rendra les protestants

1. Barbier l'appelle Court dans le *Dictionnaire des Anonymes*, 2e édit., no 17857.

plus audacieux, et le roy laissera peut être ce grand procès indécis.

Il est d'une extrême importance que les lettres Toulousaines ne paraissent point en France. Les ouvrages qu'on peut écrire sur cette matière délicate ne peuvent être confiés qu'à des personnes sûres, et qui sont en état de servir; c'est le parti que prend l'auteur du traitté sur la tolérance. — On a écrit à Lausanne pour faire prier l'auteur des lettres Toulousaines, de suspendre le débit de son livre, jusqu'à la définition du procez des Calas.

Si Monsieur Vernes peut obtenir par ses solicitations cette supression si nécessaire, il rendra un très grand service; l'auteur aura le temps de faire un second volume très intéressant, dans lequel il pourra faire valoir avec juste raison la bonté du roy et l'équité du conseil; il gagnera dans ce second volume les esprits qu'il effarouche dans le premier.

Monsieur Vernes sent la nécessité de la circonspection que l'on demande; chaque chose doit avoir son temps, et assurément l'auteur des lettres Toulousaines prend bien mal le sien.

On embrasse tendrement Monsieur Vernes, et on a la plus grande envie de s'entretenir avec lui.

V.

LIII

A M. FYOT DE LA MARCHE.

A Ferney, 6 septembre [1].

Monsieur,

Comme vous m'avez dit que vous couriez tout le jour pour avoir toutes les raretés du pauvre pays de Genève, j'en ay moins de remords de ne vous pas faire ma cour aux trois rois, mais je suis inconsolable d'avoir profité si peu de votre apparition chez les Allobroges. Je vous supplie de pardoner à ma misérable santé qui s'oppose à mes devoirs et à mes plaisirs. Agréés au moins le respect et l'attachement avec lesquels j'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

M'est-il permis de présenter mon respect à madame de la Marche et à vos compagnons de voiage?

1. 1763. — On lit en effet dans une lettre de Voltaire à M. de Ruffey, en date du 30 auguste 1763 : « Je ne réponds point à M. le premier président qui a bien voulu me faire part de son voyage. Vous m'avez mandé qu'il serait le trente et un dans le pays genevois. Ma réponse est de l'attendre. »

LIV

AU MÊME.

10 septembre 1763, à Ferney.

Monsieur,

Un jeune homme, nommé Clément, né à Dijon, qui parait avoir beaucoup de belles lettres, s'est imaginé que j'étais assez heureux pour avoir quelque crédit auprès de vous. Il s'est adressé à moi lorsque vous partiez de Genève, et m'a chargé de vous présenter sa très humble requête. Il vous demande votre protection dans le dessein où il est de se consacrer à instruire les enfans.

Je n'ai pas, Monsieur, la vanité de penser qu'il m'apartienne de vous demander des grâces : je devrais me borner à m'acquitter simplement de la commission que ce jeune homme m'a donnée, mais permettez moi de vous dire que par toutes les informations qu'on m'a données de lui, il parait très digne de l'emploi qu'il vous demande.

Je suis inconsolable de vous avoir fait si peu ma cour : pardonnez à un vieillard malade, qui n'a plus que des sentiments, et qui à peine a la

force d'aller d'une maison à une autre. Si j'avais jamais un peu de santé, j'en profiterais bien vite pour venir vous assurer de l'attachement et du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

LV

AU MÊME.

A Ferney, 16 octobre 1763.

Monsieur,

Lorsque vous me fîtes l'honneur de vouloir bien passer à Ferney, je crois que vous daignâtes voir mon théâtre, mais j'eus la modestie de ne pas vous montrer mon Église; elle est pourtant assez jolie, et je l'ai fait bâtir pour faire plaisir à mon curé qui n'avait qu'une grange, surmontée d'une espèce de clocher dans lequel on avait placé une sonnette. Il peut d'ailleurs se vanter d'avoir les plus belles

chasubles de la province. J'ai pris soin de ses terres qui lui rapportent à présent environ douze cent livres de revenu.

Je prends la liberté, Monsieur, de vous faire cette petite préface pour vous représenter avec quelle reconnaissance il m'a voulu dépouiller de mes dixmes dès que je l'ai mis par mes libéralités en état de me faire un procez. C'est à propos de ces dixmes, Monsieur, que vous avez sans doute reçu une lettre de M. le duc de Praslin, de la part du roy[1]. Vous sçavez sans doute sur quoi cette lettre est fondée. Toutes les terres du païs de Gex avaient appartenu aux Bernois au commencement du seizième siècle. Ils vendirent toutes ces seigneuries avec les dixmes, et lorsqu'ensuite ils firent la paix avec les ducs de Savoye, il fut stipulé que tous les seigneurs resteraient en possession des dixmes achetées par eux. On donna ensuitte des terres aux curés, ces domaines leur tinrent lieu de dixmes, et ils y gagnèrent beaucoup. Nos rois furent les garants de toutes ces conventions dans tous les traittés qu'ils firent avec la Suisse et la Savoie. Henry IV n'acquit le païs de Gex qu'à cette condition. Louis XIV maintint nos priviléges par le traité d'Arau.

1. On trouvera cette lettre plus loin.

Les curés croient que les dixmes sont plus sacrées que les traittés; et malheureusement ces conventions de nos rois n'aïant point été enregistrées au Parlement de Dijon, les seigneurs du païs de Gex seraient exposés à perdre la plus belle de leurs prérogatives et le plus essentiel de leur revenu, s'ils étaient jugés suivant le droit commun.

Mon curé avait assigné au Parlement MM. de Budé dont j'ai acquis la terre de Ferney, n'osant pas attaquer encore ma nièce et moi, dans le temps même que nous l'accablions de bienfaits. Le procez était depuis longtemps au conseil du roy; mais MM. de Budé nous aïant vendu la terre, ne songeant plus à ce procez et ne se deffendant plus, le curé avait aisément obtenu un arrêt par défaut qui le renvoïait, suivant ses conclusions, par devant le Parlement. Il nous cacha longtemps cette manœuvre, mais enfin elle a éclaté. Permettez moi donc, Monsieur, de vous demander votre protection dans cette affaire, et d'oser joindre mes prières à celles de M. le duc de Praslin, puisque ce qu'il vous dit en général me regarde en particulier. Je ne puis conserver ma dixme qu'à la faveur des traittés, et, si je la perdais, ma terre serait entièrement dégradée. Elle rendrait au curé

beaucoup plus qu'au seigneur : j'aurais perdu toutes mes dépenses et toutes mes peines.

Je vous avoue que je vous devrai, Monsieur, une des plus grandes consolations de ma vie si vous voulez bien vous prêter à ce que M. le duc de Praslin vous demande.

Le papier me manque pour vous dire combien je vons aurai d'obligation et avec combien de reconnaissance et de respect j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

LVI

LE DUC DE PRASLIN AU PREMIER PRÉSIDENT DE LA MARCHE.

A Fontainebleau, le 10 octobre 1763.

Je viens, Monsieur, de mettre sous les yeux de Sa Majesté une lettre que m'ont écrite les sindic et conseil de la ville de Genève au sujet du nouveau procès que le sieur Ancian, curé de Moëns au pays

de Gex, a entamé par devant le parlement de Bourgogne, pour obliger le premier sindic Favre et les héritiers du sieur Ami Lullin indivis avec la république à lui restituer des dixmes et autres droits qu'il prétend luy appartenir. Les Genevois réclament avec raison dans cette circonstance l'exécution des traités par lesquels le roy ayant été substitué aux titres de souveraineté des ducs de Savoye sur le pays de Gex, s'est engagé à y maintenir dans toute leur intégrité les inféodations précédemment établies par le canton de Berne dans le court espace de tems qu'il en avoit été posesseur, et Sa Majesté s'étant fait représenter une lettre écrite par ses ordres en date du 1er novembre 1726 à M. de Berbisey, premier président du parlement de Bourgogne, pour arrêter de semblables prétentions du chapitre de l'église de Genève, n'a pas jugé devoir en agir différemment aujourdhuy. D'après cette décision, Monsieur, j'ay l'honneur de vous informer de sa part que vous ayez à empêcher toute espèce de procédure sur ces matières, et que le parlement de Bourgogne n'admette à l'avenir aucune requête de la part des curés ou autres, sur le fait des dixmes, jurisdictions, cens et autres droits seigneuriaux que les protestants ont distraits anciennement des biens ecclésiastiques

dans le pays de Gex et qui sont connus actuellement sous le nom de biens inféodés.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE DUC DE PRASLIN.

LVII

A UN GENTILHOMME D'AVIGNON QUI LUI AVAIT ÉCRIT AU SUJET DU MASQUE DE FER [1].

11 novembre 1763.

Les maladies, Monsieur, dont je suis tourmenté depuis longtemps, jointes à une grande fluxion sur les yeux, ne m'ont pas permis de vous remercier plutôt des anecdotes que vous avez bien voulu me communiquer sur l'aventure extraordinaire de l'homme au masque de fer. La vérité de cet événement n'est plus contestée, mais la diversité des conjectures subsiste toujours. Le partage des hommes est de faire des systèmes sur toutes les choses

1. Publiée par M. G. Brunet, dans le *Bibliophile belge*, t. III.

qui sont dérobées à leurs connaissances. Pour moi, je m'en suis tenu au fait, et encore y ai-je eu bien de la peine.

J'ai l'honneur, etc.

LVIII

A M. FYOT DE LA MARCHE.

9 décembre 1763, à Ferney.

Monsieur,

Quoique vous n'aiez point d'hérétiques dans votre ressort, permettez moi de vous présenter cet ouvrage sur les hérétiques[1]. Il m'est tombé entre les mains, et je crois qu'il ne peut être mieux que dans les vôtres. Il y en a très peu d'exemplaires; les ministres n'en sont pas mécontens. Je me flatte que vous trouverez au moins que l'ouvrage est d'un bon citoyen.

Je ne sçais pas encore si le roy vous enverra les anciens traittés faits avec les ducs de Savoye, les Suisses et Genève, sur lesquels le droit des dixmes

1. L'*Essai sur la tolérance*, de Voltaire.

est fondé : mais j'ose vous suplier, Monsieur, de vouloir bien diférer de mettre sur le rôle le procez des dixmes de Ferney, jusqu'à ce que M. le duc de Praslin ait pris avec vous les arrangements qui pourront vous agréer. Ce délai qui dépend de vous sera pour moi le comble de vos bontés.

J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect et de reconnaissance,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

LIX

A M. FABRY.

7 janvier 1764, à Ferney.

Dans l'état où je suis, Monsieur, je compte ne faire d'autre acquisition que celle d'une place aux Quinze-Vingt, et d'un chien barbet pour me conduire avec une ficelle. Personne ne sait plus que moi l'utilité dont le prieuré de Prévezin est au

royaume, et j'ai un si profond respect pour les biens de l'Église, que je me juge absolument indigne de leur payer des lods et ventes. Ainsi permettez que je n'achète point le domaine qu'on me propose. Soiez bien sûr que tout ce que j'ai trouvé de plus agréable dans ce païs, c'est d'avoir l'honneur de vous connaître; je vous suplie d'être persuadé de l'attachement inviolable avec lequel je serai toute ma vie, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

Sur l'adresse : A Monsieur
Monsieur Fabri, maire et
subdélégué
à Gex.

Cette lettre, signée seulement de la main de Voltaire, nous a été communiquée par M. Le Serurier.

LX

A M. FYOT DE LA MARCHE.

Aux Délices, près de Genève, le 20 janvier 1764.

Monsieur,

Comme M. le duc de Praslin n'avait encore point receu de réponse de vous le 12 de ce mois, j'ai présumé que vous ne pouviés pas répondre avant que d'avoir trouvé les moyens les plus convenables de tarir enfin la source de tous les procès qui subsistent depuis deux cent ans au sujet des terres possédées autrefois dans le païs de Gex par les ducs de Savoye, le canton de Berne et la république de Genève. Il est triste que nos Rois depuis Charles neuf n'ayent pas fait enregistrer leurs traittés au Parlement de Dijon: cette précaution aurait prévenu toutes les difficultés qui nous désolent; mais aujourd'hui il n'est guères praticable que l'on fasse enregistrer des traittés dont le dernier est fait il y a cent ans, et dont le premier a plus de deux cent années. J'espère, Monsieur, que les bontés dont vous nous honorez Madame Denis

et moi, ne permettront pas que nous perdions tout l'avantage et tout l'agrément que ces mêmes traittés nous assurent dans notre terre de Ferney.

Nous vous présentons nos très humbles remerciements de la grâce que vous nous avez faite de nous donner des délais ; et nous vous suplions de vouloir bien agréer que M. le duc de Praslin se serve de la voie du Conseil pour arranger cette affaire, qui est en effet une affaire d'État, attendu les promesses faites en dernier lieu par le Roy aux républiques de Berne et de Genève.

Permettez encore, Monsieur, que j'aie l'honneur de vous dire que, si nous étions obligés de plaider au Parlement pour les droits de Ferney, M. le président de Brosses serait le moment d'après obligé de soutenir le même procès ; il se trouve précisément dans le même cas que moi, au sujet de la terre de Tourney, dont je n'ai que l'usufruit et dont il est le propriétaire. Le curé de Tourney n'atend que la première audiance où l'on plaiderait la cause de Ferney, pour redemander la dixme que M. de Brosses partage avec la république de Genève, et par un usage funeste que les Parlements n'ont point encore aboli, les décisions d'un concile de Latran sur les dixmes, et ce qu'on appelle le droit commun, l'emporteraient sur les

traittés faits par les souverains; M. le président de Brosses perdrait le plus beau de ses droits. Oserais-je, Monsieur, vous suplier de lui communiquer cette lettre? Il s'agit de ses intérêts comme des miens. J'ai eu le malheur qu'un chicaneur de l'antre de Gex[1] a persuadé à M. de Brosses que je dégradais son bois de Tourney. Monsieur son frère le baillif[2] a été témoin, lorsqu'il est venu dans le païs, que non seulement je n'ai rien dégradé[3], mais que j'ai même planté dans ce bois et que je n'y ai pas seulement pris jusqu'à présent une seule branche pour me chauffer; j'ai embelli et mélioré sa terre, j'y ai dépensé plus d'un tiers au delà de nos conventions, quoiqu'elle ne me rapporte qu'environ douze cent livres de rente[4], au lieu de trois mille cinq cent pour lesquelles elle m'a été donnée dans le contrat. Si M. le président de Brosses avait pu être instruit de toutes ces vérités, il aurait eu plus de confiance en moi et j'aurais eu le plaisir de rendre sa terre de Tourney la plus agréable de la

1. M. Girod, capitaine et châtelain royal du pays de Gex.

2. Claude Charles de Brosses, comte de Tourney, grand-bailli d'épée du pays de Gex.

3. La transaction conclue entre les héritiers du président et Mme Denis, après la mort de Voltaire, en fait foi!

4. Ailleurs, Voltaire avoue 1600. Il ne tenait du reste qu'à lui de conserver le bail de Chouet, au lieu d'exiger son expulsion.

province. C'est à quoi j'avais mis toute mon aplication, et tous ceux qui ont vu Tourney peuvent lui en rendre témoignage. Quoiqu'il en soit, Monsieur, son intérêt est évidemment joint au mien dans l'affaire des dixmes; je me mets entièrement entre vos mains; j'attends tout de votre protection[1]: mon curé qui s'énivre tous les jours pourra boire plus que moi à votre santé; mais il n'aura jamais autant de reconnaissance et d'attachement que j'en ai pour vous.

Je suis avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

Une fluxion que j'ai depuis six mois sur les yeux et qui me menace de la perte de la vüe me prive de l'honneur de vous écrire de ma main.

1. Pas tout cependant, car il écrivait le 10 avril 1764 au comte d'Argental : « Je crois qu'un bel arrêt du conseil vaudrait bien mieux, et je l'espérerai jusqu'au dernier moment. »

LXI

A M***[1].

Au château de Ferney, par Genève, 23 févr. 1764.

Je vous remercie, Monsieur, et je vous félicite de votre plan d'études. Il semble qu'autrefois les colléges n'étaient institués que pour faire des grimauds, vous ferés des gens de mérite. On n'apprenait que ce qu'il fallait oublier, et par votre méthode on apprendra ce qu'il faudra retenir le reste de sa vie. La vraie philosophie prendra la place des sophismes ridicules et la physique n'en sera que meilleure en s'appuyant sur les expériences et sur les mathématiques plus que sur les systèmes. Neuton a calculé le pouvoir de la gravitation, mais il n'a pas prétendu deviner ce que c'est que ce pouvoir. Descartes devinait tout, aussi n'a-t-il rien prouvé. Loke s'est contenté de montrer la marche et les bornes de l'entendement humain ; malheur à ceux qui voudraient aller plus loin.

1. M. Beuchot qui a publié cette lettre, nº 4050, lui donne une fausse adresse. Elle n'a pas été écrite au professeur Robert, mais à M. Guyton de Morveau, alors avocat général au par-

Votre plan, Monsieur, est un service rendu à la patrie. Il faut espérer que les Français feront enfin de bonnes études, et qu'on y connaîtra même le droit public qui n'y a jamais été enseigné. Je souhaite que tous ces secours forment de nouveaux génies. Je suis prêt de finir ma carrière, mais je me console par l'espérance que la génération nouvelle vaudra mieux que celle que j'ai vue.

J'ai l'honneur d'être avec toute l'estime que je vous dois, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE,
Gentilhôme ordinaire du roy.

LXII

A M. FYOT DE LA MARCHE.

6e janvier 1765, à Ferney.

Monsieur,

Permettez qu'un vieil aveugle se joigne à la foule de tous ceux qui vous sont attachez, et qui vous

lement de Dijon, qui venait de publier un *mémoire sur l'éducation publique, avec le prospectus d'un collége*, 1764, in-12.

témoignent les sentiments dont ils sont pénétrés pour vous. Je me serais acquitté plutôt de ce devoir qui est celui de mon cœur, si les neiges du mont Jura et des Alpes ne m'avaient mis dans un état pitoïable. Je sais, Monsieur, combien les lettres dont on vous accable ont dû être pour vous un surcroit d'affliction, combien tous ces devoirs sont tristes, et à quel point il peut vous être désagréable d'interrompre vos occupations et de renouveler votre douleur par des réponses qui vous emportent un temps prétieux. Je crois que dans de telles occasions on est bien dispensé de répondre, et je ne vous demande en grâce, Monsieur, que de vouloir bien agréer avec votre bonté ordinaire les témoignages sincères du véritable intérêt que je prends à tout ce qui vous regarde, de mon attachement à votre personne et du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

LXIII

AU MÊME.

Au château de Ferney, 27 juin 1768.

Monsieur,

J'ai appris il y a très peu de temps la mort d'un homme qui m'honorait depuis plus de soixante ans de sa bienveillance. J'ignore dans ma solitude si vous êtes actuellement à Dijon ou à Paris. En quelque lieu que vous soiez, souffrez que je vous demande la continuation des bontés de Monsieur votre père. Moins j'ai de temps à en jouïr, plus elles me sont prétieuses. J'irai bientôt le retrouver (si on se retrouve). Je voudrais être en état de faire le voïage de Dijon pour vous faire ma cour, mais les maladies qui accablent ma vieillesse ne me permettent guères d'espérer cette consolation. La seule qui me reste à présent est de vous présenter du fond de mon cœur le respect et l'attachement avec lesquels j'aurai l'honneur d'être toute ma vie,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

LXIV

AU MÊME.

26e auguste 1768, au château de Ferney.

Monsieur,

Après avoir perdu Monsieur votre père[1], dont j'étais le contemporain, et aiant des organes bien moins forts que les siens, ne devant penser qu'à le suivre et à mettre quelque arrangement dans les affaires de ma famille, je prends la liberté de soumettre à votre opinion et à vos bontés la dernière lettre que j'ai été forcé d'écrire à M. le président de Brosses après dix années de vexations et de chagrins. Je me soumettrais sans aucune difficulté à tout ce que vous ordonneriez, s'il voulait vous prendre pour arbitre. Et en cas que vous me condamnassiez à ne recevoir aucun des adoucissements que je demande, je me croirais très bien condamné.

M. de Brosses me réduit à manquer d'azile sur la fin de ma vie, en cas que je vende la terre de

1. Claude Philippe Fyot de la Marche mourut à Dijon le 3 juin 1768.

Ferney pour l'avantage de ma famille. Cette situation serait douloureuse, et en me fesant du mal il y perdrait lui-même, puisqu'en me retirant à Tournay il faudrait nécessairement que j'y fisse des dépenses qui tourneraient toutes à son profit. Son intérêt s'accorde visiblement avec l'humanité et la justice que je réclame, et qui sont si convenables à sa place.

Tous ces motifs semblent justifier, Monsieur, la liberté que je prends auprès de vous; j'espère que vous la pardonnerez aux sentiments qui m'ont attaché toute ma vie à vos parents, à vos amis, et surtout à votre personne, et que vous agréerez le profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

(A M. de la Marche fils, premier président.)

LXV

A M. SIRVEN.

A Ferney, 24 septembre 1769.

Consolez vous, mon cher Sirven, ne perdez point courage. Je vous enverrai vos filles s'il le faut, et je viendray moi même si ma santé me le permet. Avez-vous besoin d'argent? Je vous en aurés. Je suis sûr de votre innocence comme de mon existence. J'espère tout de la raison et de l'équité de votre juge. Je sçais que M. le procureur général est très bien intentionné ; il a trop de lumières et trop de vertu pour ne pas vous faire rendre justice. Plus vous avés été malheureux, plus vous aurez de mérite devant Dieu et devant les hommes. Je vous embrasse de tout mon cœur.

VOLTAIRE.

Sur une carte à jouer très-sale, de la main de Voltaire :

« M. de Voltaire est venu 4 fois. »

LXVI

A M. FÉLIX NOGARET[1].

Ferney, 15 décembre 1771.

Mon grand âge, Monsieur, et la perte presque entière de ma vue, ne m'ont point empêché de vous lire et d'être infiniment sensible au mérite qui brille dans votre ouvrage. Vous êtes presque le seul qui avez su joindre le goût de la poésie à celui de l'histoire naturelle. Je vous félicite sur ce beau succès dans les deux genres; mon triste état m'a fait renoncer à l'un et à l'autre : vos talents me servent de consolation.

VOLTAIRE.

1. Cette lettre a été imprimée dans un petit livre très-inconnu et intitulé : *la Terre est un animal*, Paris, v^e Lepetit, 1805, in-18, fig. Son auteur, Félix Nogaret, qui prenait le nom *d'Aristenète français*, avait adressé à Voltaire une épître à Buffon sur l'histoire naturelle avec une lettre d'envoi fort ridicule que M. Paul Lacroix a publiée dans l'*Amateur d'autographes* du 16 décembre 1863. Malgré le mauvais goût de cette lettre, Voltaire lui répondit poliment et lui écrivit même plusieurs autres billets insérés dans sa correspondance générale.

LXVII

A M. MAIRE.

27 octobre 1772, à Ferney.

Je suis obligé encore, Monsieur, de vous mander que tous les capitalistes de Genève qui pourraient vous prêter de l'argent et auxquels je me suis adressé pour vous servir, m'ont dit qu'ils ne pourraient me rendre une réponse qu'au mois de janvier; c'est le temps où ils font la balance de leurs comptes, et je doute que vous en puissiez trouver auparavant. Cependant, Monsieur, je vous prie instamment de vouloir bien recommander au sieur Rozé de me paier mon quartier dont j'ai un extrême besoin. Il y a une grande différence entre l'argent que l'on prête et l'argent que l'on doit. J'ai l'honneur d'être, etc.

VOLTAIRE.

A M. Jean Maire, trésorier de S. A. S. monseigneur le duc de Virtemberg, à Montbelliard.

LXVIII

AU MÊME.

25 may 1773.

Lorsque vous êtes venu à Ferney, Monsieur, vous avez pu voir les maisons que je fais bâtir pour ma colonie et vous avez pu vous douter des dépenses énormes auxquelles cet établissement m'engage. Vous savez que malgré ces frais continuels je me suis défait entre vos mains de tout l'argent comptant qui me restait; je n'ai en vue que l'envie de marquer mon zèle à monseigneur le duc de Wirtemberg. J'ai prêté mon bien uniquement pour vous épargner la perte considérable que vous auriez faite en empruntant à Genève. J'ay compté sur votre parole d'honneur que je serais remboursé exactement, vous m'avez promis que le sieur Rozé me ferait tenir dans les premiers jours de may dix mille cinq cent livres, cependant je n'entends point parler de lui. Le sieur Messier m'a envoyé encore des lettres de change qui souffrent des retardements, je suis pressé de tous

côtés, il faut que je paye mes ouvriers tous les huit jours sans aucun délai. J'attends l'effet de vos promesses; j'ai tout fait pour vous obliger, et j'espère que je ne m'en repentirai pas. J'ai l'honneur, etc.

VOLTAIRE.

LXIX

A LA RÉGENCE DE MONTBÉLIARD.

Ferney, 12 février 1775 [1].

Messieurs,

Je vous écris pour la troisième fois; j'épuise tous les égards et toutes les déférences. Votre receveur de Colmar a emploié à d'autres usages l'argent qui m'apartient. Je ne me suis réservé pour achever ma vie que cet argent que je vous ai prêté; je n'ai aucune ressource et vous ne me faites aucune réponse.

J'ai l'honneur d'être, etc.

VOLTAIRE.

1. La chemise de ces lettres porte : *lettres inédites*. Ce sont des copies sur très-ancien papier. Le duc Frédéric Eugène de

LXX

A M. SAUTEREAU DE MARSY, RÉDACTEUR DU *Journal de Paris*[1].

22 décembre 1776

Le plan de votre journal, Monsieur, me parait aussi sage que curieux et intéressant. Mon grand âge et les maladies dont je suis accablé ne me laissent pas l'espérance de pouvoir produire quelque ouvrage qui mérite d'être annoncé par vous.

Si j'avais une prière à vous faire, ce serait de détromper le public sur tous les petits écrits qu'on m'impute continuellement. Il est parvenu dans ma retraite des volumes entiers, imprimés sous mon nom, dans lesquels il n'y a pas une ligne que je voulusse avoir composée. Je vous supplierais aussi, Monsieur, de vouloir bien, par un mot d'a-

Wurtemberg résidait à Montbéliard. Le fils aîné de ce prince (mort roi de Wurtemberg en 1817), avait épousé la princesse Auguste, sœur de l'épouse de Georges IV, roi d'Angleterre.

1. Ce fragment publié dans le premier numéro du *Journal de Paris*, du mercredi 1er janvier 1777, a été reproduit par M. Paul Lacroix (Bibliophile Jacob) dans *l'Amateur d'Autographes* du 16 décembre 1863.

vertissement, me délivrer de la foule de lettres anonymes qu'on m'adresse. Je suis obligé de renvoyer toutes les lettres dont le cachet m'est inconnu. Cet avertissement, inséré dans votre journal, m'excuserait auprès des personnes qui se plaignent que je ne leur ai pas répondu : je vous aurais beaucoup d'obligation.

Je ne doute pas que votre journal n'ait beaucoup de succès. Je me compte déjà au nombre de vos souscripteurs.

LXXI

A M. MOLÉ, DE LA COMÉDIE FRANÇAISE.

« Si je n'étais pas mourant, Monsieur, je serais chez vous. Je vous demande en grace de passer un moment chez M. de Villette, si vous le pouvez sans vous gêner. Comptez que je ne cherche qu'à mourir votre ami, comme je suis l'un de vos plus zêlés partisans d'après la voix publique.

« Accordez cette grâce, Monsieur, à votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

A Monsieur,

Monsieur Molé, rue du Sepucre (*sic*) vis à vis la cour du Dragon.

(Sans date. Corps de la lettre écrit par un secrétaire. Signature authentique, d'une main tremblante.)

LXXII

A M. MOLÉ, PENSIONNAIRE DU ROI,

à la Comédie-Française.

« Le vieux malade ne s'est point mêlé de donner décidement des rôles à des personnes dont il ne peut connaître les talents. Il s'en est rapporté à d'autres. Il serait très fâché de faire la moindre peine à M. Molé, à qui il ne cherche qu'à plaire.

Il vient d'envoier le rôle de Zoé[1] à Madame son épouse qu'on lui avait dit être malade.

1. Zoé, suivante d'Irène, dans la tragédie de ce nom.

Il s'en rapporte d'ailleurs entièrement aux ordres et au goût de Monseigneur le Maréchal de Richelieu.

19e fév.

(Sans signature. Main d'un secrétaire.)

LXXIII

AU MÊME.

Paris, ce jeudy soir.

« Je viens en rentrant chez moy, mon cher Molet, de recevoir la lettre cy jointe que M. de Voltaire m'a écrite; elle pourra vous surprendre après ce qu'il vous a écrit dans l'après dîner : mais je ne puis vous dire autre chose dans le moment et vous souhaitte le bonsoir. Demain si vous voulés me venir voir et l'aller voir vous-même, vous en saurés peut être davantage et moy aussi.

LE Mal DE RICHELIEU.

(Signature seule autographe.)

LXXIV

A M. MOLÉ, PENSIONNAIRE DU ROI,

à la Comédie-Française ou rue du Sépulcre, à Paris.

Il ne faut pas mettre :

On adore à genoux leur puissance établie,

parce qu'on a déjà parlé deux fois de genoux et que voilà trop de genoux.

Il faut mettre :

Bientôt on s'accoutume à ses maîtres nouveaux,
On finit par aimer leur puissance établie,
Qu'on sache gouverner, etc.

(De la main d'un secrétaire. Sans signature.)

LXXV

A M. MOLÉ, PENSIONNAIRE DU ROI,

rue du Sépulcre, à Paris.

M. Amelot qui daigna venir hier mercredy

chez le vieux malade, a permis qu'on lui présente la requête au nom de Corneille, de Racine et de Molière.

Celui qui a dressé cette requête en donne avis à celui qui fait l'honneur du théâtre français, et lui fait les plus sincères compliments.

LXXVI

A MADAME MOLÉ, PENSIONNAIRE DU ROI.

Le vieux malade de Ferney n'a point de terme pour exprimer la reconnaissance qu'il doit à l'amitié que M. Molé veut bien lui témoigner, et aux extrêmes bontés de Mme Molé. Elle lui sacrifie ce qui n'était pas digne d'elle, et ce qu'elle embellira quand elle daignera le reprendre. Il est pénétré de ce qu'il doit à sa complaisance, il espère l'être de ses talents quand il aura le plaisir de l'entendre. Il lui présente ses respectueux remerciements.

VOLTAIRE.

A Paris, 20e février 1778.

(Corps de la lettre de la main d'un secrétaire. Signature de Voltaire.)

LXXVII

A M. MOLÉ.

Un mourant qui aime passionément sa patrie consulte M. Molé pour savoir s'il ne conviendrait pas de mettre sur les affiches :

Le théâtre français donnera un tel jour.... etc.

N'est-il pas honteux que le premier théâtre de l'Europe et le seul qui fasse honneur à la France soit au-dessous du spectacle bizare et étranger de l'opéra?

On attend pour Irène une décoration qui contienne un salon avec de grandes arcades à travers desquelles on voie la mer et des tours.

11e mars 1787.

(De la main d'un secrétaire. Sans initiale ni signature.)

LXXVIII

AU MÊME.

Je viens de lire, Monsieur, dans un journal votre discours avec autant de plaisir et de reconnaissance que je l'ay entendu à votre brillant spectacle[1]. Je devrais être chez vous; je devrais vous y dire combien je suis touché de vos talents et de votre esprit. Pardonnez aux suittes cruelles de mon accident si je ne puis remplir tous les devoirs de mon cœur. Ah qu'on m'en avait imposé sur le mérite de Mme de Molé!

Le très détrompé et très reconnaissant malade.

V.

(Même écriture que la précédente. Sans date.)

1. La représentation d'*Irène*, donnée le 16 mars 1778.

TABLE.

AVANT-PROPOS. I

PREMIÈRE PARTIE.

VOLTAIRE AU COLLÉGE.

I. NAISSANCE DE VOLTAIRE. — Dans quel lieu et à quelle date est-il né? Opinions diverses de ses biographes. — Son acte de baptême. — M. Clogenson suppose une supercherie de son père, pour lui conserver le titre de bourgeois de Paris. — Priviléges de la bourgeoisie parisienne. — Oubli étrange de l'abbé Duvernet. — Lettre de Pierre Bailly du 24 Novembre 1694. — Elle tranche la question. — Voltaire est né à Paris, le 21 Novembre de cette année. — Pourquoi il a toujours cherché à se vieillir. V

II. LA FAMILLE AROUET. — Voltaire n'a pas besoin d'ancêtres. — Sa généalogie est une étude toute nouvelle. — Helenus Arouet et sa postérité. — Les sieurs du Pas-de-Cygne et de la Motte-aux-Fées. — Épitaphes découvertes à l'Église de Saint-Loup. — La fabrique d'étoffes de la rue Saint-Denis, à l'*Aigle royale*. — La tante de la Cantière. — Comment de tanneurs les Arouet deviennent avocats et notaires. — Leur attachement au catholicisme. — La mère Madeleine. — Réné Adouet regardé par erreur comme un aïeul de Voltaire. — Lettre à M. Dumoustier de la Fonds. — Modestie de Voltaire. — Son grand-père était drapier à Paris. — François Arouet et Marie Catherine Daumart. — Portraits du père et

de la mère de Voltaire. — Combien valait une charge de notaire à Paris en 1675. — Le tabellion devient receveur des épices à la Chambre des Comptes. — Il prend des armoiries. — Son acte de décès. — Comment la famille accueillait les succès du poëte. — Lettre du chevalier de L'Huillière à M. Ferrand de Méré. — Tous les gentilshommes ne savaient pas autrefois l'orthographe. XV

III. Enfance de Voltaire. — Ses frères et sœurs. — Le cercle de sa famille. — Maisons successivement habitées à Paris par M. Arouet père. — Testament de Nicolas Boileau. — Le satirique fréquente la famille Arouet, avec son frère l'abbé. — Opinion de madame Arouet sur son compte. — Portrait de l'abbé de Châteauneuf, le parrain de Voltaire. — Nicolas Gédoyn et son fanatisme pour les anciens. — Rochebrune. — *Zozo* Arouet apprend à l'âge de trois ans la *Moïsade*. — Il lutte de bons mots et d'épigrammes avec son frère Armand. — L'intendant de Caumartin. — L'abbé de Caumartin et la réception de M. de Clermont Tonnerre à l'Académie française. — MM. Leclerc de Lesseville ou les *Sannions* de la Bruyère. — Comment on prête aux rois. — La robe et la chasse. — Le premier président de Nicolaï. — Voltaire a-t-il eu un tuteur? — Erreur de Rulhière à ce sujet. — M. Arouet n'a jamais deshérité ses fils. — Mademoiselle Bessière et sa tante. — Exemple rare de sobriété. — Mort de madame Arouet. — Portrait de son fils aîné, Armand. — Il fit ses études chez les Oratoriens. — Amour profond d'Armand pour sa famille. — Une lettre signée par Voltaire à l'âge de dix ans. — Refroidissement des deux frères l'un pour l'autre. — Quelles en furent les causes? — Leur éducation différa autant que leur tempérament. — Attaque d'apoplexie d'Armand Arouet. — Voltaire s'efforce d'attirer à lui ses nièces afin de les éloigner de son frère. — Le jansénisme et les convulsionnaires. — Prétendu mariage d'Armand. — Les crucifiements de galetas. — Emprisonnement d'Armand Arouet. — Il témoigna toujours une grande tendresse à sa famille. — Voltaire fut-il son héritier? — Anecdote suspecte racontée par l'abbé Barruel. — Mort d'Armand Arouet et ses funérailles. — Madame Mignot et son affection pour son frère cadet. — Ses enfants. — Les prétendants de mademoiselle Mignot. M. de Champbonin.

M. de la Roche-Mondière, M. Denis, M. Duvivier. — L'abbé Mignot, son portrait et ses ouvrages. XXXVII

IV. — VOLTAIRE CHEZ LES JÉSUITES. — Il entre en octobre 1703 au collége Louis-le-Grand. — Vieille réputation de ce collége. — Origine de son nom. — Il est fréquenté par l'aristocratie et recommandé par la mode. — Administration intérieure de l'établissement et division des classes. — Les préfets des études. — Qu'enseignait-on dans les colléges au dix-huitième siècle ? — La *Ratio studiorum* de saint Ignace et la *ratio discendi et docendi* du P. Jouvency. — Le latin est la base de l'instruction classique dans l'Université et chez les Jésuites. — Le grec n'y est guère qu'un hors d'œuvre. — Les *Académies* du collége Louis-le-Grand. — La maison de campagne de Gentilly. — Les divertissements du collége : la tragédie, la comédie et le ballet. — Les Jésuites poëtes dramatiques. — La *Susanna* du P. Jourdain, les *Incommodités de la grandeur* du P. du Cerceau. — La *mort de César*, de Voltaire, jouée dans un couvent à Beaune. — Opinion de Voltaire sur ces représentations théâtrales. — Le P. Lejay remplace les tragédies par des discours latins, et le P. Porée invente les plaidoyers. — Récompenses du collége et distributions de prix. — Voltaire obtient en 1710 le premier prix de vers latins. — Il a pour recteurs les PP. Le Picard, le Tellier, Forcet et Bauchez. — La mort de Bourdaloue précise la date de son entrée au collége. — Ses premiers maîtres. — Les PP. de Charlevoix et Tarteron. — Le P. de Tournemine. — Son affection pour Voltaire, et les services qu'il lui rend après sa sortie de Louis-le-Grand. — Le P. Paullou, confesseur de Voltaire. — Le P. Thoulier d'Olivet, son préfet des études. — Amitié durable du maître et de l'écolier. — Le P. Porée. — Son épitaphe par le P. Brumoi. — Échantillons de la poésie du P. Porée. — Son caractère ; on l'avait surnommé le *bon Père*. — Opinion de Voltaire sur l'éducation donnée par les Jésuites. — Le P. Porée et Grenan. — Vivacité de Voltaire au collége. — Ses épigrammes contre le P. Lejay. — La prédiction de celui-ci sur Voltaire est-elle vraisemblable ? — Anecdote sur le P. Lejay. Le duc de Boufflers et le marquis d'Argenson fouettés en pleine cour du collége. — Les gentilshommes en robes d'écoliers. — D'Argenson et le prince de Soubise. — Les cham-

bristes. — Voltaire avoue qu'il était gourmand dès le collége. — Anecdoctes diverses: la glace du bénitier et la place près du poêle. — Voltaire questionneur infatigable. — Son goût précoce pour l'histoire. — Ses visites au P. de Tournemine. — L'ânesse à l'école; plaisanterie de Voltaire. LXXXI.

V. — LES PREMIERS AMIS. — Condisciples d'Arouet au collége. — Le marquis et le comte d'Argenson. — Le duc de Richelieu. — Cideville d'Argental, Pont-de-Veyle. — Réné de Longueil, marquis de Maisons.—Pellot, neveu de M. de Lesseville. — L'expérience de la poudre fulminante et le P. de la Motte. — Le Coq, Niquet, Rougeault, Dondel, Brook, Feydeau, Castel Crèvecœur, Legouz de Gerland, Berthier de Sauvigny. — Dauphin le satirique et son intimité avec Arouet. — Claude-Philippe Fyot de la Marche. — Sa correspondance avec son condisciple et le respect qu'il lui inspire. — Les premières lettres connues de Voltaire. — Ses plaisanteries sur les moines et les religieux. — Lettre de Gresset. — Le philosophe de seize ans. — Traité *de Deo et angelis*. CXXV

VI. — LES PREMIERS VERS. — La muse de Voltaire s'éveille fort jeune. — Traduction d'Anacréon, épigrammes imitées de l'Anthologie grecque. — Sa première tragédie, *Amulius et Numitor*. — Vers sur une tabatière. — Voltaire et le P. Porée. — Quatrain sur la mort de Néron. — Placet au grand Dauphin rédigé au nom d'un invalide. — Châteauneuf conduit Arouet chez mademoiselle de Lenclos. — Portrait de Ninon un an avant sa mort.— Quatrain sur les sonneurs. — Ode en l'honneur de sainte Geneviève. — Voltaire et Jean-Baptiste Rousseau ; leur première entrevue au collége Louis-le-Grand. — Il n'est pas vrai que ni la famille d'Arouet ni ses maîtres lui aient interdit de voir Rousseau. — La correspondance de celui-ci prouve au contraire qu'il donna de fréquents conseils au jeune poëte. — Les injures de Voltaire sont un système; elles ne doivent inspirer aucune confiance. . . CXLVII

VII. — LES DÉBUTS DANS LE MONDE. — Reconnaissance de Voltaire pour ses anciens maîtres. — Il sort du collége en 1711, après sa thèse. — La *chopine*, et ce que c'était. — Lettres inédites du P. Paullou et de Pellot. — Les Jésuites ont-ils dit de Voltaire qu'il *était plein d'esprit, mais franc polisson?* — La note s'applique à Crébillon et doit lui être restituée. — Voltaire

en vacances. — Il est introduit chez le marquis de Mimeure par son ami Fyot de la Marche. — Brillantes réunions de l'hôtel de Mimeure. — L'accueil qu'y reçoit Voltaire le détermine à embrasser la carrière des lettres. — Son père exige qu'il commence son droit. — Anecdote de M. Grichard. — Dissentiments graves entre le père et le fils.—Le carrosse et la livrée.— Madame de Richelieu n'est point l'héroïne de cette anecdocte. — Voltaire, chassé de la maison paternelle, passe la nuit dans une chaise à porteurs, et se réveille au café de la *Croix de Malte.* — Il ne termine pas son droit. — Son amour de l'indépendance. — Physionomie des dernières années du règne de Louis XIV. — Les grands hommes s'en vont. — Cénacle libertin de l'hôtel de Boisboudrand. — L'abbé de Chaulieu et le grand prieur de Vendôme. — Servien et sa détention à Vincennes. — Voltaire est conduit par son parrain Châteauneuf dans cette société spirituelle, mais corrompue et impie. — Son esprit s'y développe, mais ses mœurs et les leçons de sa famille s'y perdent. — Conclusion..... CXLVII

DEUXIÈME PARTIE.

LETTRES INÉDITES.

I. Voltaire à Fyot de la Marche, 8 mai 1711..... 1
II. Au même, 23 mai 1711..... 4
III. Au même, 3 juin 1711..... 8
IV. Au même, 23 juillet 1711..... 11
V. Au même, sans date..... 16
VI. A Mademoiselle de Launay..... 18
VII. A M. D..... 21
VIII. A Madame de Graffigny..... 22
IX. Au Roi..... 22
X. A M Bourgeois..... 23
XI. Au même..... 26
XII. Au même..... 27
XIII. A M. de la Montagne..... 29
XIV. Au même..... 30

XV. A M. Gottsched, à Leipzig..... 32
XVI. Au même..... 33
XVII. Au même..... 35
XVIII. Au même..... 36
XIX. Au même..... 37
XX. Au même..... 38
XXI. A un gentilhomme d'Avignon..... 40
XXII. A M. Bertrand, pasteur de l'église française à Berne..... 42
XXIII. Au même..... 44
XXIV. Au même..... 47
XXV. Au même..... 50
XXVI. Au même..... 52
XXVII. Au même..... 53
XXVIII. A un académicien de Lyon..... 54
XXIX. Au secrétaire d'une académie de province..... 56
XXX. Au rédacteur du courrier d'Avignon..... 58
XXXI. A M. ***..... 59
XXXII. A M. Fabri..... 61
XXXIII. A M. Joly de Fleury, intendant de Bourgogne..... 62
XXXIV. Mémoire sur la Perrière..... 64
XXXV. A M. Fyot de la Marche..... 66
XXXVI. A M. Joly de Fleury..... 68
XXXVII. A l'intendant de Bourgogne..... 70
XXXVIII. A M. Fyot de la Marche..... 71
XXXIX. A M. Joly de Fleury..... 72
XL. Au Roi dans son conseil..... 73
XLI. A M. Fyot de la Marche..... 75
XLII. Au même..... 77
XLIII. Au pasteur Jacob Vernes..... 79
XLIV. Au même..... 80
XLV. Au même..... 81
XLVI. A M. Fyot de la Marche..... 83
XLVII. Au même..... 85
XLVIII. Au président de Brosses..... 86
XLIX. Note pour M. Fyot de la Marche..... 92
L. A M. Fyot de la Marche..... 95
LI. A M P.***..... 97

LII. A M. Jacob Vernes..... 99
LIII. A M. Fyot de la Marche..... 102
LIV. Au même..... 103
LV. Au même..... 104
LVI. Le duc de Praslin au premier président de la Marche..... 107
LVII. A un gentilhomme d'Avignon..... 109
LVIII. A M. Fyot de la Marche..... 110
LIX. A M. Fabri..... 111
LX. A M. Fyot de la Marche..... 113
LXI. A M. Guyton de Morveau 117
LXII. A M. Fyot de la Marche..... 118
LXIII. Au même..... 120
LXIV. Au même..... 121
LXV. A M. Sirven..... 123
LXVI. A M. Félix Nogaret..... 124
LXVII. A M. Maire..... 125
LXVIII. Au même..... 126
LXIX. A la régence de Monbelliard..... 127
LXX. A M. Sautereau de Marsy..... 128
LXXI. A M. Molé, de la Comédie française..... 129
LXXII. Au même..... 130
LXXIII. Au même, par le maréchal de Richelieu..... 131
LXXIV. Au même..... 132
LXXV. Au même..... ..... *Id.*
LXXVI. A Mme Molé..... 133
LXXVII. A M. Molé..... 134
LXVVIII. Au même..... 135

9257. — Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

DES DISTINCTIONS HONORIFIQUES ET DE LA PARTICULE. Paris, 1862. 1 vol. in-12. 2e édit.

UNE VISITE A CITEAUX. 1864. Brochure in-8.

SAINTE CHANTAL ET LA DIRECTION DES AMES AU XVIIe SIÈCLE. 1864. Brochure in-8.

JOURNAL D'UN LIEUTENANT CRIMINEL AU XVIIe SIÈCLE, Paris, 1866. 1 vol. in-12.

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE DE LA MAISON DE RABUTIN, par le comte de Bussy, manuscrit inédit publié avec notes, par H. Beaune. Dijon, 1866. 1 vol. in-8.

LA NOBLESSE AUX ÉTATS DE BOURGOGNE, par H. Beaune et J. d'Arbaumont. Dijon, 1864. 1 vol. in-4° avec planches.

EN PRÉPARATION

VOLTAIRE ET TRAVENOL, ou un procès de presse au XVIIIe siècle.

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

70 2933U PR 5025
6/99 31150-84

3 6105 000 443 213

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(415) 723-1493

All books may be recalled after 7 days

DATE DUE